Atlas du Marais poitevin

Établissement public du Marais poitevin

Édition 2015

Etablissement public
du Marais poitevin

Cet atlas cartographique a été conçu et réalisé par Damien Coulais, de mai 2013 à janvier 2014, dans le cadre d'un stage de fin d'études du Master 2 géomatique Carthagéo (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, université Paris Diderot Paris 7, École Nationale des Sciences Géographiques), sous la direction de Jérôme Mansons et la participation de Florent Dubillot (Établissement public du Marais poitevin).

Mise à jour : février 2015

Directeur de la publication : Johann Leibreich (Établissement public du Marais poitevin)

Conception graphique par l'agence Web Créatif

Impression par Ambiance Graphique

IMPRIM'VERT®

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Atlas du Marais poitevin

Edition 2015

Établissement public du Marais poitevin

Avant-propos

Un territoire singulier à visages pluriels

À mi-chemin entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste du littoral atlantique français. Dans l'imaginaire collectif, ce nom évoque un paysage de conches bordées de frênes têtards, qu'il est agréable de parcourir en barque. Or, si cette image recouvre bien une réalité, elle ne rend pas compte de la diversité de ce territoire. Le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une position centrale. Il est composé d'entités contrastées, fruits d'une longue histoire impliquant à la fois phénomènes naturels et interventions humaines. Ces différentes entités (terres hautes, marais desséchés et marais mouillés, vasières…) n'en sont pas moins interdépendantes, le fonctionnement hydraulique de la zone humide étant lui-même étroitement lié au bassin versant situé en amont et à l'interface maritime située en aval. Ainsi, le parti pris de cet atlas cartographique est de présenter pour la première fois la zone humide du Marais poitevin, resituée dans le contexte de son bassin versant, et indépendamment de toute considération administrative.

Un atlas à destination de tous

L'atlas s'adresse aux différents acteurs du marais (usagers, élus, représentants de l'État) et plus généralement à toute personne que ce territoire intéresse. Il s'efforce donc de fournir à la fois des informations d'ordre général pour proposer une vision d'ensemble et des informations plus précises pour satisfaire la curiosité d'un public avisé. Son ambition est de dresser un portrait objectif du Marais poitevin en s'appuyant sur les données factuelles les plus récentes disponibles. À cette fin, plus d'une centaine de données ont été recueillies en 2013 auprès d'une quarantaine de structures intervenant à l'échelle locale (syndicats de marais, PNR, DDT…), régionale (AELB, DREAL, DRAAF…) ou nationale (IGN, ASP, IRSTEA, INPN, INSEE…). Traitées avec rigueur, ces données sont restituées sous forme de graphiques et de cartes, accompagnés de commentaires succincts. Pour la trentaine de thèmes abordés, l'atlas fournit des informations actualisées fiables, parfois inédites, pouvant servir de référence commune à tous les acteurs.

Le Marais poitevin en 60 cartes

Les différentes thématiques sont présentées en 33 planches, et organisées en 5 chapitres. L'atlas s'ouvre sur le contexte géographique du bassin versant et les conditions ayant contribué à l'émergence d'une zone humide en ce lieu. Le 2e chapitre est consacré à l'eau : les contraintes qu'elle impose, les aménagements qu'elle occasionne et les acteurs qu'elle mobilise. Le 3e chapitre est dédié à la biodiversité, à travers les milieux naturels, les espèces remarquables et les espaces protégés que compte la zone humide. Les activités économiques, en particulier celles liées aux usages de l'eau, sont développées dans le 4e chapitre. Enfin, l'atlas aborde la démographie et l'organisation administrative du territoire.

Que cet atlas permette au lecteur de découvrir ou redécouvrir de manière claire et agréable ce territoire complexe à l'identité forte qu'est le Marais poitevin, et de mieux cerner ses enjeux.
Et comme le Marais poitevin est un territoire vivant, cet atlas sera périodiquement actualisé de façon à intégrer les dernières données disponibles.

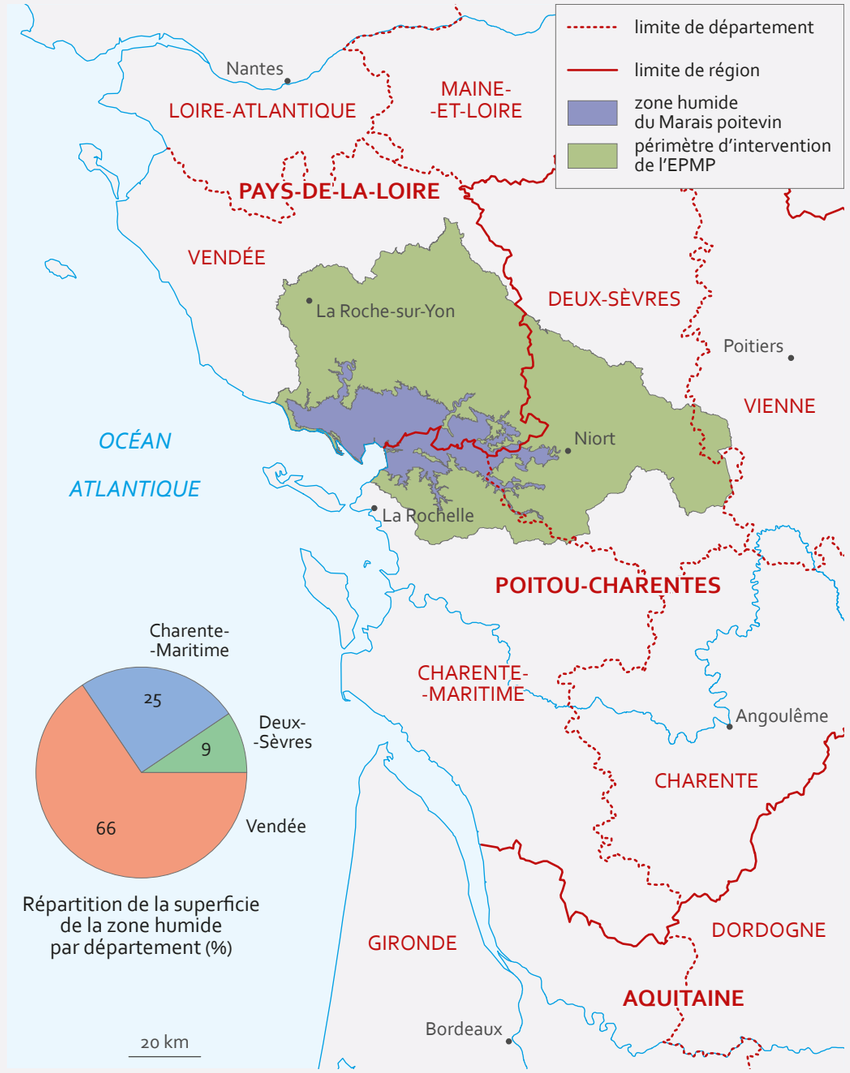

Partagé historiquement entre les provinces du Bas Poitou, au nord de la Sèvre Niortaise, et de l'Aunis, au sud, le territoire du Marais poitevin est aujourd'hui divisé administrativement entre les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres,de la Vendée et de la Vienne et les régions Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire.
Si la zone humide du Marais poitevin ne couvre que 102 000 ha, elle s'inscrit dans un bassin versant bien plus vaste. C'est sur les 639 000 ha de ce bassin versant que s'exerce l'intervention de l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP).

Sommaire

Le milieu physique

Un relief presque imperceptible page 4
Un bassin versant de 639 000 ha page 5
Un contexte géographique favorable… page 6
… à l'émergence d'une zone humide page 7
Une zone humide d'importance nationale… page 8
… née de l'action combinée de l'homme et de la nature page 9

L'eau

Des contraintes liées à l'eau dans le marais… page 10
… comme sur le littoral page 11
Plus de 8 000 km de voies d'eau… page 12
… gérées par une quarantaine de syndicats de marais page 13
La gestion de l'eau : un exercice délicat… page 14
… impliquant de nombreux acteurs page 15

La biodiversité

Des milieux résultant de phénomènes naturels… page 16
… et d'activités humaines page 17
Une avifaune riche et diversifiée page 18
Des oiseaux de passage ou présents toute l'année page 19
Des milieux aquatiques diversifiés, des espèces patrimoniales… page 20
… comme des espèces invasives page 21
Des enjeux environnementaux centrés sur la zone humide page 22
Des dispositifs pour préserver les milieux et les espèces page 23

Les activités économiques

Un espace à caractère agricole… page 24
… dominé par les prairies, le blé et le maïs page 25
Les prairies : indissociables de la zone humide… page 26
… et favorables à la biodiversité page 27
Des exploitations davantage tournées vers les grandes cultures page 28
Les grandes cultures dominantes au sud, l'élevage au nord page 29
Le drainage et l'irrigation : 2 pratiques bien développées page 30
60 millions de m^3 d'eau destinés à l'irrigation agricole page 31
L'eau : une ressource à partager… page 32
… entre différents usagers page 33

Le territoire

Une pression démographique accrue page 34
391 collectivités présentes dans le périmètre de l'EPMP page 35

Annexe

Sources pages 36-37

Un relief presque imperceptible

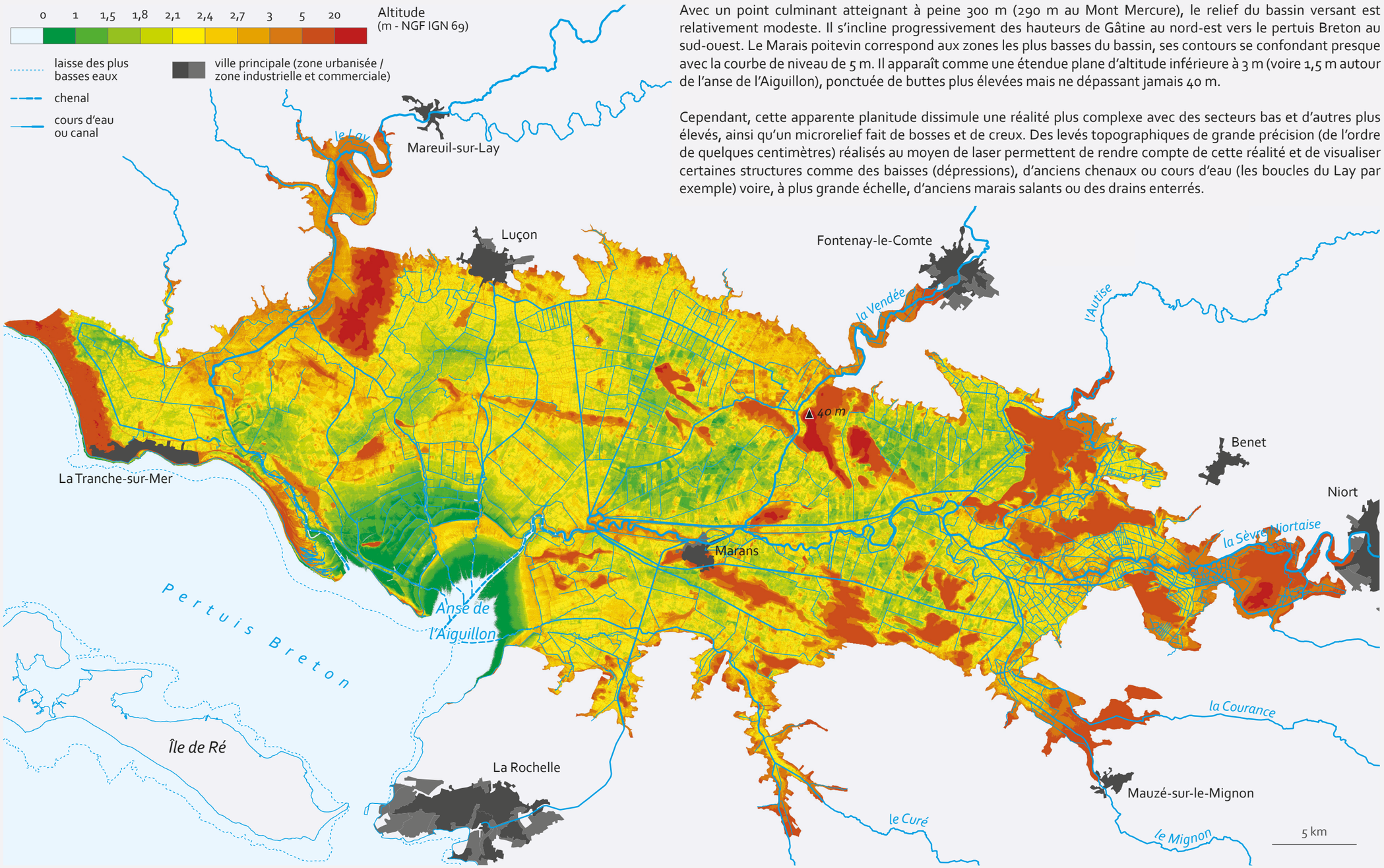

Avec un point culminant atteignant à peine 300 m (290 m au Mont Mercure), le relief du bassin versant est relativement modeste. Il s'incline progressivement des hauteurs de Gâtine au nord-est vers le pertuis Breton au sud-ouest. Le Marais poitevin correspond aux zones les plus basses du bassin, ses contours se confondant presque avec la courbe de niveau de 5 m. Il apparaît comme une étendue plane d'altitude inférieure à 3 m (voire 1,5 m autour de l'anse de l'Aiguillon), ponctuée de buttes plus élevées mais ne dépassant jamais 40 m.

Cependant, cette apparente planitude dissimule une réalité plus complexe avec des secteurs bas et d'autres plus élevés, ainsi qu'un microrelief fait de bosses et de creux. Des levés topographiques de grande précision (de l'ordre de quelques centimètres) réalisés au moyen de laser permettent de rendre compte de cette réalité et de visualiser certaines structures comme des baisses (dépressions), d'anciens chenaux ou cours d'eau (les boucles du Lay par exemple) voire, à plus grande échelle, d'anciens marais salants ou des drains enterrés.

Sources : IGN-Litto3D, BD Carthage, PIMP (2008), EEA (CLC 2006)

Un bassin versant de 639 000 ha

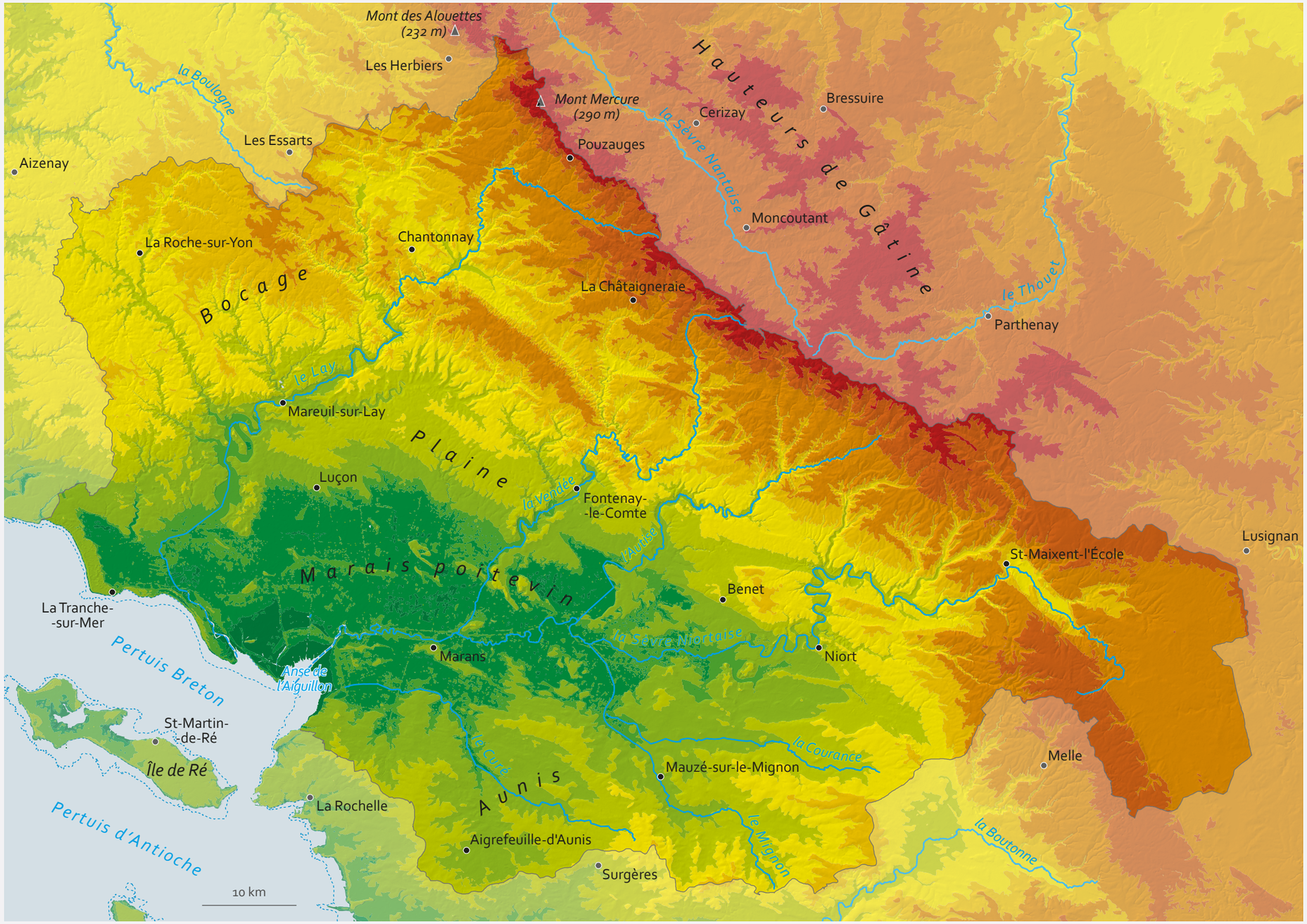

Sources : IGN-BD Alti, Litto3D, BD Carthage

Un contexte géographique favorable…

Une dépression comblée par des alluvions quaternaires

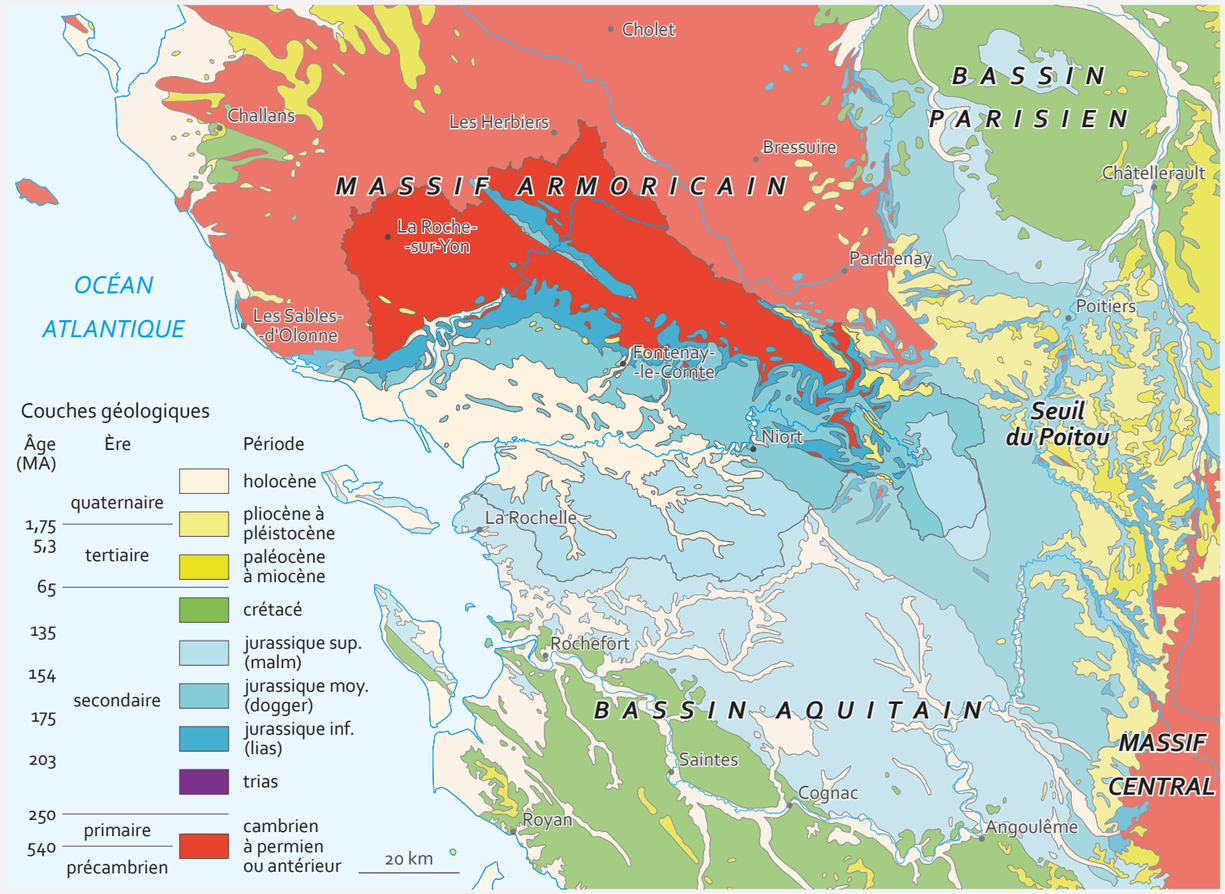

Source : BRGM (2013)

Le Marais poitevin occupe une zone déprimée à l'extrême nord du bassin aquitain, au contact du massif armoricain. Sous l'effet de l'érosion, la plaine formée de terrains calcaires jurassiques qui existait au début de l'ère quaternaire a été modelée en une dépression dont les traits ont été accentués par la succession des périodes glaciaires et interglaciaires. Puis, au cours de la transgression flandrienne, cette dépression a petit à petit été comblée par des dépôts sédimentaires d'origine marine et fluviale. De cette couche argileuse émergent çà et là quelques buttes calcaires.

Le bassin versant du Marais poitevin est sous l'influence d'un climat océanique, caractérisé par des températures douces et des précipitations relativement abondantes (867 mm par an à Niort). Celles-ci, réparties tout au long de l'année, sont néanmoins plus importantes entre les mois d'octobre et de janvier. Alors qu'elles croissent avec l'altitude (plus de 1000 mm sur les hauteurs de Gâtine), elles diminuent à l'approche de l'océan (moins de 800 mm autour de la baie de l'Aiguillon).

Un climat océanique

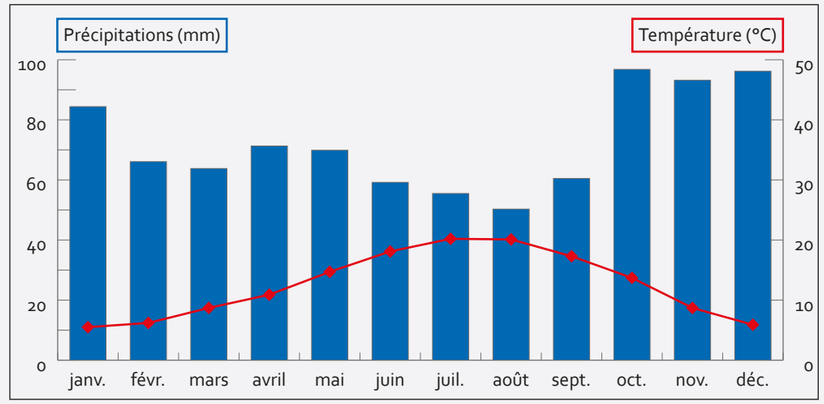

Diagramme climatique de Niort

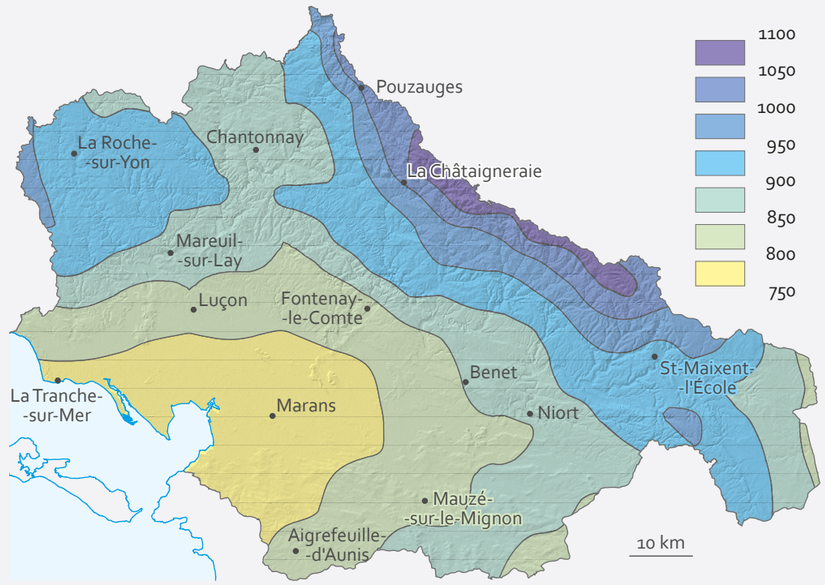

Précipitations annuelles (mm) - moyenne sur la période 1981-2010
Source : MétéoFrance (2013)

… À L'ÉMERGENCE D'UNE ZONE HUMIDE

Des précipitations alimentent le réseau superficiel du bocage…

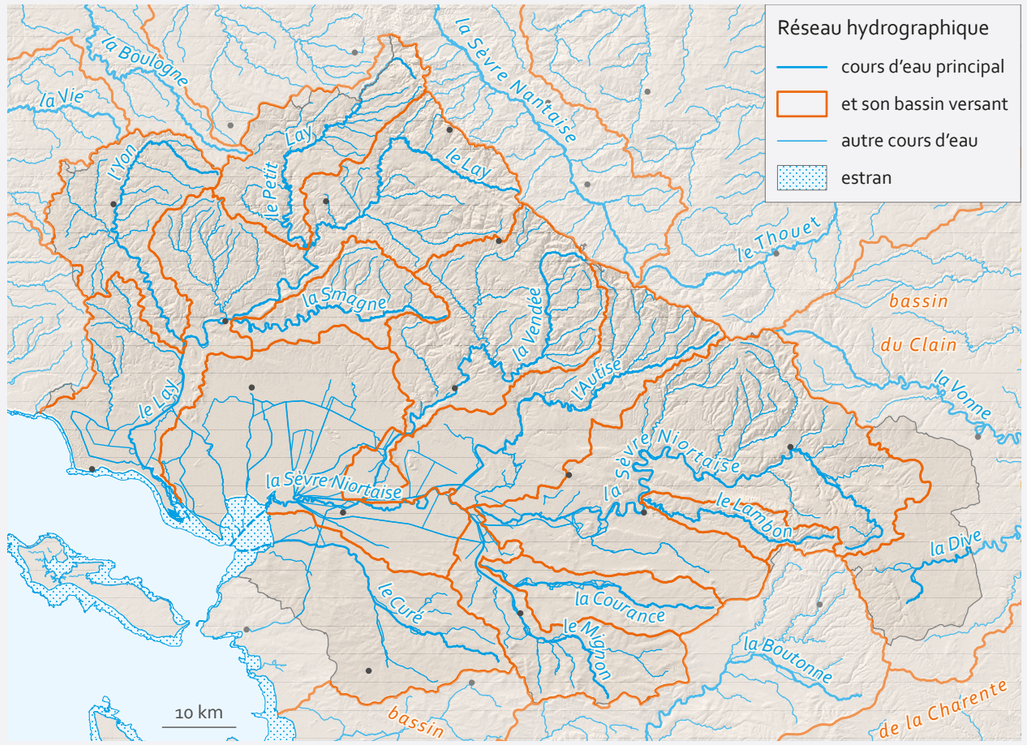

Source : IGN-BD Carthage

Les contextes hydrographiques et hydrogéologiques du bassin versant laissent apparaître 3 structures principales. Tout d'abord le socle primaire, sur lequel ruissellent de nombreux cours d'eau et où prennent leur source l'Yon, le Petit Lay, le Lay, la Vendée et l'Autise. Ensuite, les terrains secondaires (jurassiques) très perméables qui encadrent le marais ; caractérisés par la faible densité de leur réseau hydrographique superficiel, ils emmagasinent en revanche d'importantes masses d'eau souterraines. Enfin, les terrains quaternaires imperméables qui tapissent le fond du marais, parcourus par la Sèvre Niortaise , le Lay, la Vendée, le Curé et leurs affluents.

Le Marais poitevin constitue le réceptacle d'un vaste bassin versant ne comportant que 2 exutoires à la mer principaux : l'estuaire du Lay et la baie de l'Aiguillon. Compte tenu de la faible altitude, la Sèvre Niortaise serpente en de nombreux méandres, particulièrement à l'approche de l'océan. Ainsi, alors que sa source n'est située qu'à 80 km à vol d'oiseau de son embouchure, son cours se déroule sur plus de 150 km.
L'ensemble de ces conditions (zone déprimée, faible altitude, terrains imperméables, précipitations abondantes, nombre d'exutoires limité) ont naturellement présidé à l'émergence d'une zone humide à cet endroit.

… et les nappes souterraines des plaines

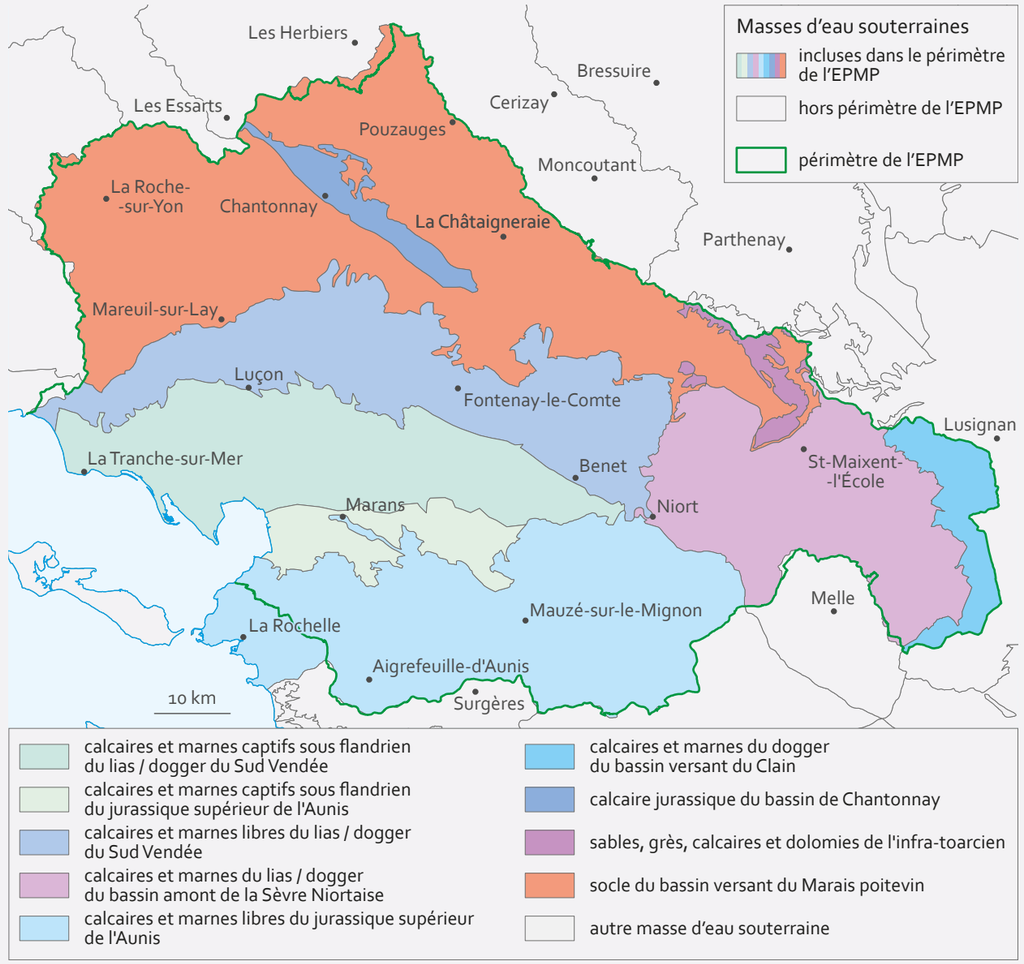

Source : Sandre (2013)

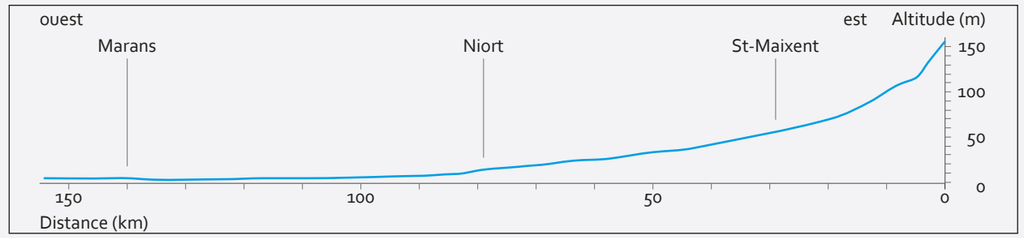

Profil topographique de la Sèvre Niortaise

Une zone humide d'importance nationale…

La zone humide la plus vaste du littoral atlantique

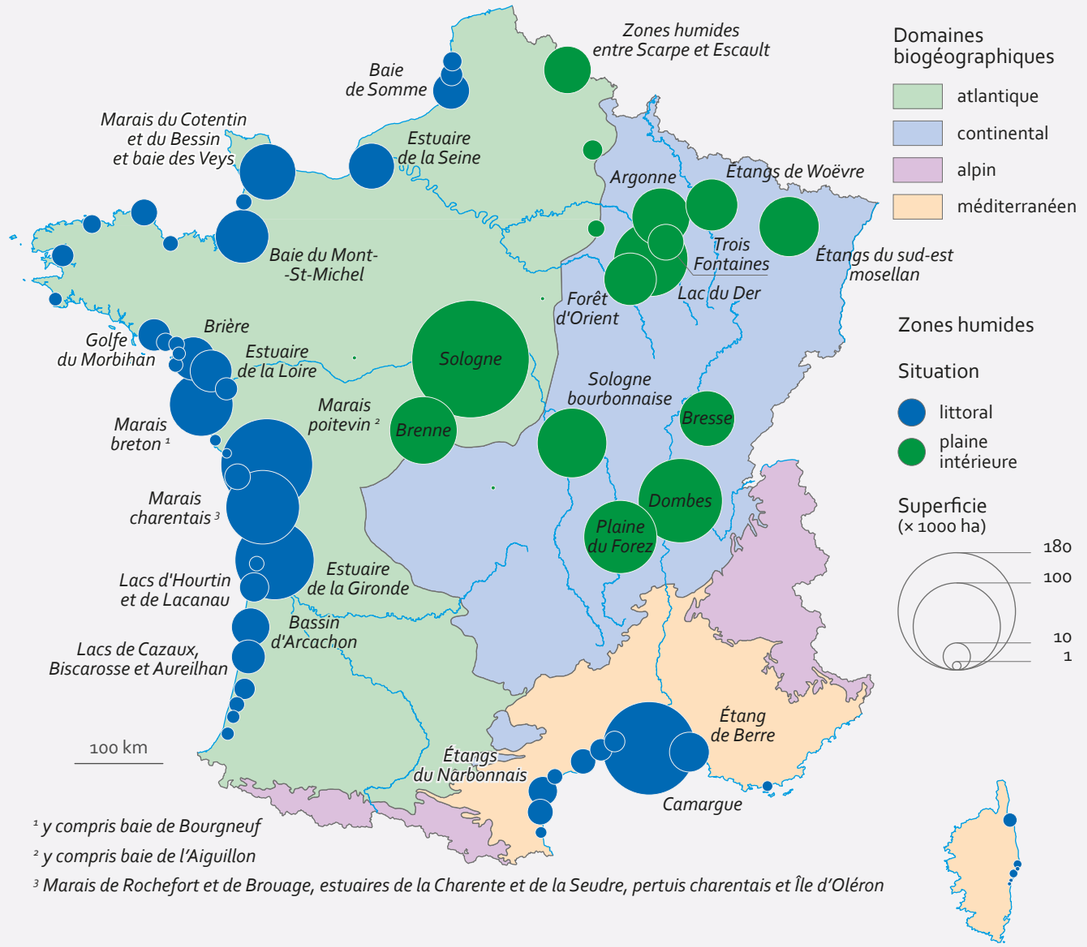

¹ *y compris baie de Bourgneuf*

² *y compris baie de l'Aiguillon*

³ *Marais de Rochefort et de Brouage, estuaires de la Charente et de la Seudre, pertuis charentais et Île d'Oléron*

Sources : IFEN-ONZH (2004), INPN (2013)

Selon le code de l'environnement, les zones humides correspondent à des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ». En 2004, l'Observatoire national des zones humides a dénombré 152 zones humides d'importance majeure en France, couvrant une superficie (terrestre ou maritime) de 24 000 km². Ces zones sont localisées sur les littoraux atlantique (25%) et méditerranéen (8%), dans les plaines intérieures (33%) et dans les vallées alluviales (34%, non représentées sur la carte), et n'incluent pas les massifs à tourbières. Avec 1031 km², le Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon constituent la 2e zone humide du littoral français après la Camargue. Comme le Marais breton et les marais charentais, il s'agit d'un marais maritime correspondant à un ancien golfe marin comblé par des alluvions récentes. Issues de l'action conjuguée de la mer et des fleuves, ses terres sont situées au-dessous du niveau des pleines mers de vives eaux exceptionnelles. À partir du Moyen-Âge, les hommes se les sont peu à peu appropriées en réalisant des aménagements hydrauliques complexes (digues, canaux, écluses, barrages).

Entre Loire et Gironde, Marais breton et Marais charentais

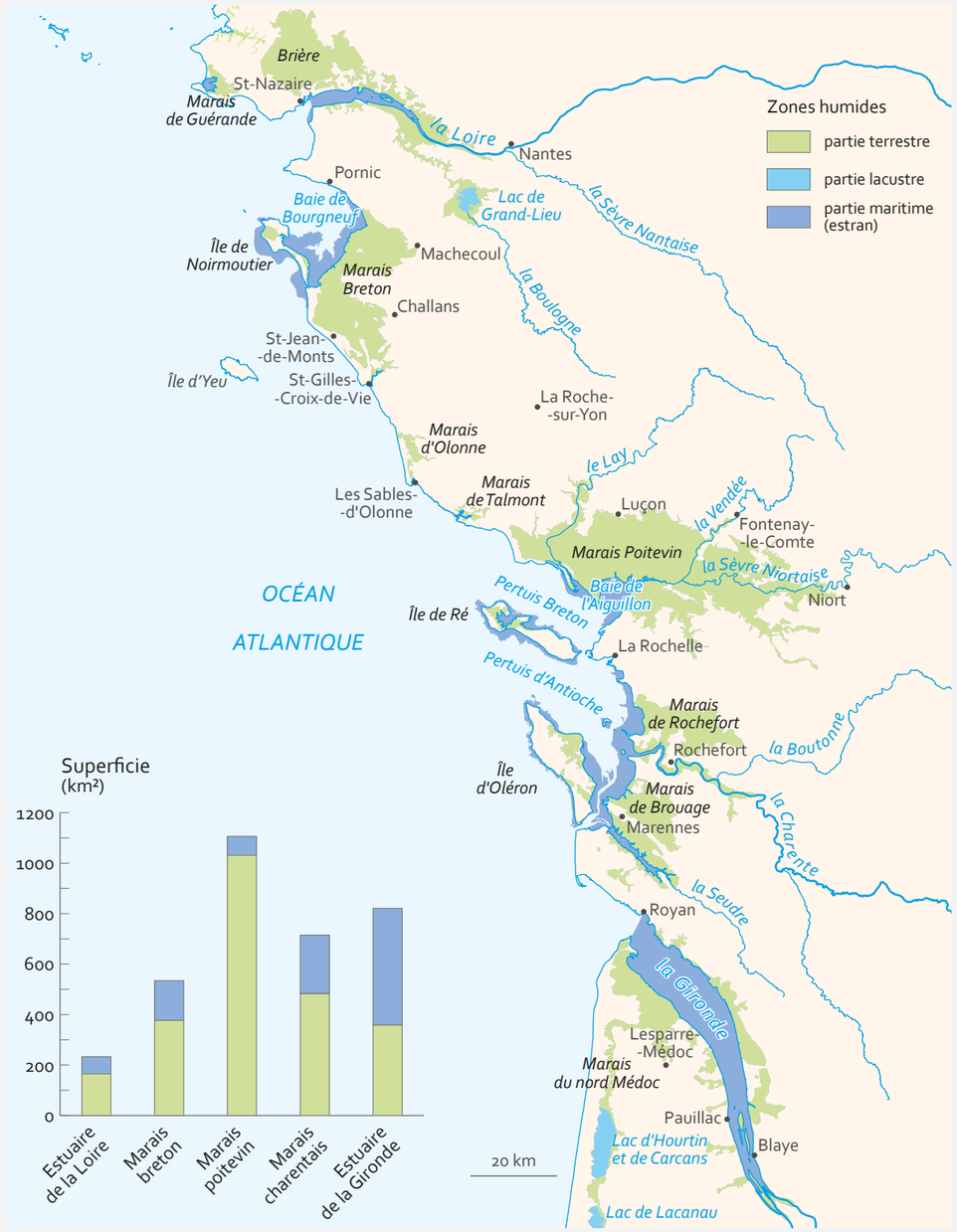

Source : IFEN-ONZH (2004)

… NÉE DE L'ACTION COMBINÉE DE L'HOMME ET DE LA NATURE

D'un ancien golfe marin…

Au cours de l'ère quaternaire, l'alternance de glaciations et de périodes interglaciaires favorise l'érosion et modèle une vaste dépression

À partir de -8000 ans, la fonte des glaces du Würm provoque une élévation du niveau de la mer (transgression flandrienne) qui envahit la dépression, conduisant à la formation d'un golfe marin

L'élévation progressive du niveau de la mer favorise le dépôt de bri, vases qui s'accumulent sur de grandes épaisseurs dans la partie occidentale

Dans la partie orientale, la diminution de pente induite par les sédiments marins favorise le dépôt d'alluvions par les fleuves, tout en limitant leur pouvoir d'érosion

Ces 2 phénomènes conduisent au comblement progressif mais inexorable du golfe

À partir de -1500 ans, la mer entame un lent retrait qui s'effectue en plusieurs temps ; le milieu maritime cède peu à peu la place à un paysage de marécages

La formation du cordon littoral accentue l'envasement

La distinction d'un bri ancien à l'est et d'un bri récent à l'ouest permet de localiser approximativement le rivage au 2e s. avant J.-C.

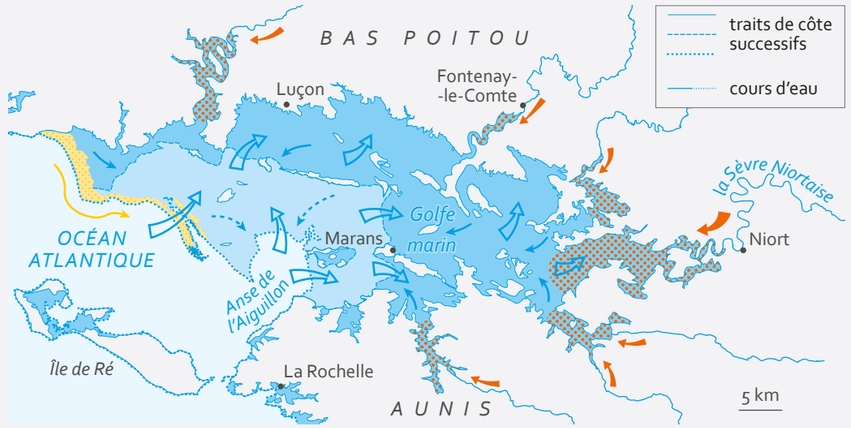

Sources : R. Joussaume, Y. Suire

… au Marais poitevin

Xe-XIIe s.
Plusieurs abbayes sont fondées dans le marais ou à proximité

XIIIe s.
Les moines de ces abbayes réalisent les premiers travaux de dessèchement en élevant des digues et en creusant des canaux

XIVe-XVIe s.
La guerre de Cent Ans, les guerres de religion mais également les querelles de riverains et le défaut d'entretien anéantissent les aménagements médiévaux

XVIIe s.
1646
Sous l'impulsion d'investisseurs hollandais puis poitevins, des syndicats de marais sont constitués
des digues sont édifiées
et des canaux creusés
pour assécher les marais
et les mettre en culture

XVIIIe s.
Dans le marais, les travaux de dessèchement se poursuivent ; de nouvelles terres sont conquises sur la mer

XIXe s.
Les marais mouillés sont aménagés :
pour améliorer l'évacuation de l'eau et la navigation, des rivières sont canalisées ou leur cours redressé, élargi et approfondi,
de nouveaux canaux sont creusés,
des barrages éclusés sont construits

XXe s.
Les marais mouillés de la Vendée sont asséchés et remembrés ; les derniers polders sont gagnés sur la mer

digue
cours d'eau ou canal
chenal
ancien cours
date d'aménagement incertaine

Aujourd'hui
dunes et vases
marais desséchés et intermédiaires
marais mouillés et fonds de vallées

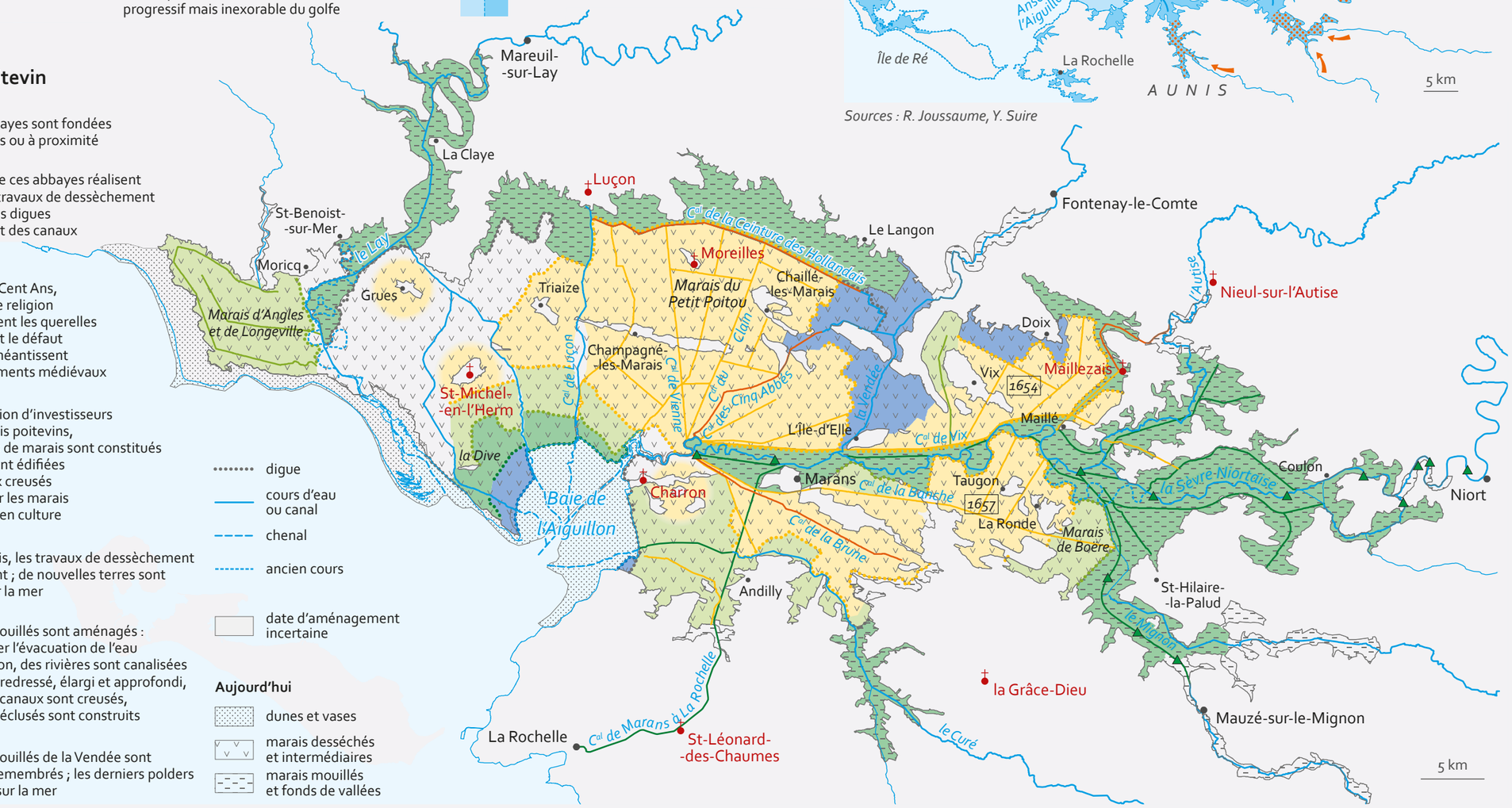

Sources : cartes de C. Masse / de Cassini / d'état-major, Y. Le Quellec, Y. Suire

Des contraintes liées à l'eau dans le marais…

Des entités de marais étroitement interdépendantes

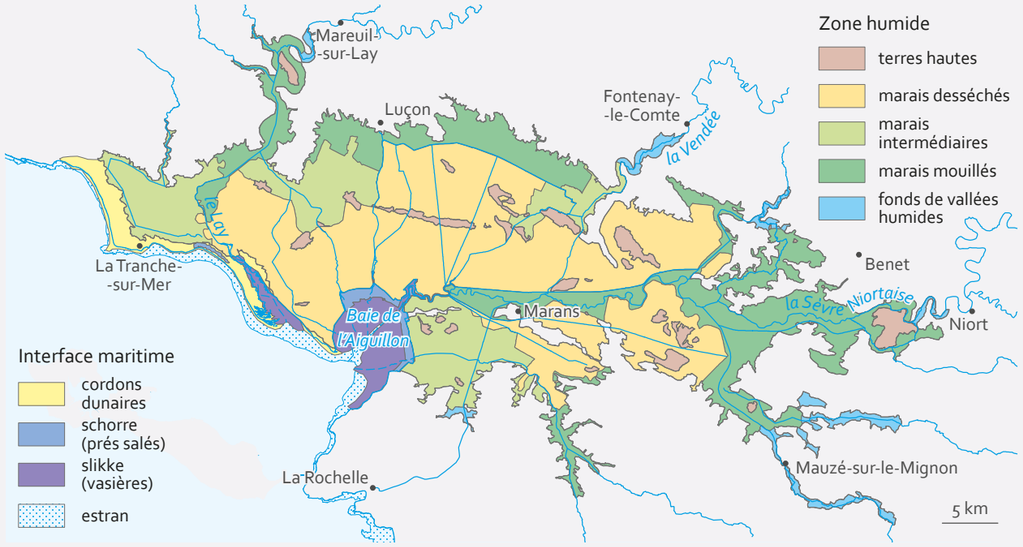

Source : FMA-IAAT (1999)

Des villages et voies de communication établis sur les terres hautes

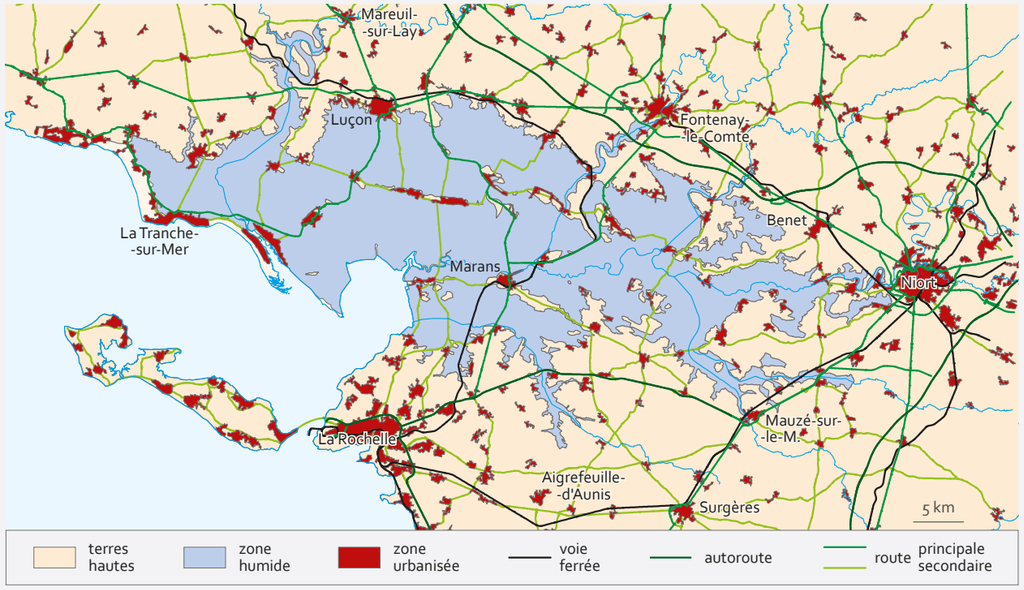

Sources : EEA (CLC 2006), IGN-BD Topo

Les marais mouillés : un réceptacle des excédents d'eau l'hiver

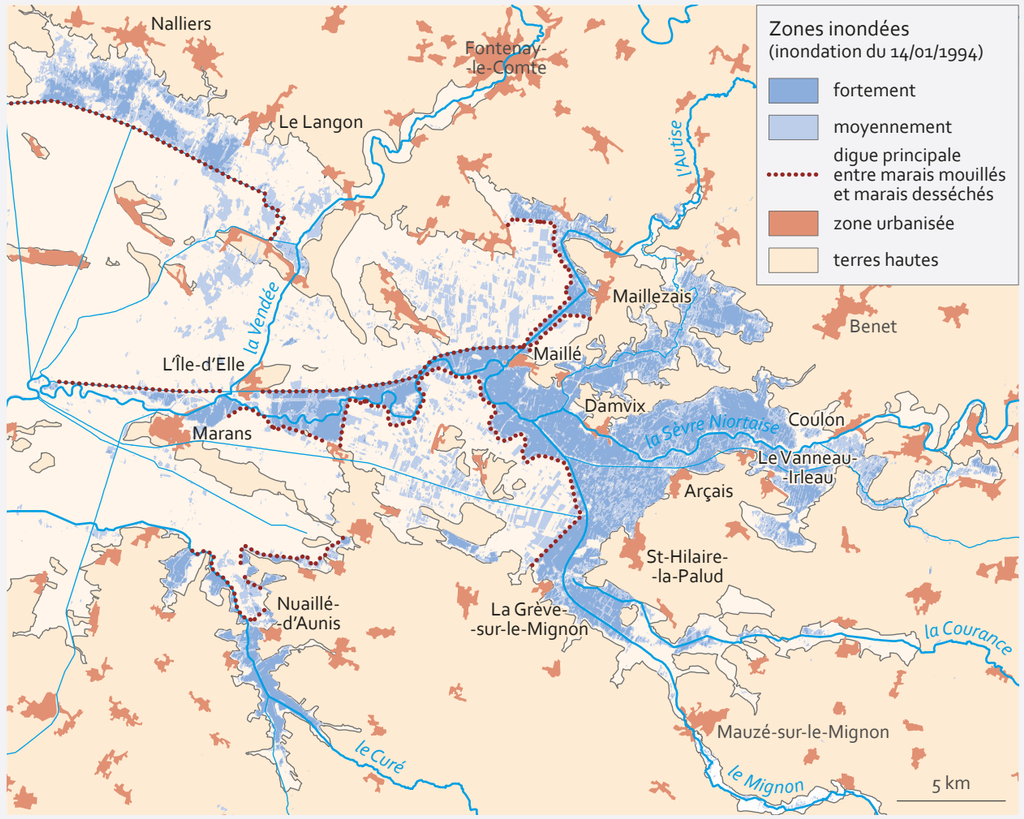

Sources : FMA-IAAT (1999), PIMP (2008)

Les aménagements des siècles passés ont donné naissance à 2 entités principales : les marais desséchés, endigués, et les marais mouillés, inondables. Ces derniers sont destinés à servir de réceptacle aux excédents d'eau qui peuvent provenir des crues fluviales comme du débordement des nappes calcaires qui ceinturent le marais. Les marais intermédiaires quant à eux se rapprochent des marais desséchés (topographie et fonctionnement hydraulique) mais peuvent occasionnellement se trouver inondés.

Si les crues hivernales sont moins fréquentes qu'auparavant, elles peuvent néanmoins couvrir de vastes étendues. Ainsi, en janvier 1994, près de 20 000 ha avaient été inondés dont la moitié fortement, mettant en évidence le rôle fondamental que jouent encore aujourd'hui les digues.

L'eau a contraint les hommes à s'adapter et l'organisation actuelle du territoire en conserve la trace. Ainsi, les principales voies de communication empruntent de préférence les terres hautes, à l'abri des inondations (par exemple l'ancienne N137 ou la ligne ferroviaire entre Luçon et La Rochelle). De la même manière, tous les villages du marais sont bâtis soit sur les anciens îlots calcaires, soit sur les coteaux dominant la zone humide, à l'exception de L'Aiguillon et de La Faute qui s'appuient sur des cordons dunaires.

… COMME SUR LE LITTORAL

Un littoral en perpétuelle évolution

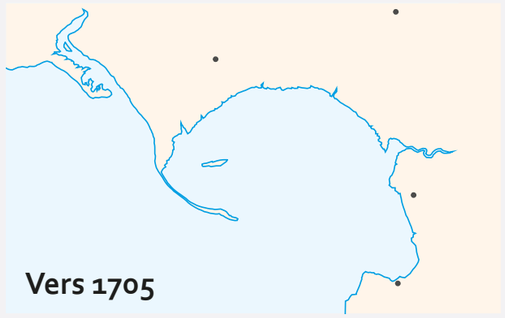

Source : carte de C. Masse

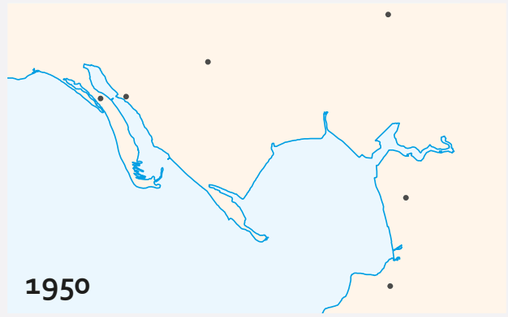

Source : orthophoto 1950, IGN

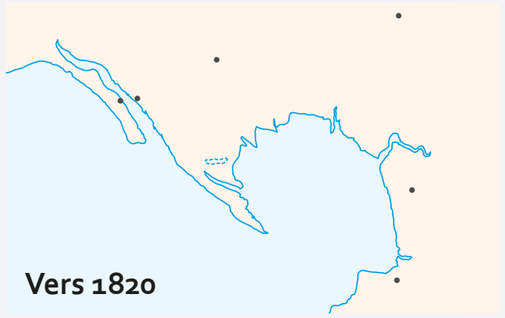

Source : carte d'état-major

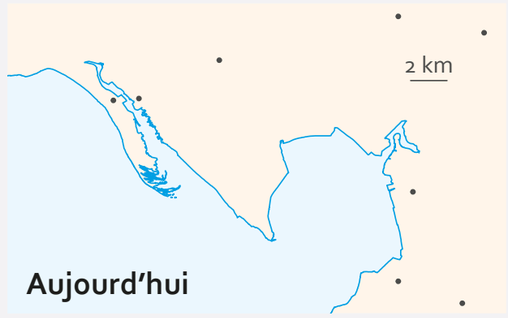

Source : trait de côte Histolitt, IGN, SHOM

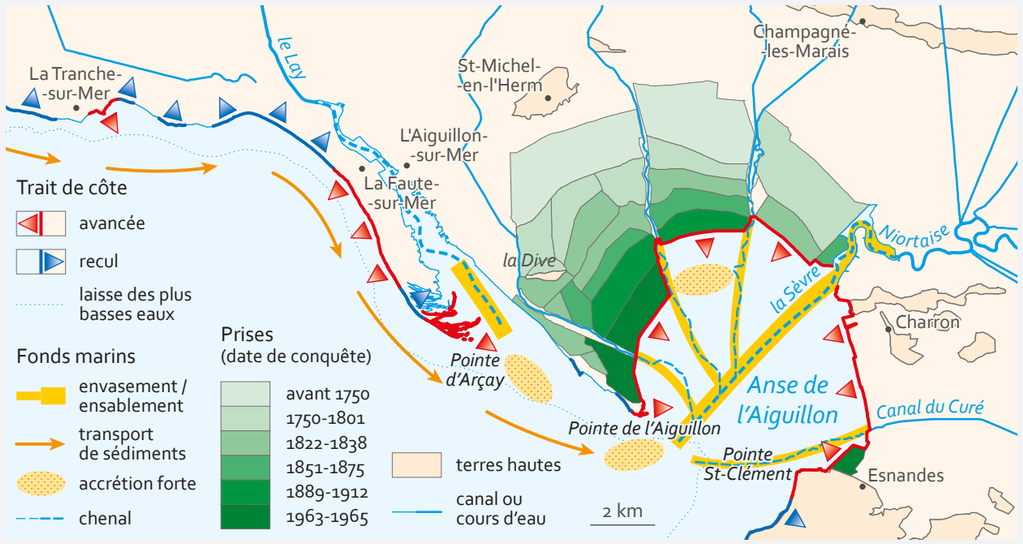

Sources : DDTM 85 (2013), F. Verger

Des protections fragiles face à des phénomènes exceptionnels

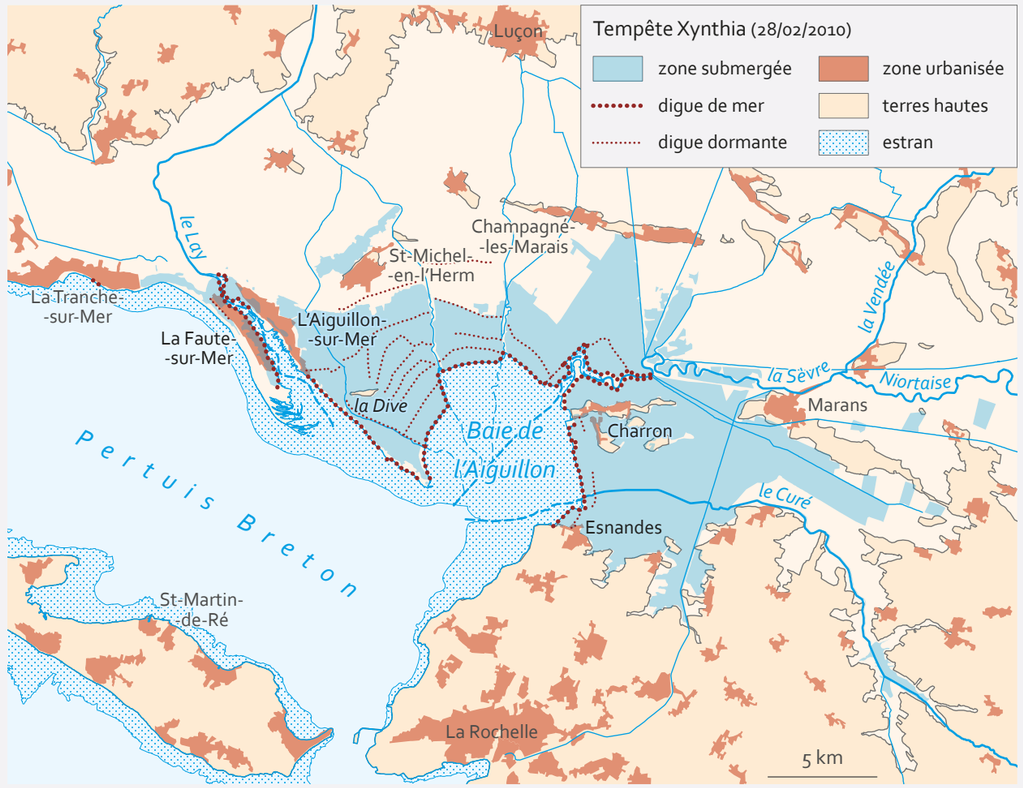

Sources : PIMP (2010), EEA (CLC 2006)

Sous l'action conjuguée de l'homme et de l'océan, la morphologie du littoral a beaucoup évolué au cours des derniers siècles. La superficie de la baie de l'Aiguillon, vestige de l'ancien golfe marin, a été réduite de plus de moitié depuis le 17e siècle du fait des prises successives. Ces conquêtes ont été facilitées par le comblement progressif mais inexorable de l'anse par les sédiments apportés par les fleuves et l'océan. Ce dernier est également à l'origine de la progression des flèches sableuses (+28 m/an à la pointe d'Arçay) qui accentuent le phénomène d'envasement.

Certains phénomènes climatiques exceptionnels rappellent que ces terres, soustraites à l'influence maritime par l'édification de digues, sont situées à très faible altitude (moins de 3 m). Ainsi, dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia a provoqué la submersion de 16 000 ha et la mort de 33 personnes dans le secteur de la baie de l'Aiguillon. Les digues littorales nécessitent par conséquent un entretien constant, particulièrement dans un contexte de changement climatique avec une hausse annoncée du niveau de la mer.

Plus de 8 000 km de voies d'eau...

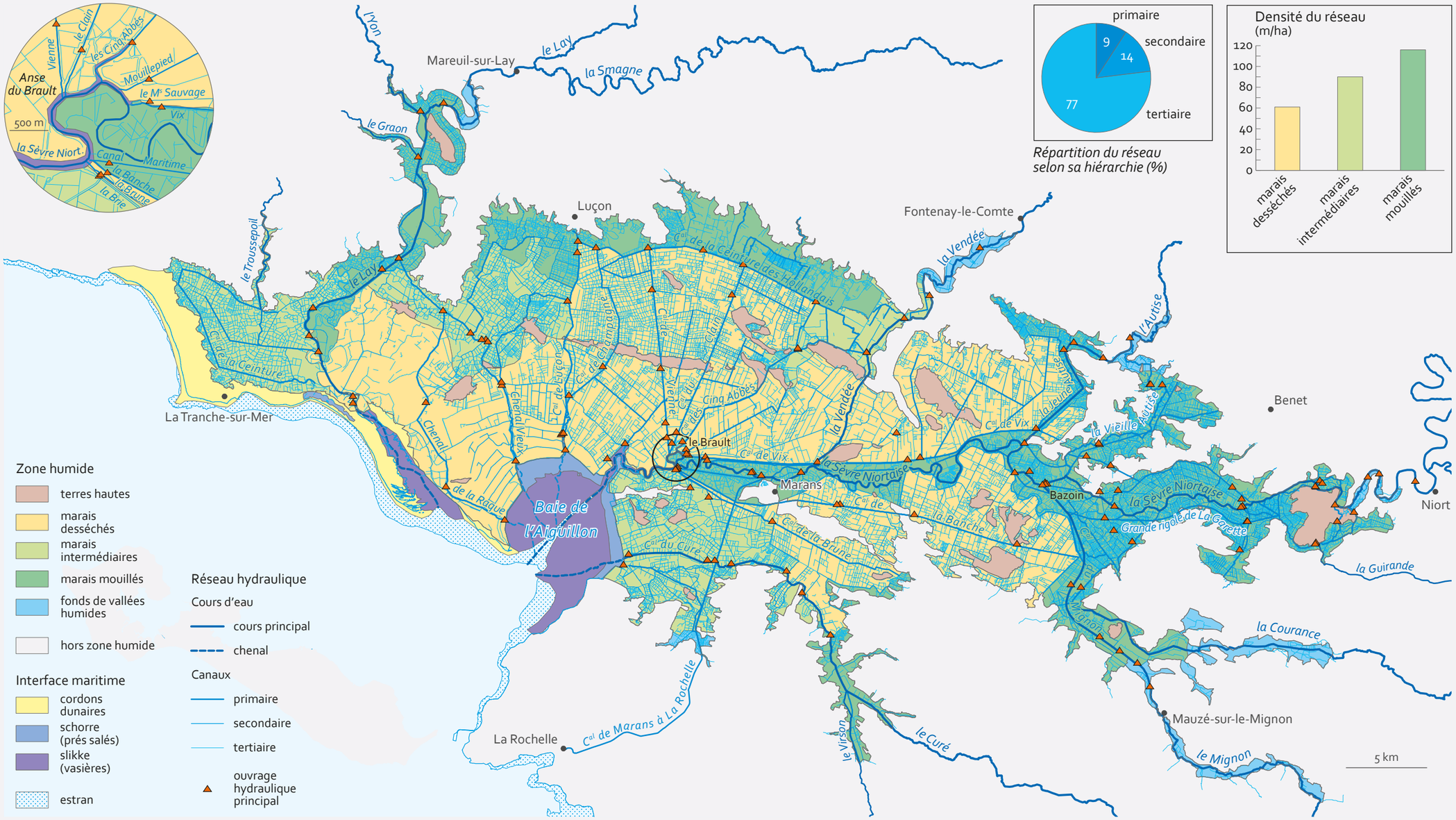

Répartition du réseau selon sa hiérarchie (%)

Sources : FMA-IAAT (1999), PIMP (2008), EPMP (2013)

Si les cours d'eau « naturels » sont relativement peu nombreux dans le Marais poitevin, les canaux constituent un réseau hydraulique dense (en moyenne 82 m/ha). Creusés entre le 13e et le 20e siècle, ils assurent différentes fonctions selon leur localisation et leur gabarit : drainer les terres endiguées et évacuer l'eau vers la mer dans les marais desséchés, stocker les excédents d'eau l'hiver et les restituer l'été dans les marais mouillés, mais également servir de voie de navigation, abreuvoir ou clôture naturelle. En fonction des compartiments hydrauliques qu'ils structurent et desservent, les canaux peuvent être hiérarchisés en réseau primaire, secondaire ou tertiaire. Ce fonctionnement hydraulique complexe est contrôlé par plus de 200 ouvrages (bondes, vannes, barrages ou portes à la mer) répartis sur l'ensemble du territoire. Certains furent le fruit de véritables prouesses techniques pour l'époque (nœuds hydrauliques du Brault et de Bazoin, le Gouffre à l'Île-d'Elle, l'Aqueduc à Maillé).

... GÉRÉES PAR UNE QUARANTAINE DE SYNDICATS DE MARAIS

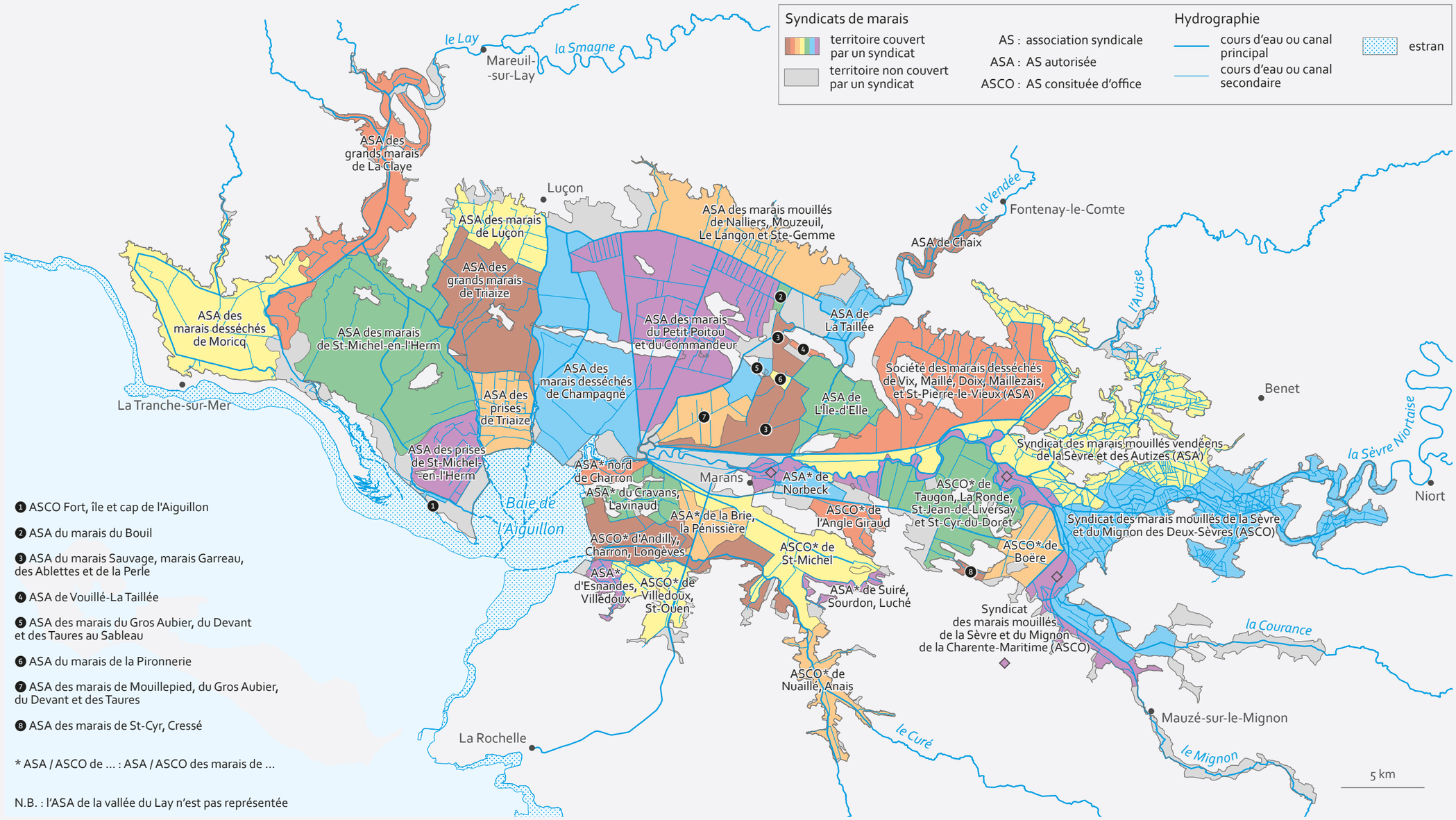

❶ ASCO Fort, île et cap de l'Aiguillon

❷ ASA du marais du Bouil

❸ ASA du marais Sauvage, marais Garreau, des Ablettes et de la Perle

❹ ASA de Vouillé-La Taillée

❺ ASA des marais du Gros Aubier, du Devant et des Taures au Sableau

❻ ASA du marais de la Pironnerie

❼ ASA des marais de Mouillepied, du Gros Aubier, du Devant et des Taures

❽ ASA des marais de St-Cyr, Cressé

* ASA / ASCO de ... : ASA / ASCO des marais de ...

N.B. : l'ASA de la vallée du Lay n'est pas représentée

Source : PIMP (2008), syndicats de marais (2014)

Les 1ers syndicats ont été créés au milieu du 17e siècle par des investisseurs désireux de tirer profit du dessèchement des marais mais également mus par un intérêt intellectuel. À l'origine de l'édification de digues et du creusement de canaux, ils expriment la nécessité de mutualiser les moyens et d'entreprendre des actions collectives. Les 39 syndicats présents aujourd'hui dans le Marais poitevin couvrent 89% du territoire de la zone humide. Les groupements de propriétaires fonciers sont de tailles très différentes (moins de 50 ha pour le plus petit, près de 7 700 ha pour le plus vaste), ils existent sous forme d'association syndicale autorisée (ASA) ou d'association syndicale constituée d'office (ASCO). Acteurs majeurs de la gestion hydraulique du Marais, ils interviennent principalement dans l'entretien du réseau et des ouvrages. Pour assurer ces missions, certains d'entre eux se sont regroupés : c'est notamment le cas de l'Union des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises à l'est.

La gestion de l'eau : un exercice délicat…

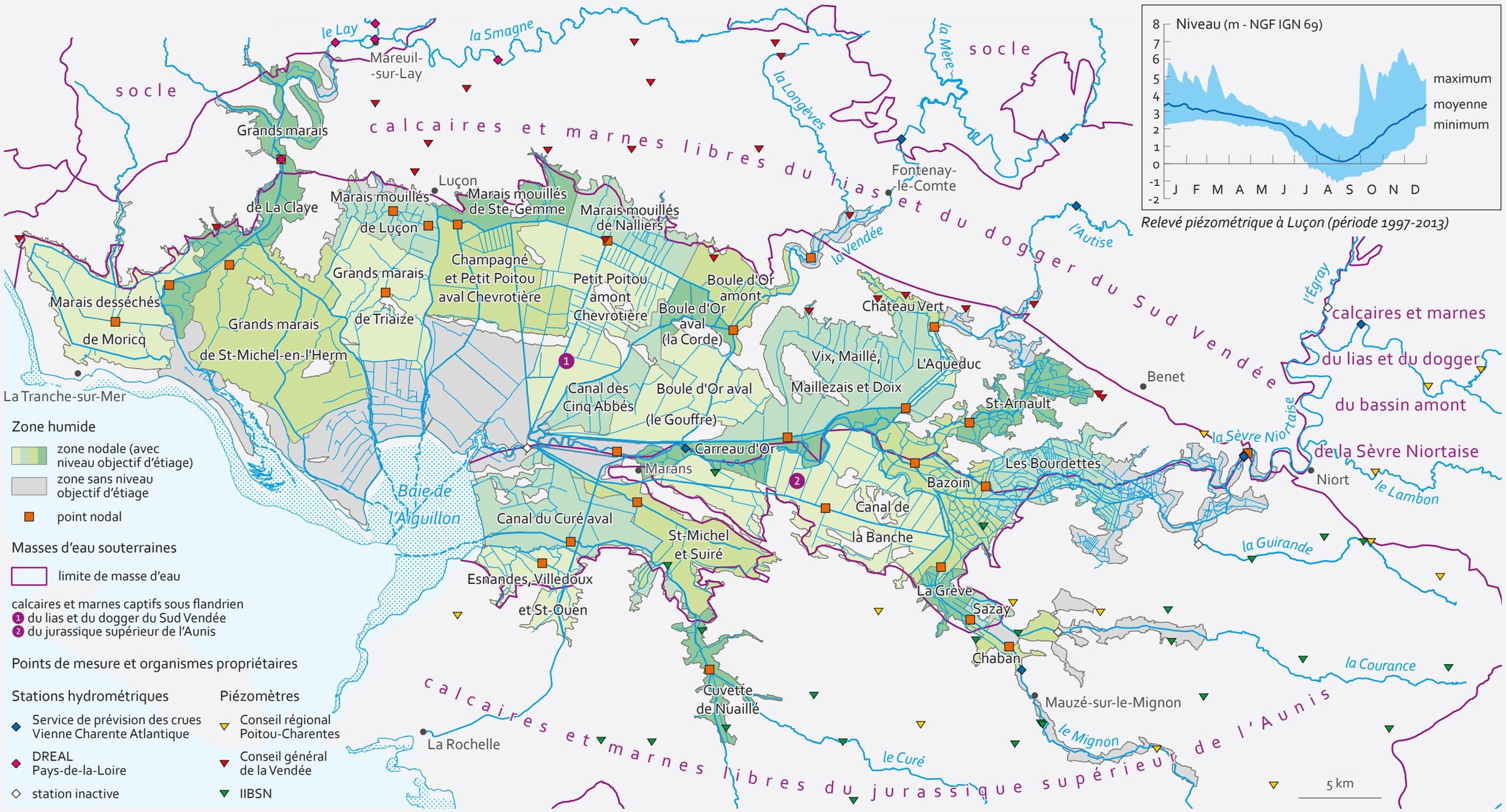

Relevé piézométrique à Luçon (période 1997-2013)

Sources : SDAGE (2010), Sandre (2013), SPC VCA, DREAL PL, CR PC, CG 85, IIBSN

Le système hydraulique du marais poitevin constitué par les digues, les canaux et les ouvrages est particulièrement complexe. Il vise historiquement à évacuer l'eau en hiver et à la retenir en été, tout en protégeant les terres des intrusions marines. Il repose sur la complémentarité entre marais desséchés et marais mouillés et nécessite une gestion très fine des niveaux d'eau (à quelques centimètres) du fait de la faible altitude de la zone humide. Cette gestion implique différents acteurs pour qui la connaissance de la topographie locale et la maîtrise du fonctionnement hydraulique général sont indispensables. Ce dernier est régi par différents paramètres (précipitations sur le bassin versant, écoulement des eaux en amont, évolution du niveau en aval, etc.) que plusieurs dispositifs permettent de suivre de suivre en temps réel (stations hydrométriques, piézomètres). Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adopté en 2009 a proposé un découpage du marais en 28 zones nodales. Pour chacune de ces zones, les commissions locales de l'eau (CLE) sont chargées de définir les niveaux d'eau à respecter en fonction des saisons. Le point nodal associé à chaque zone sert de référence pour la mesure du niveau.

… IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS

De multiples intervenants sur la zone humide…

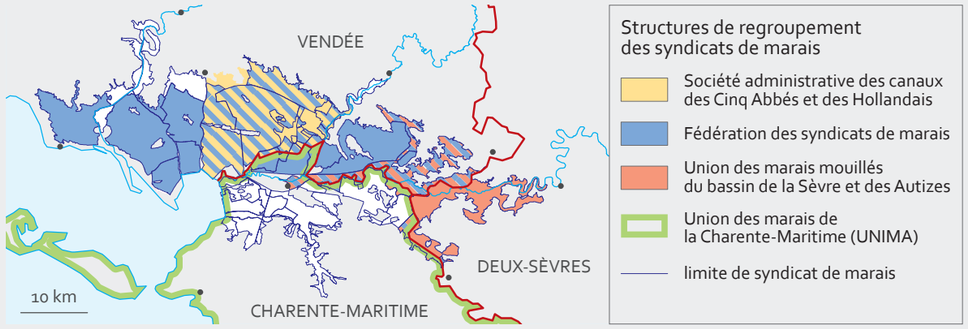

Structures de regroupement des syndicats de marais
- Société administrative des canaux des Cinq Abbés et des Hollandais
- Fédération des syndicats de marais
- Union des marais mouillés du bassin de la Sèvre et des Autizes
- Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA)
- limite de syndicat de marais

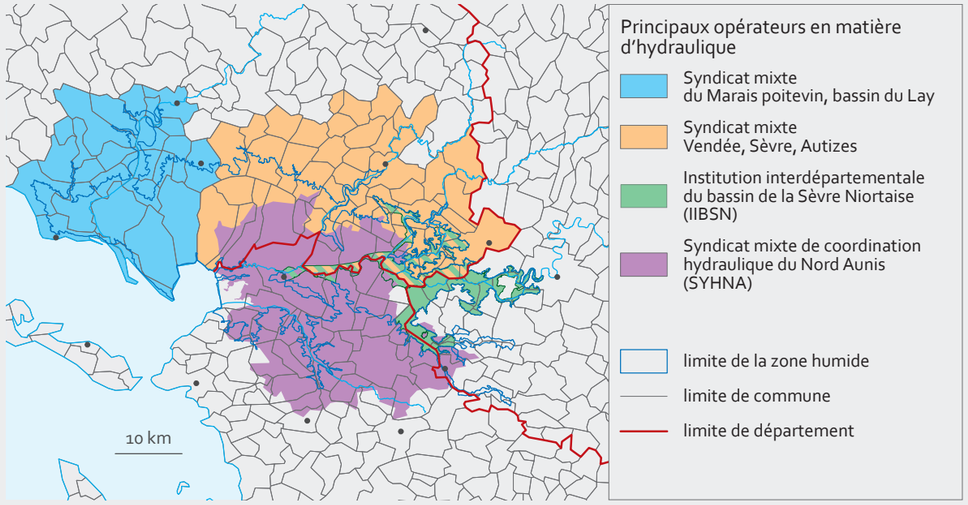

Principaux opérateurs en matière d'hydraulique
- Syndicat mixte du Marais poitevin, bassin du Lay
- Syndicat mixte Vendée, Sèvre, Autizes
- Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)
- Syndicat mixte de coordination hydraulique du Nord Aunis (SYHNA)
- limite de la zone humide
- limite de commune
- limite de département

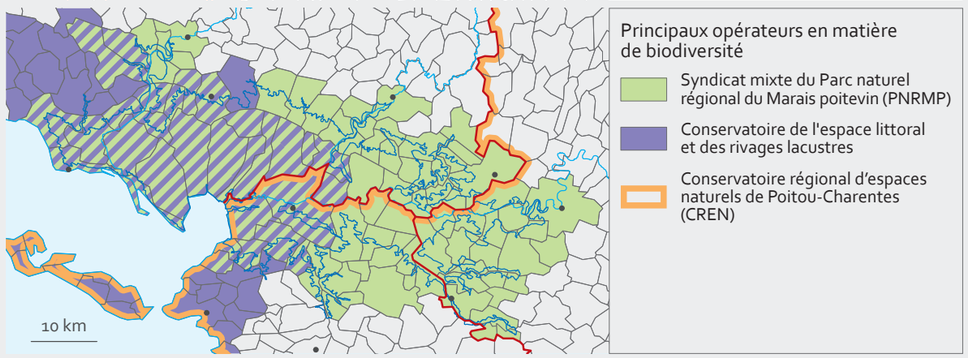

Principaux opérateurs en matière de biodiversité
- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin (PNRMP)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes (CREN)

Sources : Ministère de l'Intérieur (Banatic 2015), syndicats de marais, IIBSN (2013), PNRMP (2015)

… et 3 SAGE sur le bassin versant

Sources : Sandre (2013), IGN-BD Carthage

Acteurs majeurs des aménagements dans le Marais poitevin depuis le 17e siècle, les syndicats de marais assurent historiquement la gestion des niveaux d'eau de leur secteur en manœuvrant les ouvrages dont ils ont la charge. Certains d'entre eux se sont regroupés afin de mutualiser leurs moyens. Outre ces acteurs privés, les collectivités territoriales interviennent également dans la gestion du réseau hydraulique par l'intermédiaire de structures spécialisées (syndicats mixtes, institution interdépartementale). Le Parc naturel régional, le Conservatoire du littoral et le CREN sont quant à eux compétents en matière de biodiversité. Depuis 2011, l'EPMP, établissement public de l'État en charge de l'eau et de la biodiversité, complète le paysage institutionnel maraîchin.

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), instaurés par la loi sur l'eau de 1992, définissent des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Les 3 SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin, Vendée et Lay constituent le périmètre d'intervention de l'EPMP.

Des milieux résultant de phénomènes naturels…

Des terres issues de la mer

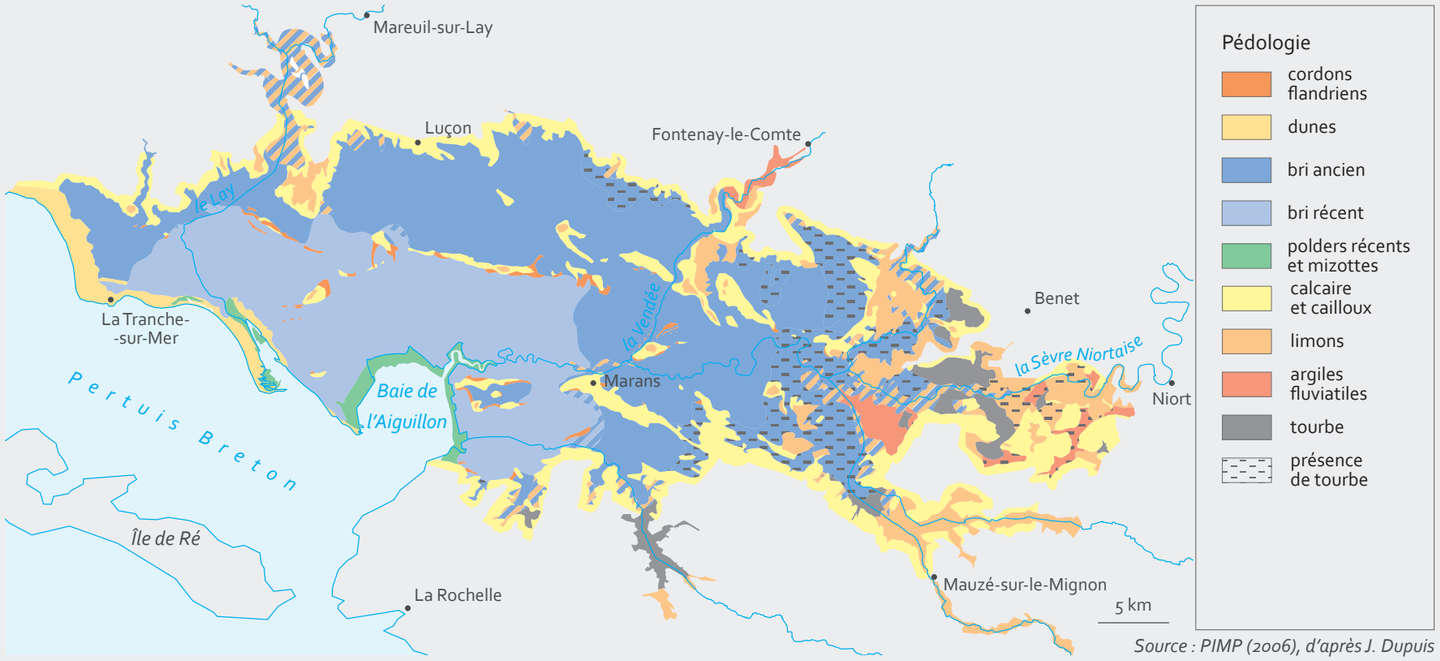

Source : PIMP (2006), d'après J. Dupuis

Le sol du Marais poitevin est principalement constitué de bri (argiles à scrobiculaires assez semblables aux vases de l'actuelle baie de l'Aiguillon) déposé par l'océan au cours de la transgression flandrienne. L'existence d'un bri ancien et d'un bri plus récent ainsi que la présence de cordons sableux indiquent un retrait de l'océan plus tardif dans la partie occidentale du marais. Les vallées sont quant à elles occupées par des argiles déposées par les fleuves ainsi que par des limons. Dans certains secteurs, des conditions favorables ont permis la formation de tourbe. Enfin, les coteaux qui surplombaient l'ancien golfe et les îlots qui en émergeaient sont essentiellement calcaires.

Des paysages davantage ouverts que bocagers

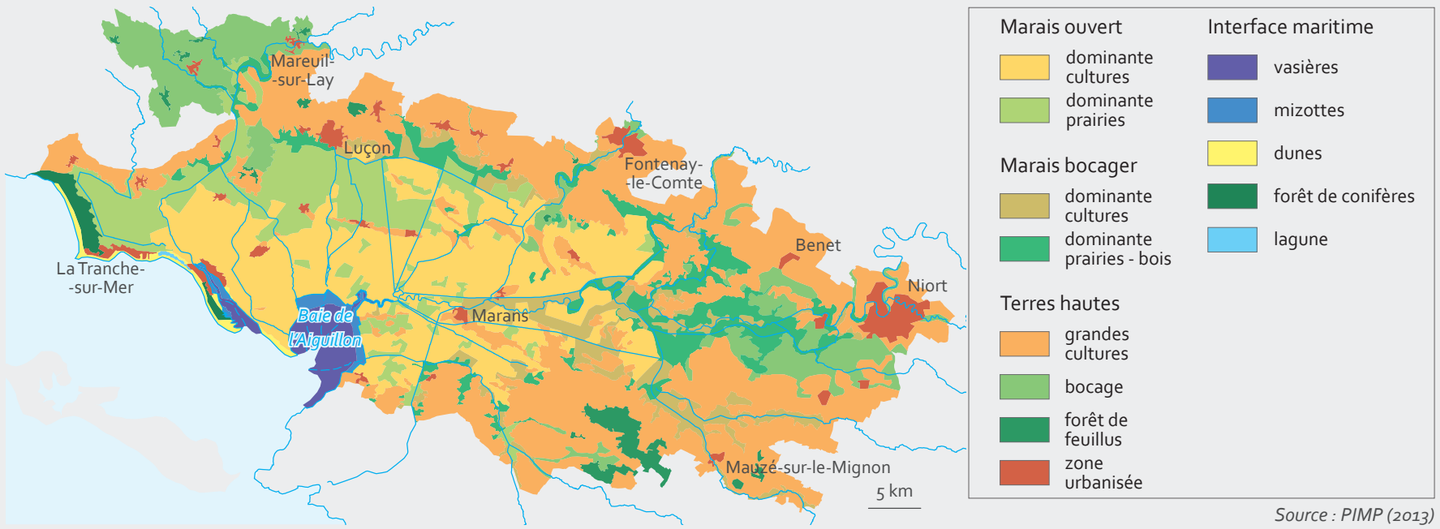

Source : PIMP (2013)

Les milieux naturels qui existaient primitivement ont disparu suite aux différents aménagements réalisés à partir du Moyen-Âge. Le marais est aujourd'hui dominé par un paysage ouvert de grandes cultures proche de celui des plaines calcaires qui l'entourent. Au nord-ouest, les cultures laissent la place à de vastes prairies alors que vers l'est, le paysage devient plus bocager. Le marais bocager dense associant prairies et boisements se limite aux zones inondables l'hiver.

… ET D'ACTIVITÉS HUMAINES

Occupation du sol aux XVIIIe et XIXe siècles

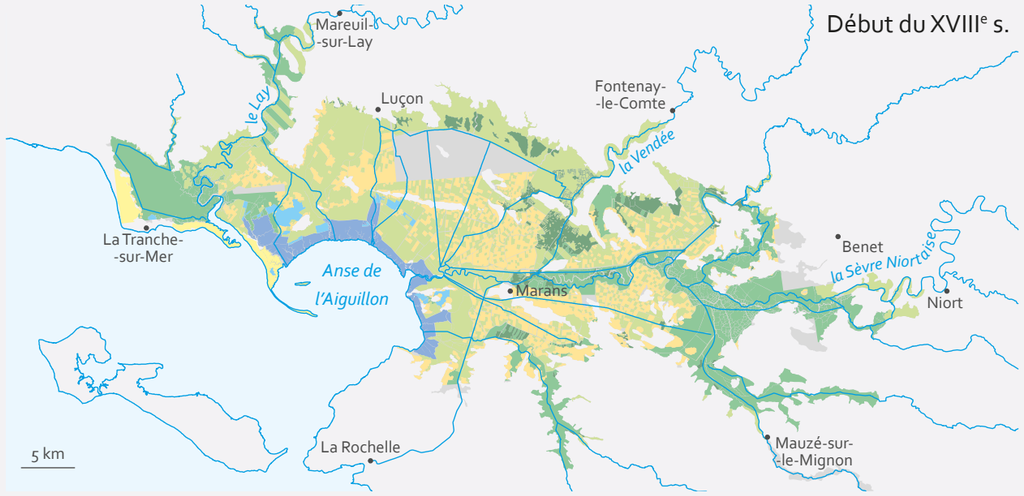

Vers 1705, l'anse de l'Aiguillon est beaucoup plus vaste qu'actuellement et les milieux les plus naturels sont encore bien représentés : marécages, bois et mizottes occupent environ ⅓ du territoire, soit près du double des surfaces consacrées aux cultures. Du fait des aménagements hydrauliques réalisés, cette tendance s'inverse au cours du siècle suivant : alors que la surface des cultures double entre 1705 et 1820, celle des marécages est divisée par 3 et celle des mizottes par 2.

En 1950, les marécages ont totalement disparu, les prairies occupent la quasi-totalité du territoire. Ceci est à rapprocher du développement de la production laitière qui fait suite à l'apparition des premières laiteries coopératives à la fin du 19e siècle. Entre 1950 et 2008, les surfaces en prairies diminuent de plus de moitié au profit de celles en cultures dont la mise en place est facilitée par le développement des techniques de drainage. L'élevage, plus contraignant et moins rémunérateur, est ainsi peu à peu délaissé.

Occupation du sol aux XXe et XXIe siècles

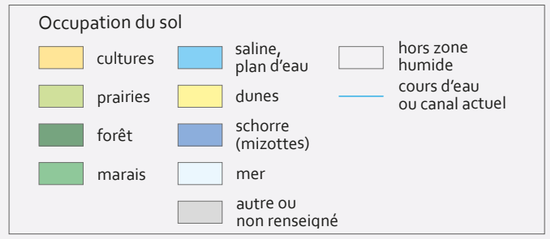

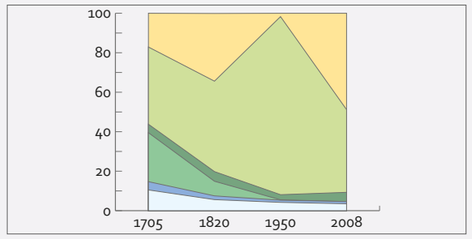

Source : L. Godet & A. Thomas (2013)

% de la surface (hors type « autre ou non renseigné »)

Une avifaune riche et diversifiée

Des espèces communes et des espèces menacées

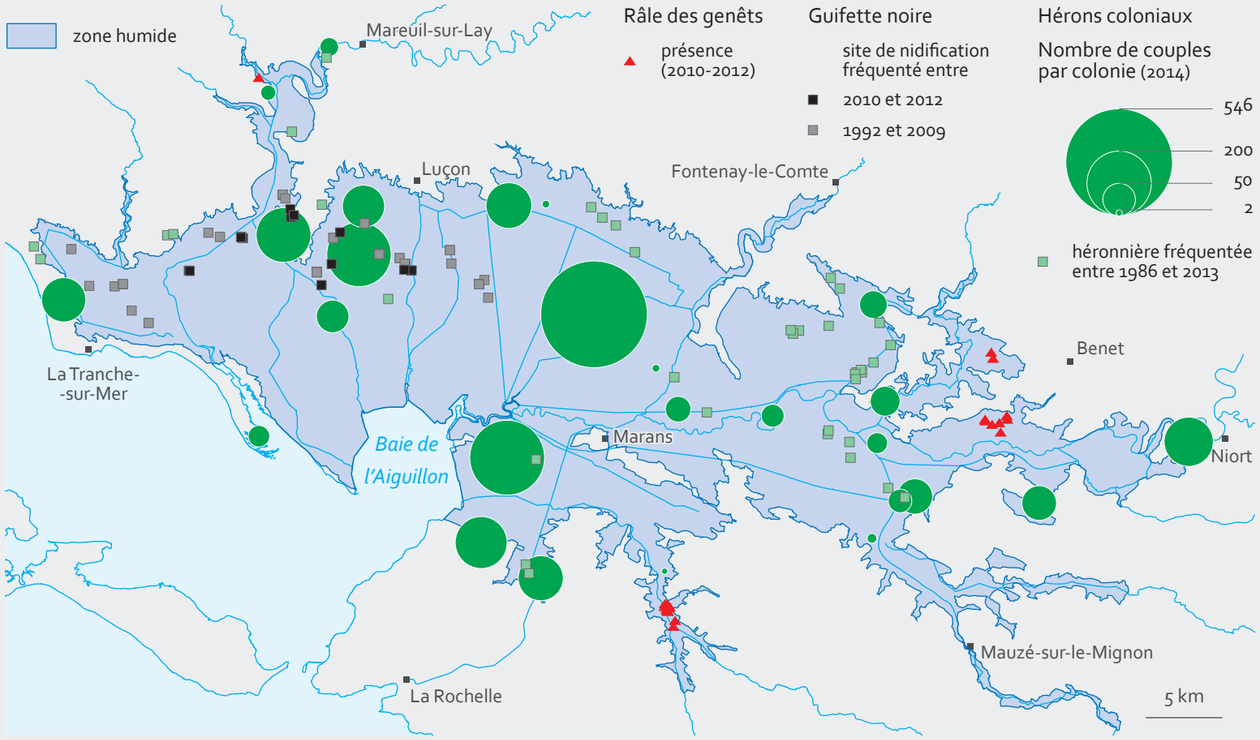

Source : PNR MP (OPN 2014)

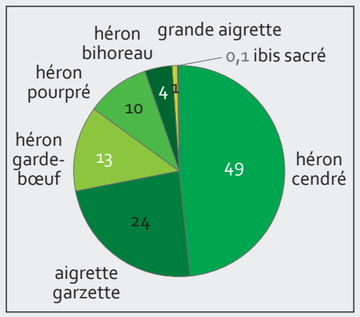

Répartition par espèce en 2014 (%)

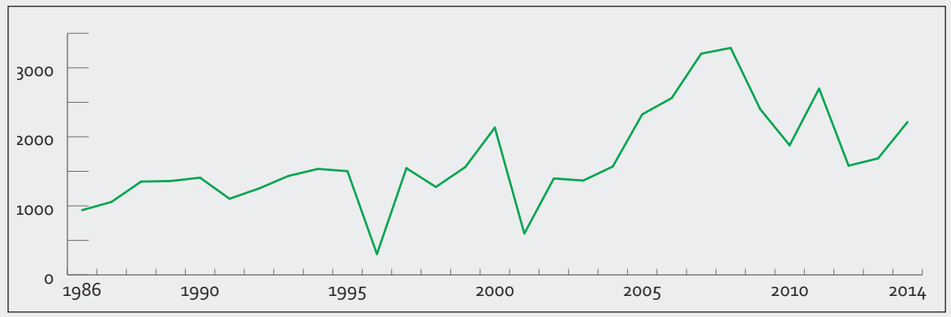

Évolution du nombre de couples de hérons coloniaux de 1986 à 2014

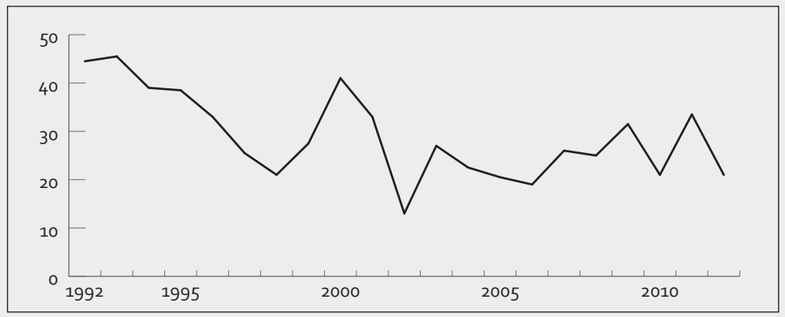

Évolution du nombre de couples de guifettes noires de 1992 à 2012

Du fait de la grande diversité des habitats qui le composent, depuis les vasières et mizottes de la baie de l'Aiguillon aux prairies humides et terrées des marais mouillés, en passant par les prairies subsaumâtres et les cultures des marais desséchés, le Marais poitevin abrite une faune nombreuse et variée.

Avec environ 250 espèces recensées dont de nombreuses caractéristiques des zones humides, les oiseaux constituent une classe particulièrement remarquable.
Parmi les espèces patrimoniales, les hérons (ardéidés) forment un ordre emblématique du Marais poitevin. Ce dernier comptait en 2014 26 héronnières hébergeant 2200 couples de 7 espèces différentes. Si la population de hérons a régressé depuis 2007, un rebond significatif est visible en 2014. La répartition spécifique évolue également et se traduit par la croissance de la richesse spécifique moyenne des héronnières ainsi qu'une augmentation de la proportion de hérons cendrés.

Le râle des genêts et la guifette noire sont 2 espèces en fort déclin, dans le Marais poitevin comme dans le reste de la France, du fait de la raréfaction de leur habitat (prairies humides de fauche pour le premier, plans d'eau peu profonds à végétation aquatique dense pour la seconde). En 2010-2012, moins de 8 mâles chanteurs de râles répartis sur 3 sites (Le Mazeau, Sainte Christine et la cuvette de Nuaillé) et seulement une vingtaine de couples de guifettes regroupés en 1 à 3 colonies ont été dénombrés dans la zone humide.

Des oiseaux de passage ou présents toute l'année

De nombreuses espèces liées à l'hydromorphie du marais…

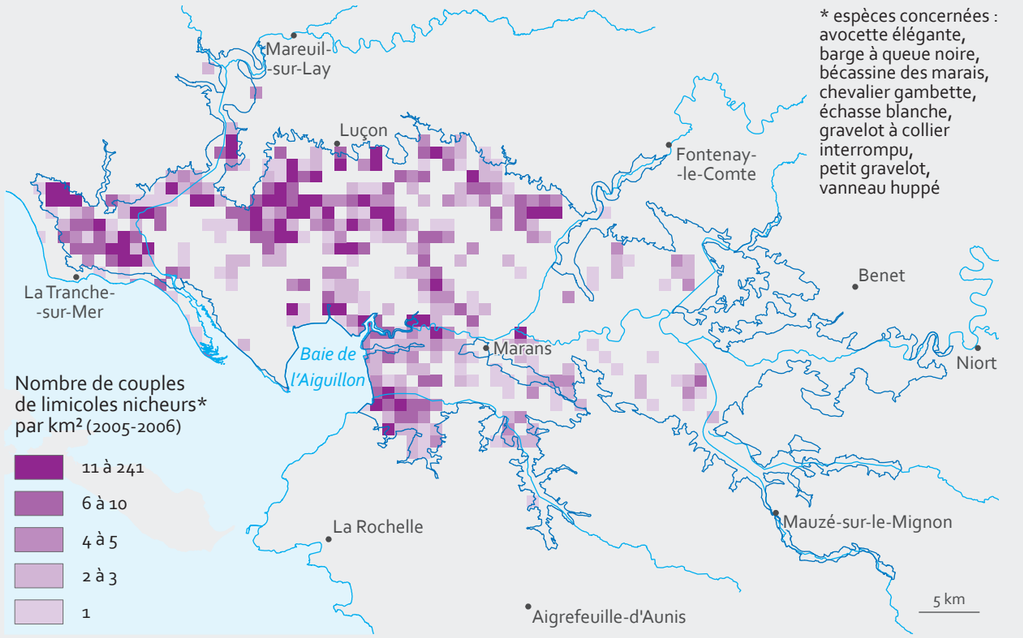

Source : PIMP (OPN 2006)

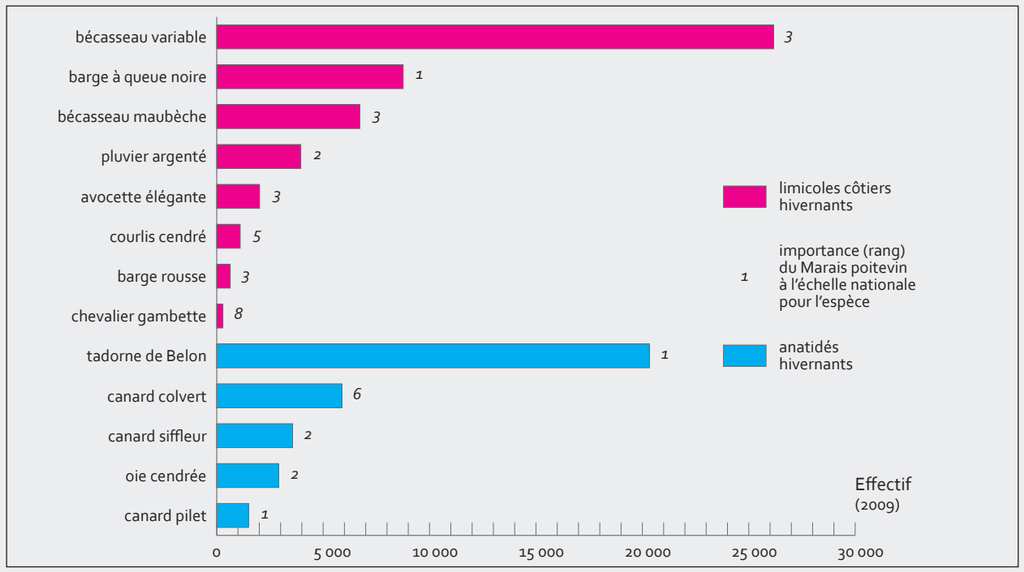

Effectif des anatidés et limicoles hivernants en Baie de l'Aiguillon *Source : RNN Baie de l'Aiguillon (ONCFS 2009)*

… et certaines présentes au-delà de la zone humide

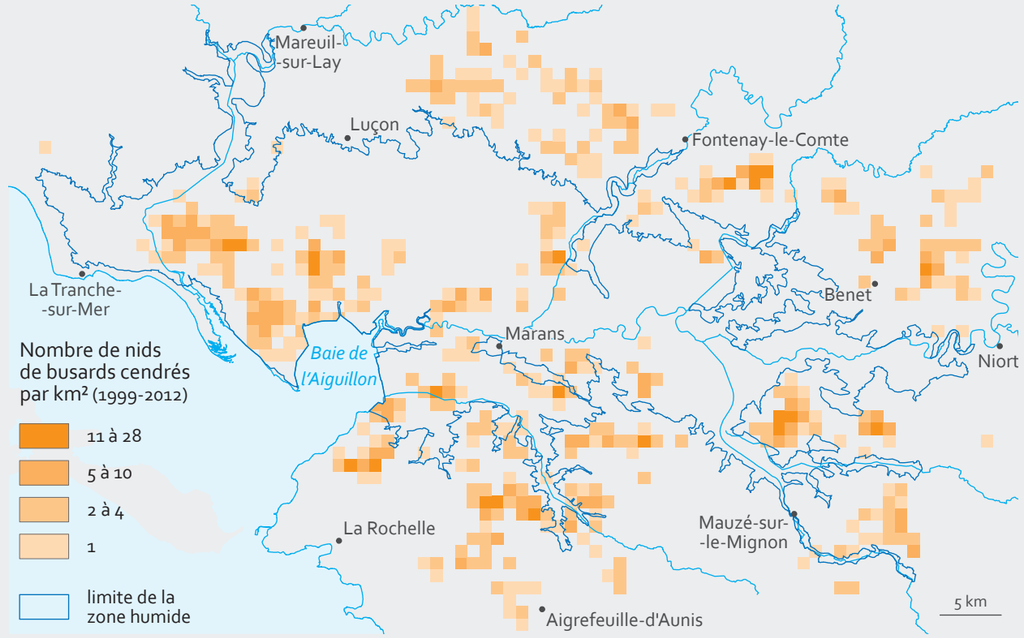

Source : PIMP (OPN 2012)

Depuis les années 80, le Marais poitevin est reconnu d'intérêt international pour les limicoles (petits échassiers) et les anatidés (canards et oies). Certaines espèces s'y reproduisent, tandis que d'autres viennent y passer l'hiver ou y font une halte. En effet, situés sur la route migratoire entre l'Europe du Nord et l'Afrique, le Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon constituent une étape majeure pour ces oiseaux de passage qui trouvent nourriture et repos sur les vasières et les prairies humides. Site de première importance à l'échelle nationale pour 13 espèces de limicoles et d'anatidés hivernants (près de 50 % des effectifs de barges à queue noire en 2009 par exemple), le Marais a accueilli 1100 à 1400 couples de limicoles nicheurs en 2005-2006.

Certaines espèces patrimoniales ne sont pas strictement liées à la zone humide. C'est le cas du busard cendré qui niche dans les champs de céréales des marais desséchés comme dans ceux des plaines limitrophes. Entre 1999 et 2012, près de 1500 nids de busards ont été recensés. Le maintien de cette avifaune remarquable sur le territoire passe par la préservation de ses habitats. L'usage de pratiques agricoles adaptées et la mise en place de mesures de protection y contribuent fortement.

Des milieux aquatiques diversifiés, des espèces patrimoniales…

Espèce emblématique du Marais poitevin, la loutre est un animal discret : les indices permettant de déceler sa présence sont essentiellement ses déjections (épreintes). La prospection réalisée en 2012 sur une trentaine de sites indique qu'elle est présente de manière régulière sur la majorité de la zone humide et tend même à recoloniser les vallées affluentes, même si elle y demeure plus rare. Les collisions routières constituent aujourd'hui l'une des principales causes de mortalité de l'animal (70 recensées entre 2008 et 2012), c'est pourquoi une trentaine de « loutroducs » ont été aménagés dans le marais.

Le Marais poitevin accueille également une trentaine d'espèces de poissons, parmi lesquelles plusieurs sont migratrices dont l'anguille. 25 ouvrages hydrauliques sont équipés d'une passe permettant à cette dernière de les franchir lorsqu'elle remonte de l'aval vers l'amont. Seule espèce permanente de la zone humide, c'est-à-dire présente sur la quasi-totalité des sites de suivi à chaque campagne, ses effectifs tendent néanmoins à décroître. Le suivi réalisé par pêche électrique indique par ailleurs une diminution de la diversité spécifique : seules une quinzaine d'espèces de poissons sont communes dans le marais.

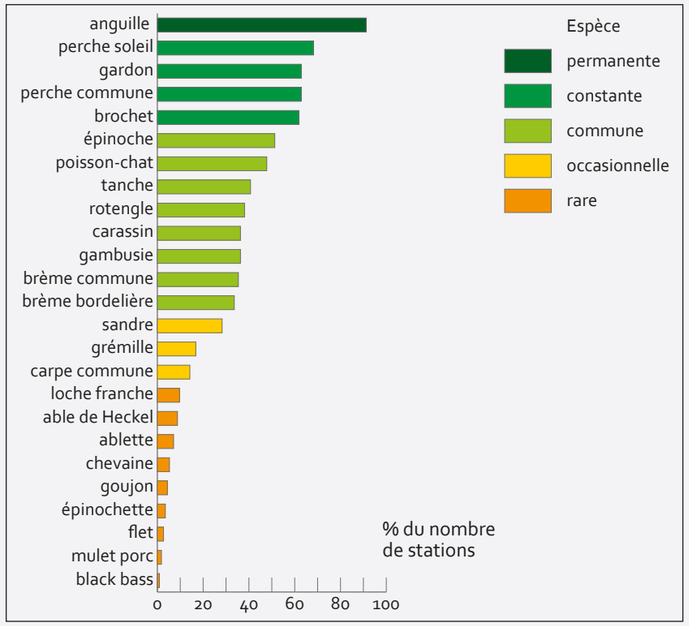

Indice de présence des différentes espèces de poissons inventoriées dans les sites de suivi (2002-2013)

La loutre : bien présente mais victime de collisions routières

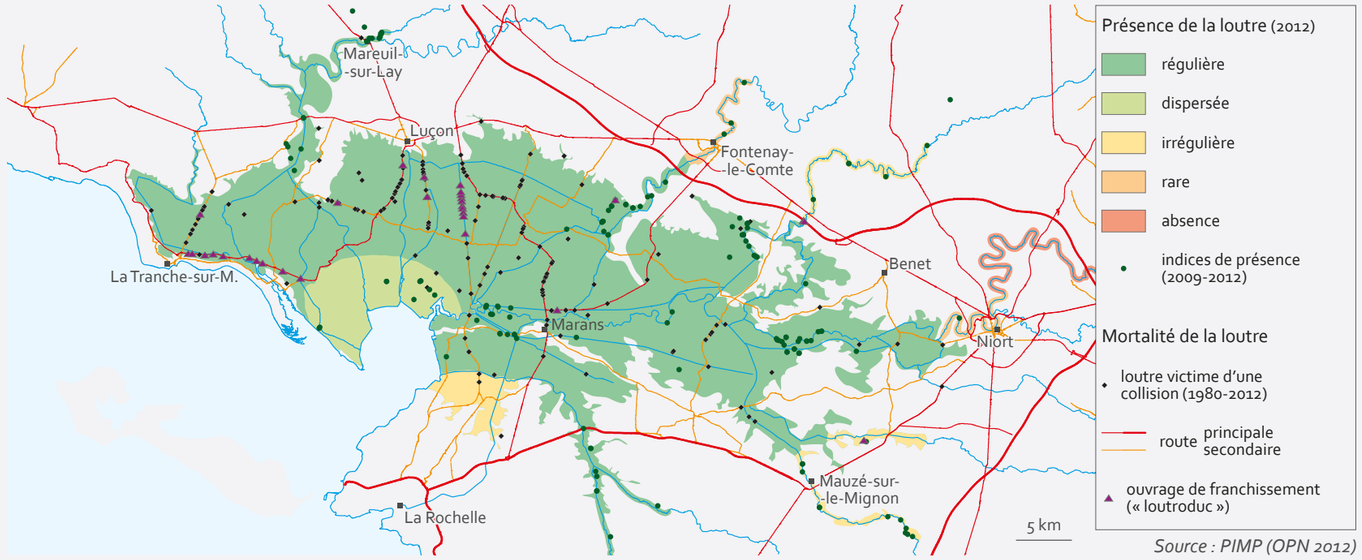

Source : PIMP (OPN 2012)

L'anguille : omniprésente mais dépendante des aménagements hydrauliques

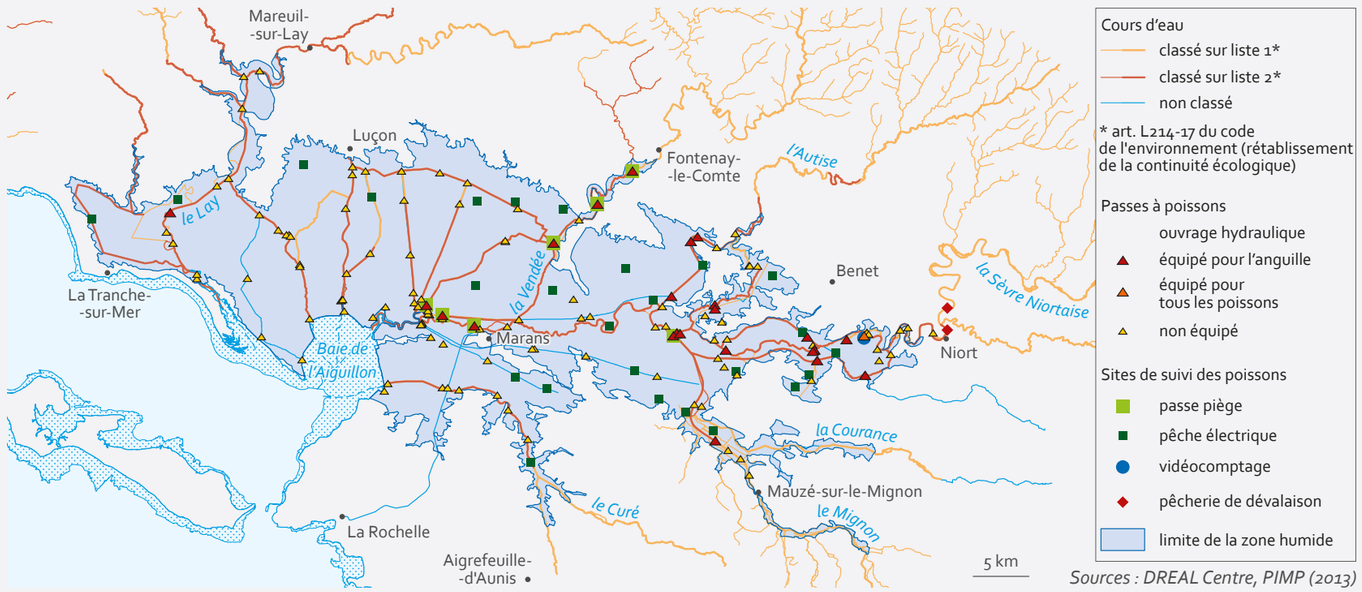

Sources : DREAL Centre, PIMP (2013)

… COMME DES ESPÈCES INVASIVES

La jussie aquatique contenue, la jussie terrestre préoccupante

Source : IIBSN (2013)

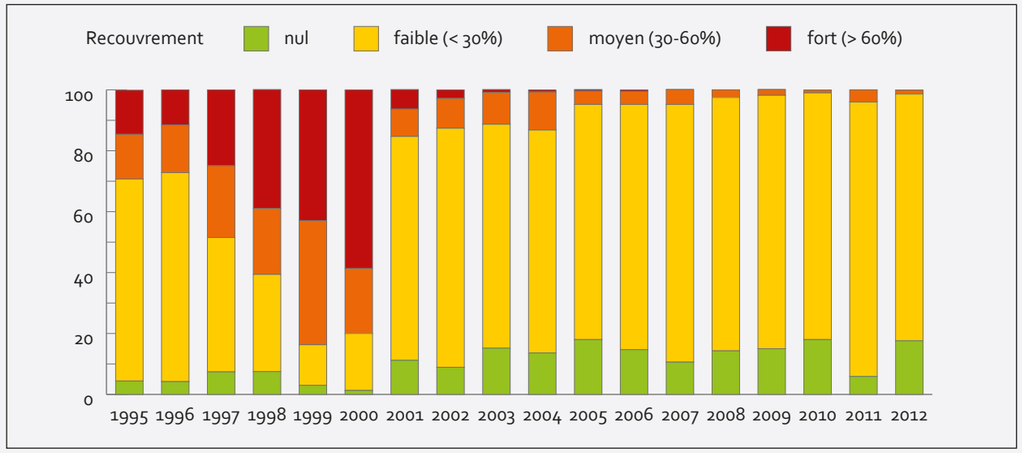

Évolution de la présence de jussie aquatique sur le réseau hydraulique prospecté
(marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autizes)

Le ragondin : une population régulée

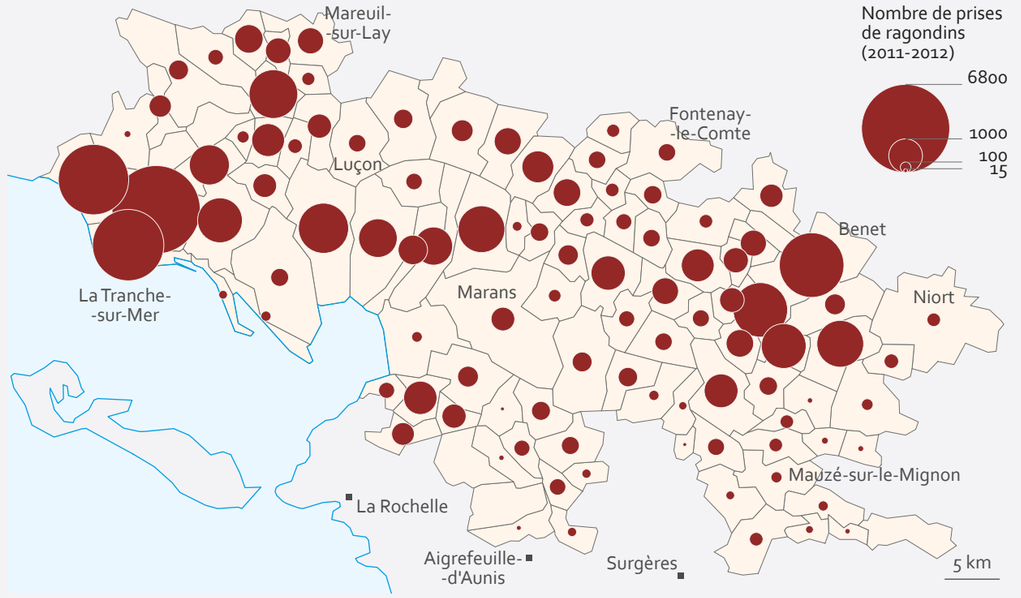

Source : FDGDON 17-79-85 (2013)

Si la zone humide abrite nombre d'espèces remarquables, des espèces indésirables y ont également trouvé des conditions favorables pour se développer. Ces espèces exotiques envahissantes, animales ou végétales, sont particulièrement préjudiciables au milieu aquatique.

Responsable de dégâts sur les cultures et sur les berges, le ragondin est classé comme nuisible et à ce titre sa population fait l'objet d'une régulation par piégeage et tir au fusil. En 2011-2012, plus de 65 000 animaux ont ainsi été détruits dans les communes du marais. L'écrevisse de Louisiane et le poisson-chat, dont les effectifs ont beaucoup augmenté depuis les années 2000, comptent parmi les espèces animales les plus préoccupantes aujourd'hui.

Originaire d'Amérique comme les 3 espèces précédentes, la jussie a en l'espace de quelques années colonisé la majeure partie du réseau hydraulique du Marais poitevin, en particulier dans le secteur de la Venise verte. Cependant, les interventions régulières réalisées par les syndicats mixtes (Lay, Vendée, Nord Aunis) et l'IIBSN depuis plusieurs années, sur les réseaux collectifs, sont parvenues à limiter sa prolifération. En revanche, une forme terrestre de jussie a fait son apparition et suscite de nouvelles inquiétudes.

Des enjeux environnementaux centrés sur la zone humide

41% des ZNIEFF concentrés sur 16% du territoire

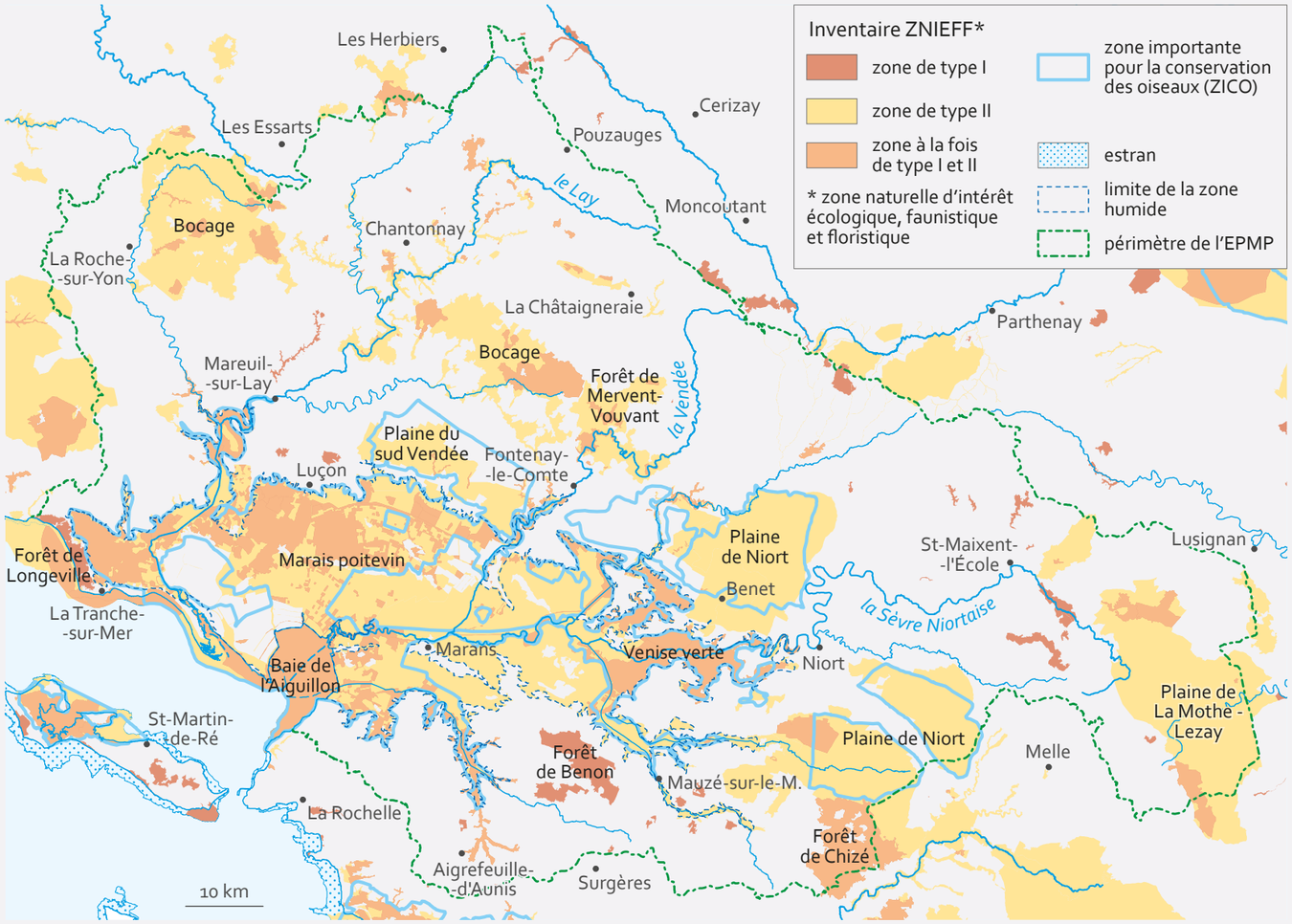

Source : INPN (2013)

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été créé en 1982 afin d'identifier les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Plus de 85% de la zone humide est classée ZNIEFF de type I (grand intérêt) et/ou de type II (fort potentiel). Une majeure partie de son territoire ainsi que plusieurs secteurs de plaine limitrophes sont par ailleurs reconnus zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Le réseau écologique européen Natura 2000 répond quant à lui à l'application des directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). Il vise à préserver des sites présentant des milieux naturels ou des espèces rares ou fragiles et se décline en zones de protection spéciale (ZPS, pour les oiseaux) et en zones spéciales de conservation (ZSC, pour les habitats).

Les différentes mesures de protection règlementaire ou conservatoire qui coexistent et parfois se superposent sur le territoire du Marais poitevin couvrent 55% de la zone humide. Certaines sont très localisées (tourbière, terrée, marais communal), d'autres s'appliquent à des secteurs beaucoup plus vastes (Venise verte, baie de l'Aiguillon).

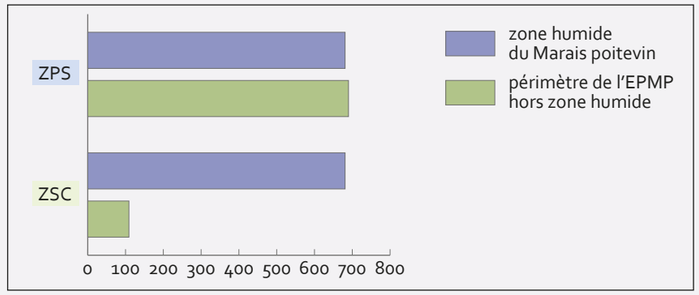

Superficie des sites Natura 2000 (km²)

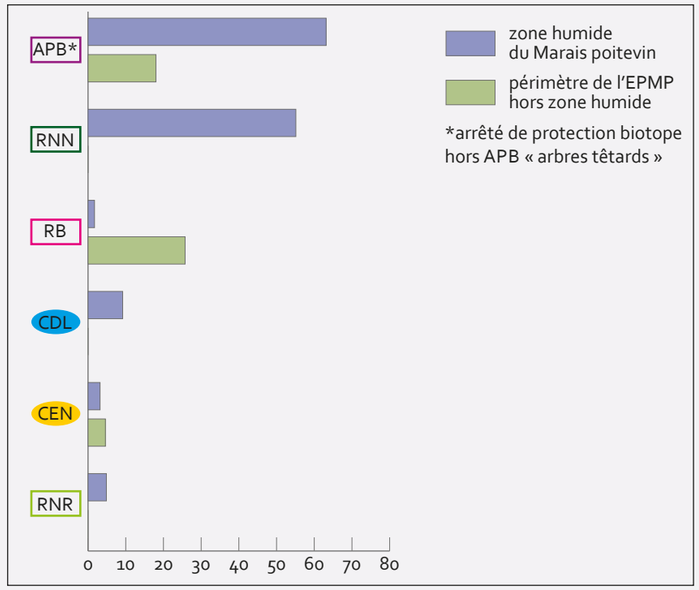

Superficie des zones protégées (km²)

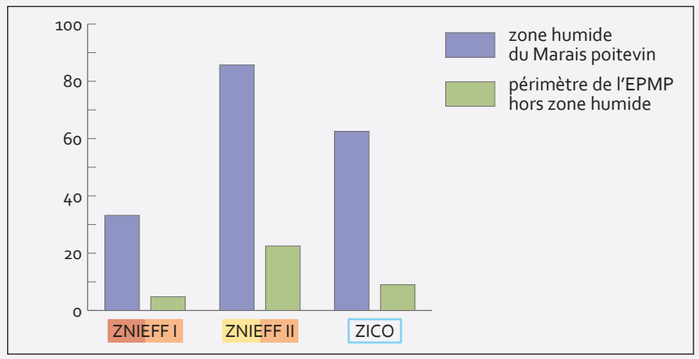

Répartition des zones d'inventaires (% de la superficie)

Des dispositifs pour préserver les milieux et les espèces

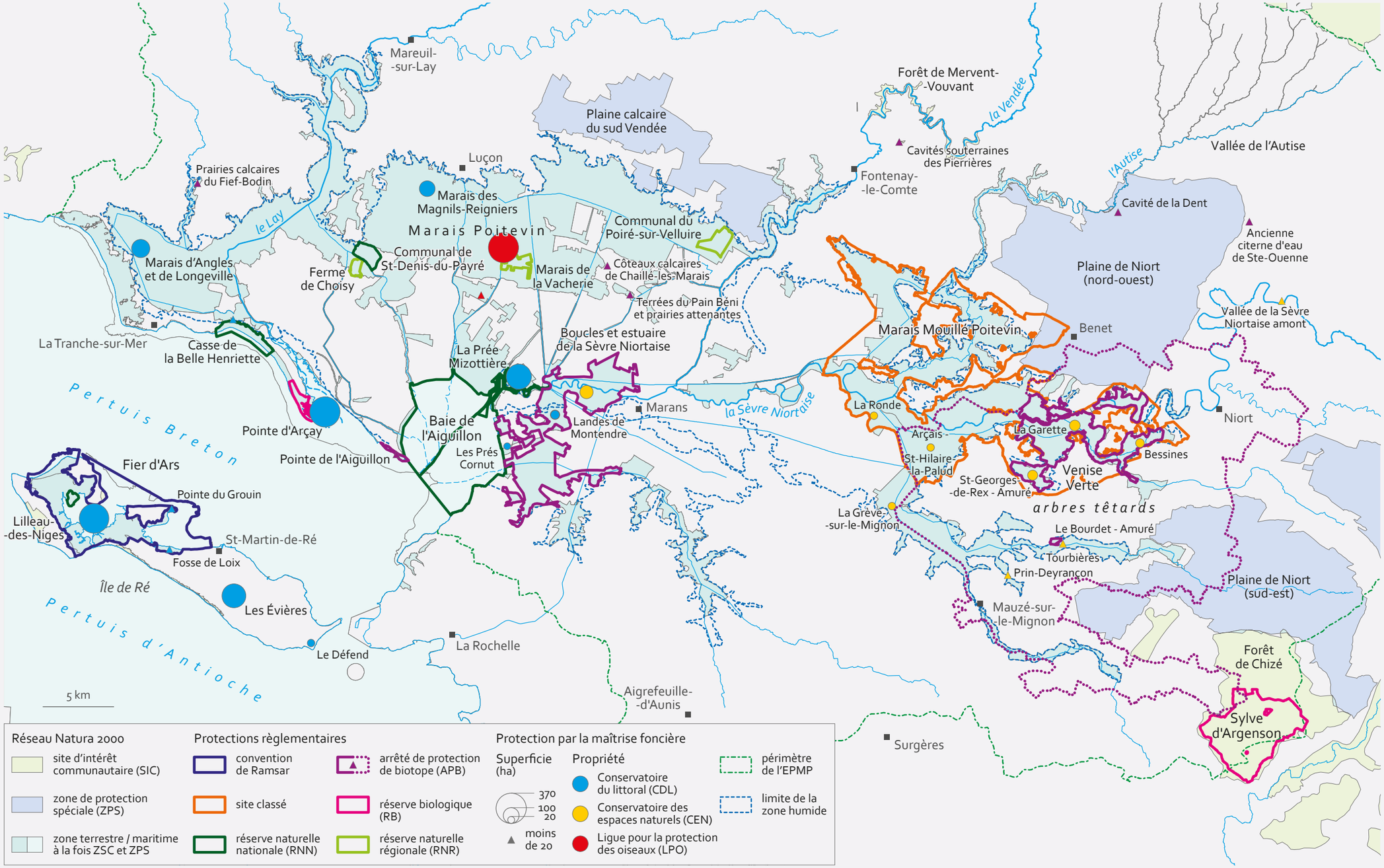

Sources : INPN, CEN PC (2013)

Un espace à caractère agricole...

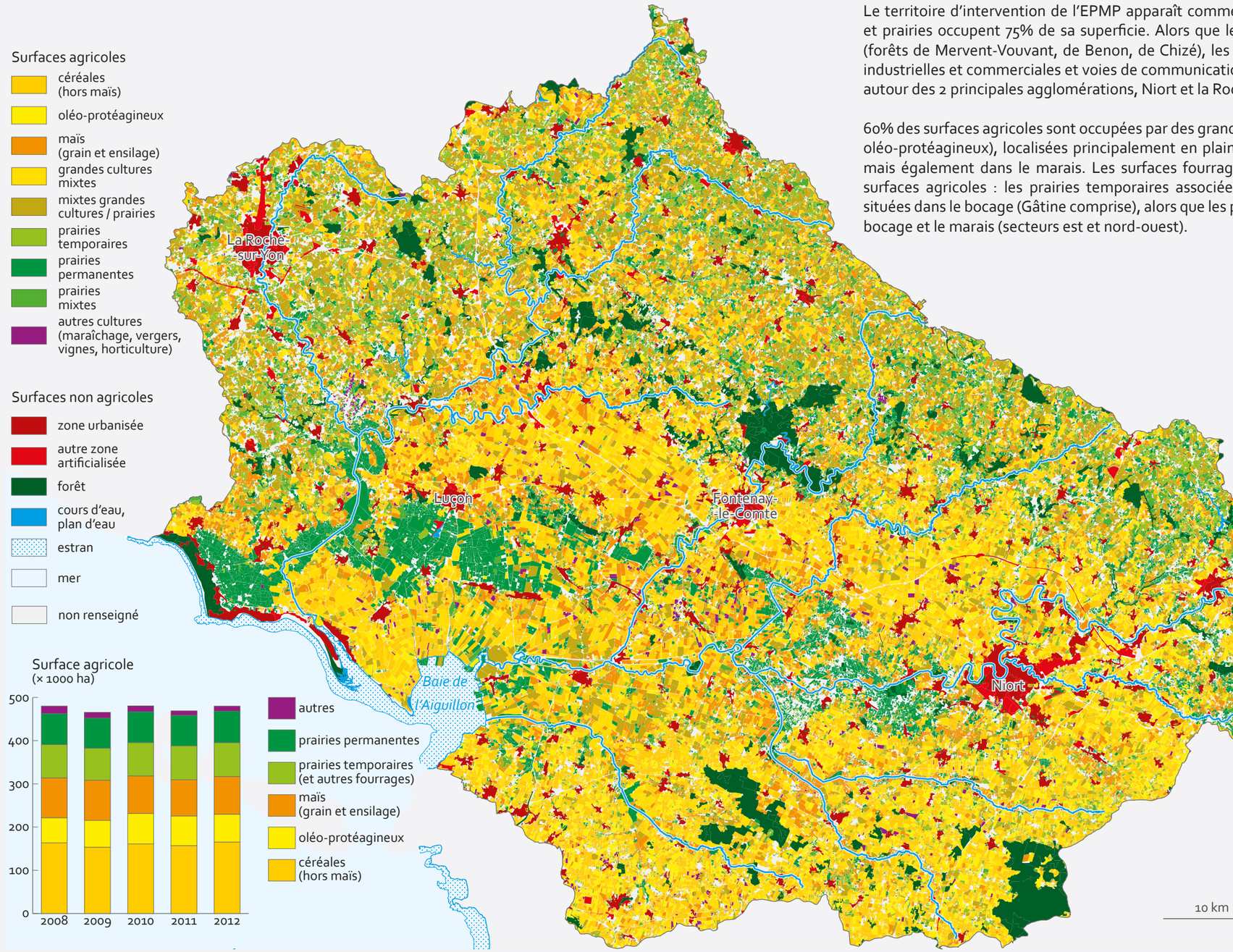

Le territoire d'intervention de l'EPMP apparaît comme un espace à vocation agricole : cultures et prairies occupent 75% de sa superficie. Alors que les surfaces boisées sont peu nombreuses (forêts de Mervent-Vouvant, de Benon, de Chizé), les surfaces artificialisées (zones urbanisées, industrielles et commerciales et voies de communication) tendent à s'accroître, particulièrement autour des 2 principales agglomérations, Niort et la Roche-sur-Yon.

60% des surfaces agricoles sont occupées par des grandes cultures (céréales – y compris maïs – et oléo-protéagineux), localisées principalement en plaine (plaines vendéenne, de Niort, d'Aunis), mais également dans le marais. Les surfaces fourragères représentent quant à elles 38% des surfaces agricoles : les prairies temporaires associées au maïs ensilage sont essentiellement situées dans le bocage (Gâtine comprise), alors que les prairies permanentes se partagent entre le bocage et le marais (secteurs est et nord-ouest).

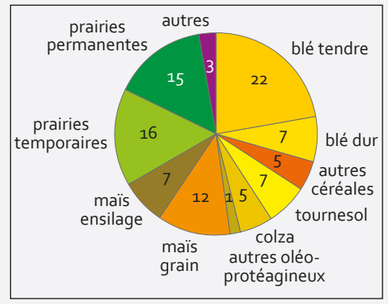

Répartition par culture (%)

Sources : ASP (RPG 2012), EEA (CLC 2006)

... DOMINÉ PAR LES PRAIRIES, LE BLÉ ET LE MAÏS

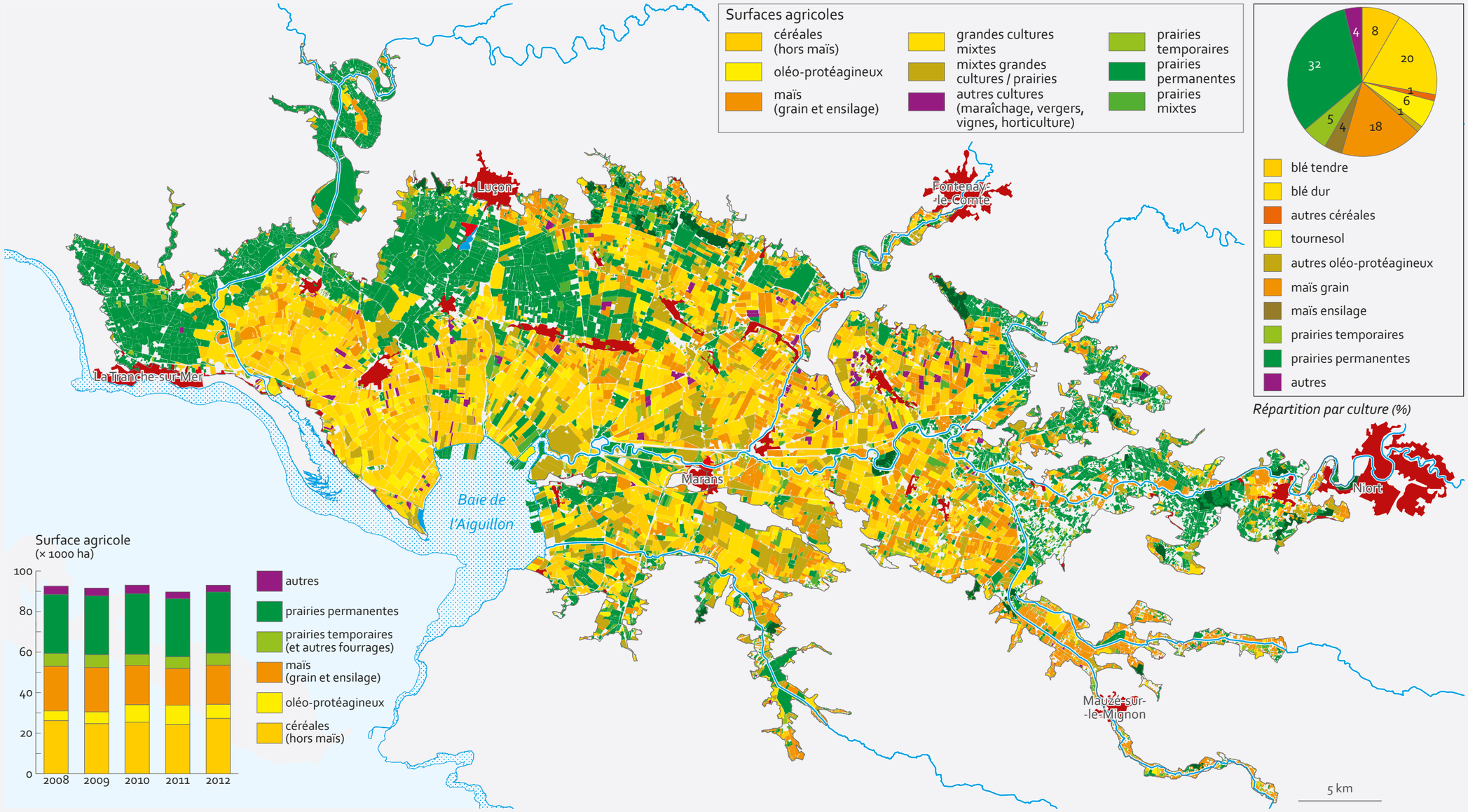

Répartition par culture (%)

Sources : ASP (RPG 2012), EEA (CLC 2006)

Le caractère agricole est encore plus marqué dans la zone humide (91% de surfaces agricoles) qui ne compte pas de surface boisée significative et dont la principale agglomération est Marans. Les grandes cultures occupent 55% des surfaces agricoles, les surfaces fourragères 42%. En comparaison avec le bassin versant dans sa globalité, le ratio blé dur / blé tendre est inversé, le maïs grain est davantage présent (notamment à l'est des marais desséchés). A contrario, le colza est presque absent. La proportion des prairies permanentes et jachères est 2 fois plus élevée alors que celle des prairies temporaires et du maïs ensilage est beaucoup plus faible.

Au cours des 5 dernières années, la répartition entre les cultures est restée relativement stable à l'échelle du bassin versant. Pour la zone humide, cette répartition montre une diminution des surfaces en maïs grain au profit de celles en oléo-protéagineux en 2010 et 2011, ce qui peut être interprété comme une conséquence de la tempête Xynthia, le tournesol étant plus tolérant au sel que le maïs. En 2012, les surfaces en oléo-protéagineux ont à leur tour diminué au profit de celles en blé dur.

LES PRAIRIES : INDISSOCIABLES DE LA ZONE HUMIDE…

Des surfaces en herbe réduites de 60% en 30 ans

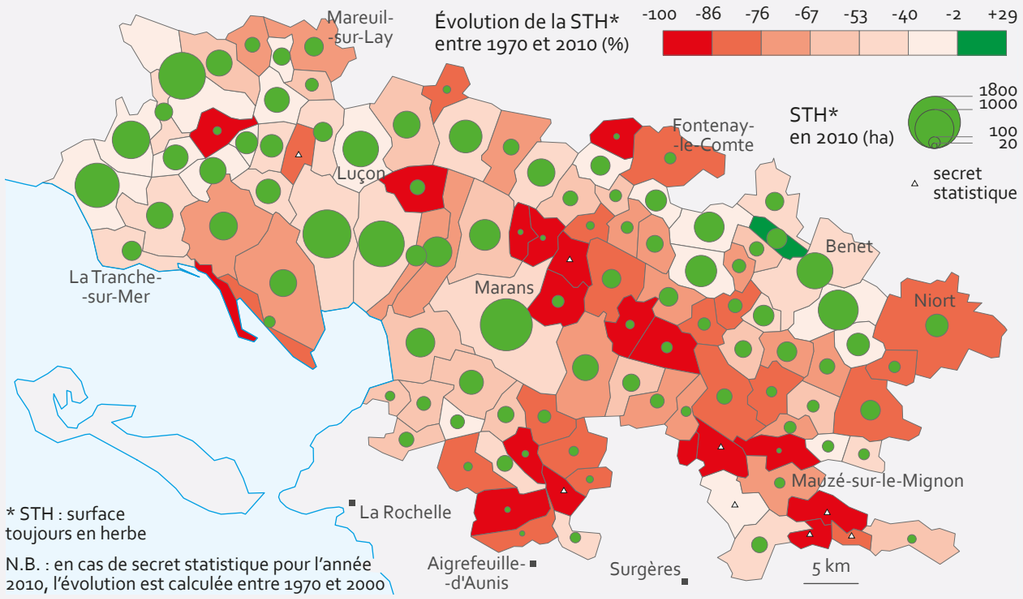

* STH : surface toujours en herbe

N.B. : en cas de secret statistique pour l'année 2010, l'évolution est calculée entre 1970 et 2000

Source : Agreste (RA 2010)

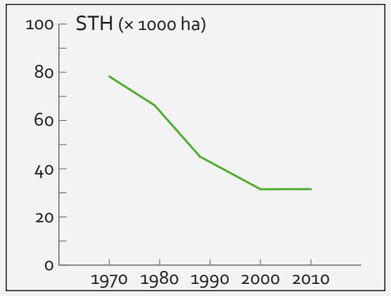

Source : RA 2010

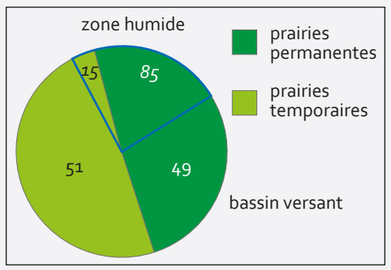

Répartition des prairies par type et par secteur (%) Source : RPG 2012

Les prairies permanentes (PP) constituent une caractéristique majeure du paysage dans le Marais poitevin. Exploitées comme surface fourragère pour l'alimentation du bétail (bovins essentiellement), elles contribuent également à la fixation du carbone, participent à l'épuration des eaux et favorisent le développement de la biodiversité.

Entre 1970 et 2000, la surface toujours en herbe a diminué de 60% dans les communes de la zone humide avant de se stabiliser. Les 30 000 ha de PP de la zone humide représentent aujourd'hui plus de 40% des PP du bassin versant. Principalement localisées dans la partie occidentale du Marais et dans la Venise verte, elles sont très morcelées : sur environ 6000 îlots de PP, près des ¾ font moins de 5 ha ; moins de 700 font plus de 10 ha (dont les 16 communaux), mais ils représentent 50% des surfaces en PP. Sur le millier d'exploitations qui déclarent posséder au moins un îlot de PP dans la zone humide, une centaine possèdent exclusivement des PP alors que pour près de la moitié d'entre elles, les PP représentent moins de 20% de la surface agricole.

De grands espaces prairiaux à l'ouest, des petites parcelles à l'est

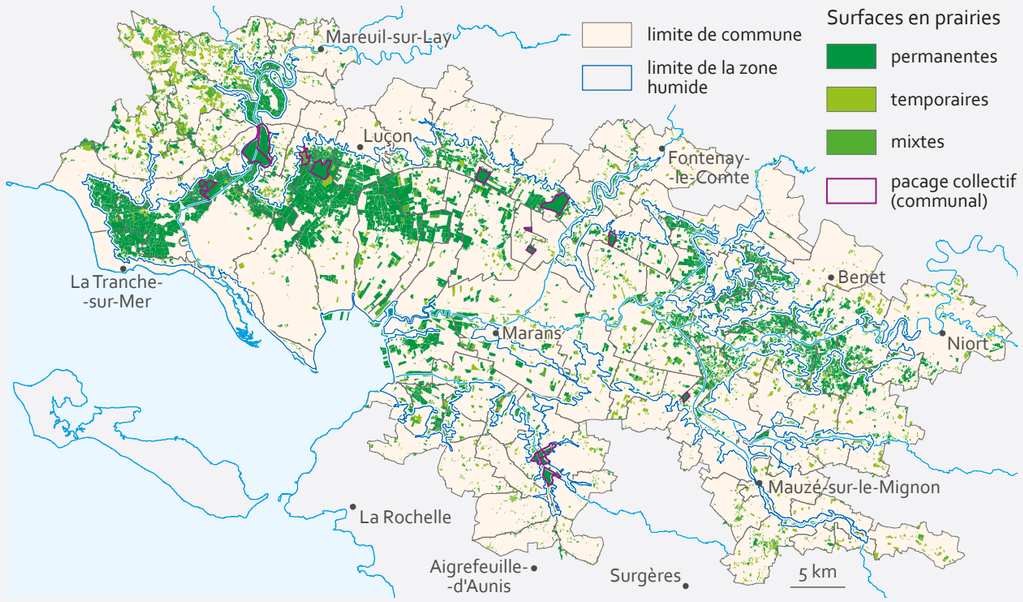

Sources : ASP (RPG 2012), PIMP (2010)

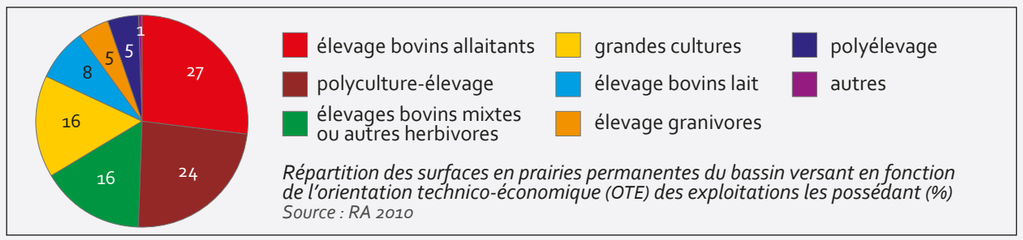

Répartition des surfaces en prairies permanentes du bassin versant en fonction de l'orientation technico-économique (OTE) des exploitations les possédant (%)
Source : RA 2010

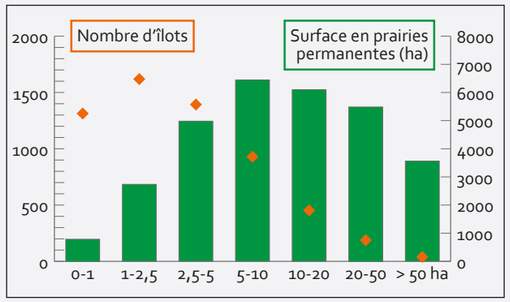

Distribution des îlots de prairies permanentes de la zone humide en fonction de leur superficie
Source : RPG 2012

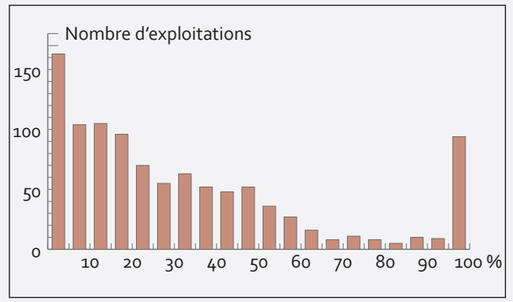

Distribution des exploitations agricoles possédant des prairies permanentes dans la zone humide en fonction de la proportion de prairies permanentes dans leur assolement Source : RPG 2012

… ET FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

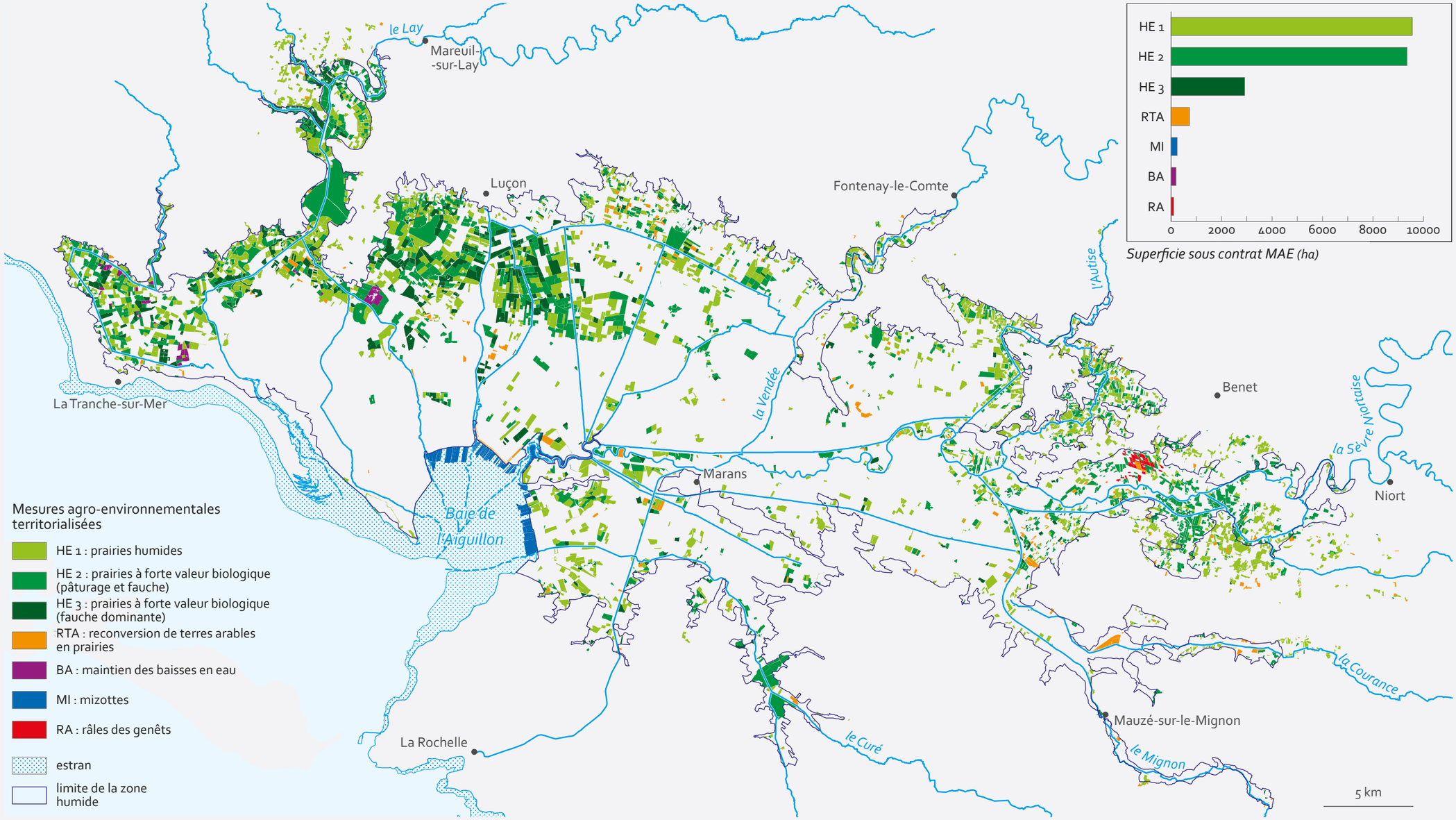

Superficie sous contrat MAE (ha)

Source : ASP (2011)

Les mesures agro-environnementales (MAE) territorialisées ont pour objectif de limiter la dégradation de la biodiversité, en particulier dans les sites Natura 2000. Il en existe 7 à l'échelle du Marais poitevin, certaines concernant l'ensemble de la zone humide, d'autres très localisées (mizottes, râles des genêts).
Compte tenu de l'impact positif des prairies en termes de biodiversité, plusieurs MAE leur sont consacrées. Celles-ci couvrent environ 22 000 ha, soit plus de 60% des surfaces en prairies de la zone humide.

Les différentes mesures correspondent à différents niveaux d'engagement en fonction de la valeur biologique de la prairie. En effet, l'exploitant s'engage de manière contractuelle pour une durée de 5 ans à respecter un cahier des charges précis en adaptant ses pratiques agricoles en contrepartie d'une rémunération annuelle à l'hectare. Plus le cahier des charges est contraignant, plus la rétribution est élevée.

Des exploitations davantage tournées vers les grandes cultures

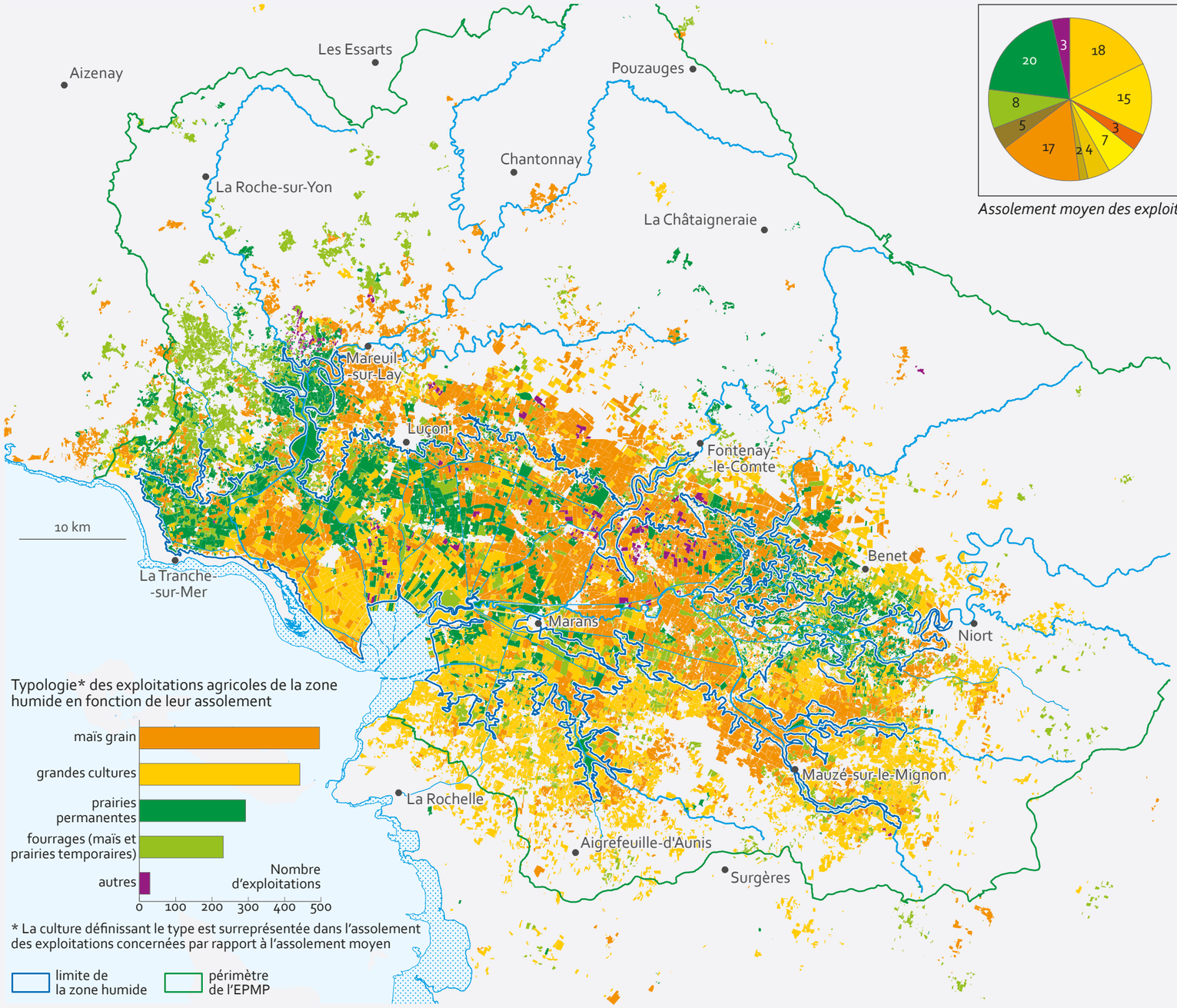

Source : ASP (RPG 2012) - Méthodologie : classification ascendante hiérarchique, partition en 5 classes expliquant 67% de l'inertie totale

Assolement moyen des exploitations agricoles de la zone humide (%)

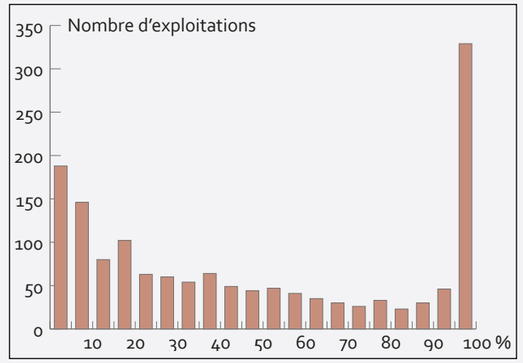

Distribution des exploitations agricoles possédant des terres dans la zone humide en fonction de la proportion de ces terres dans leur surface totale
Source : RPG 2012

1 500 exploitations déclarent posséder au moins un îlot dans la zone humide, mais leurs parcellaires dépassent largement les limites de cette zone. Si pour ¼ d'entre elles, la zone humide constitue 90% de leur surface, pour ⅓, ce taux n'excède pas 20%.

On peut proposer une typologie de ces exploitations en fonction de leur assolement puis les caractériser à partir de l'écart à l'assolement moyen. Ainsi, à titre d'exemple, ⅓ des exploitations présentent une part de maïs grain dans l'assolement sensiblement plus élevée que la moyenne (sans qu'il s'agisse nécessairement d'une orientation maïs grain). Ces exploitations sont principalement localisées dans la plaine vendéenne (bordure nord de la zone humide), dans la partie orientale des marais desséchés et dans les vallées du Mignon et de la Courance.

Globalement, la répartition spatiale des exploitations selon leur type rappelle celle des cultures auxquelles chaque type est associé.

Les grandes cultures dominantes au sud, l'élevage au nord

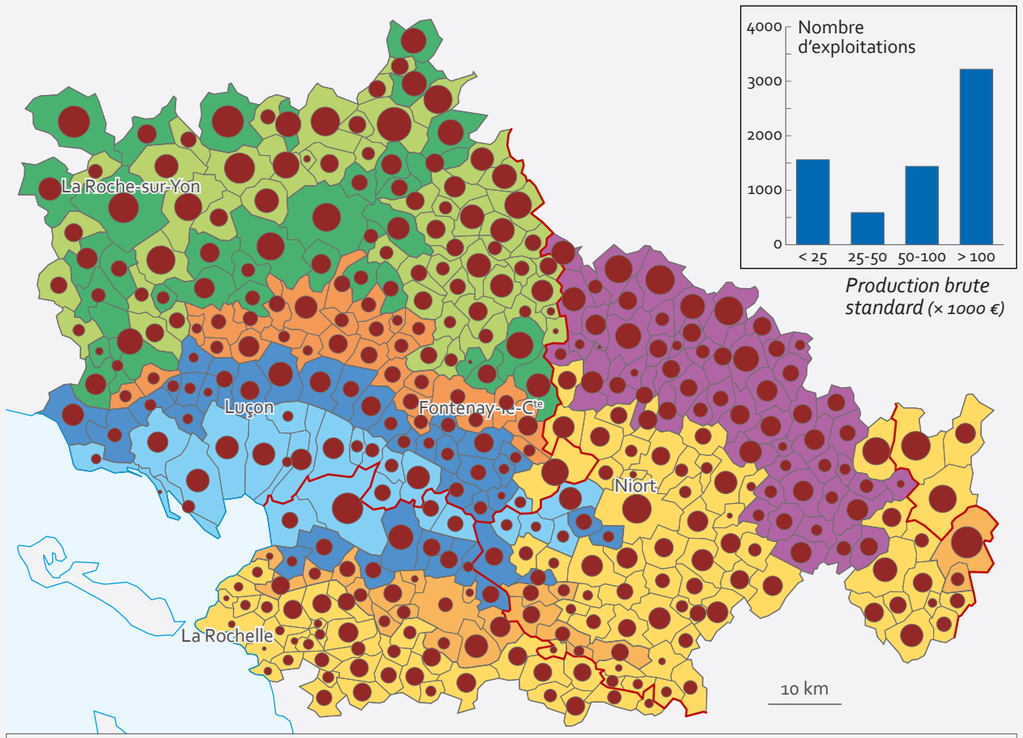

Production brute standard (× 1000 €)

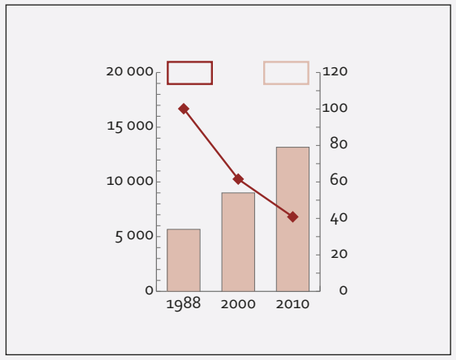

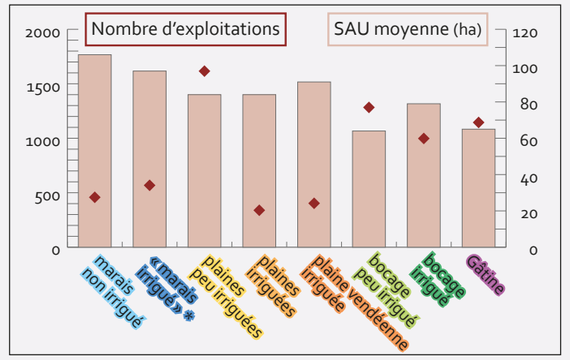

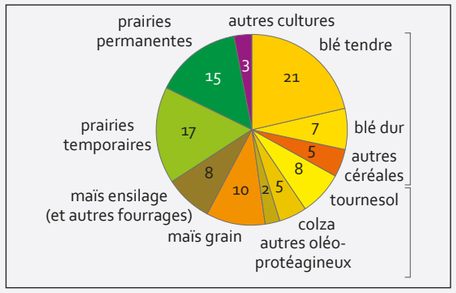

Répartition par culture (%)

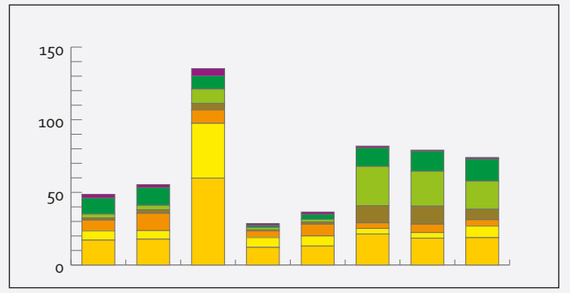

Surface (× 1000 ha)

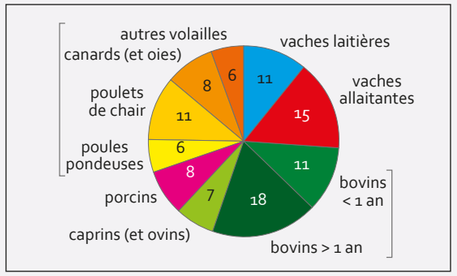

Répartition par espèce (%)

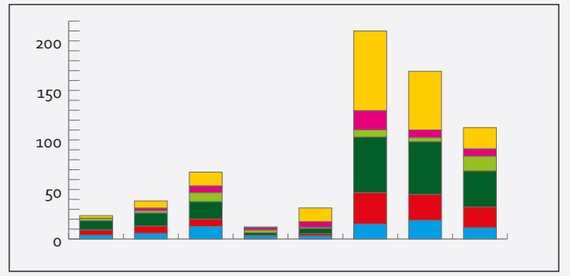

Cheptel (× 1000 UGB) - UGB : unité de gros bétail

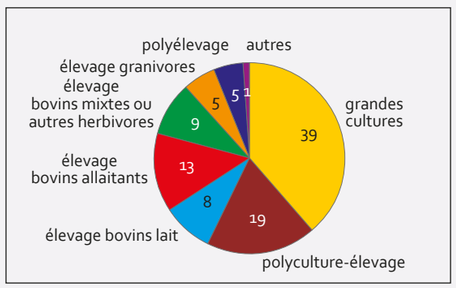

Répartition des surfaces en fonction de l'orientation technico-économique (OTE) des exploitations (%)

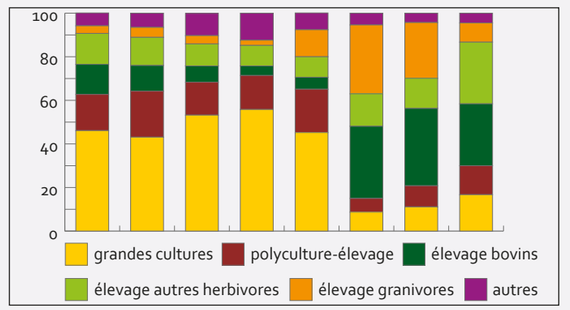

% du nombre d'exploitations

Typologie des communes du bassin versant en fonction de leur assolement et de leurs surfaces irriguées

marais non irrigué
« marais irrigué » *
plaines peu irriguées
plaines irriguées
plaine vendéenne irriguée
bocage peu irrigué
bocage irrigué
Gâtine

Nombre d'exploitations
73
10
1

* communes de marais dont une partie du territoire se situe en plaine irriguée

Sources (carte et graphiques) : Agreste (RA 2010), IRSTEA (2013)

En 20 ans, le nombre d'exploitations agricoles du bassin versant a diminué de 60% pour atteindre 6800 en 2010, ce qui s'est accompagné d'une augmentation de la surface agricole utile (SAU) moyenne.

Il est possible d'établir une typologie des communes en 8 classes à partir de leur assolement, des pratiques des exploitations en matière d'irrigation et du zonage en petites régions agricoles (source : IRSTEA, 2013). Cette typologie laisse apparaître une opposition entre le marais et les plaines d'une part, le bocage et la Gâtine d'autre part. Alors que pour les premiers, environ 50% des exploitations ont une orientation grandes cultures, pour les seconds, plus de 65% ont une orientation élevage, ce qui se traduit par une SAU moyenne moindre, une part de surfaces fourragères supérieure (environ 60%) et des effectifs animaux beaucoup plus importants (74% du total). Le marais se distingue des plaines par une SAU moyenne et une proportion d'exploitations dédiées à l'élevage supérieures. Dans le bocage, l'élevage est dominé par les bovins et les granivores (porcins et surtout volailles) ; en Gâtine, par les bovins et les caprins.

Le drainage et l'irrigation : 2 pratiques bien développées

⅓ de la zone humide drainée…

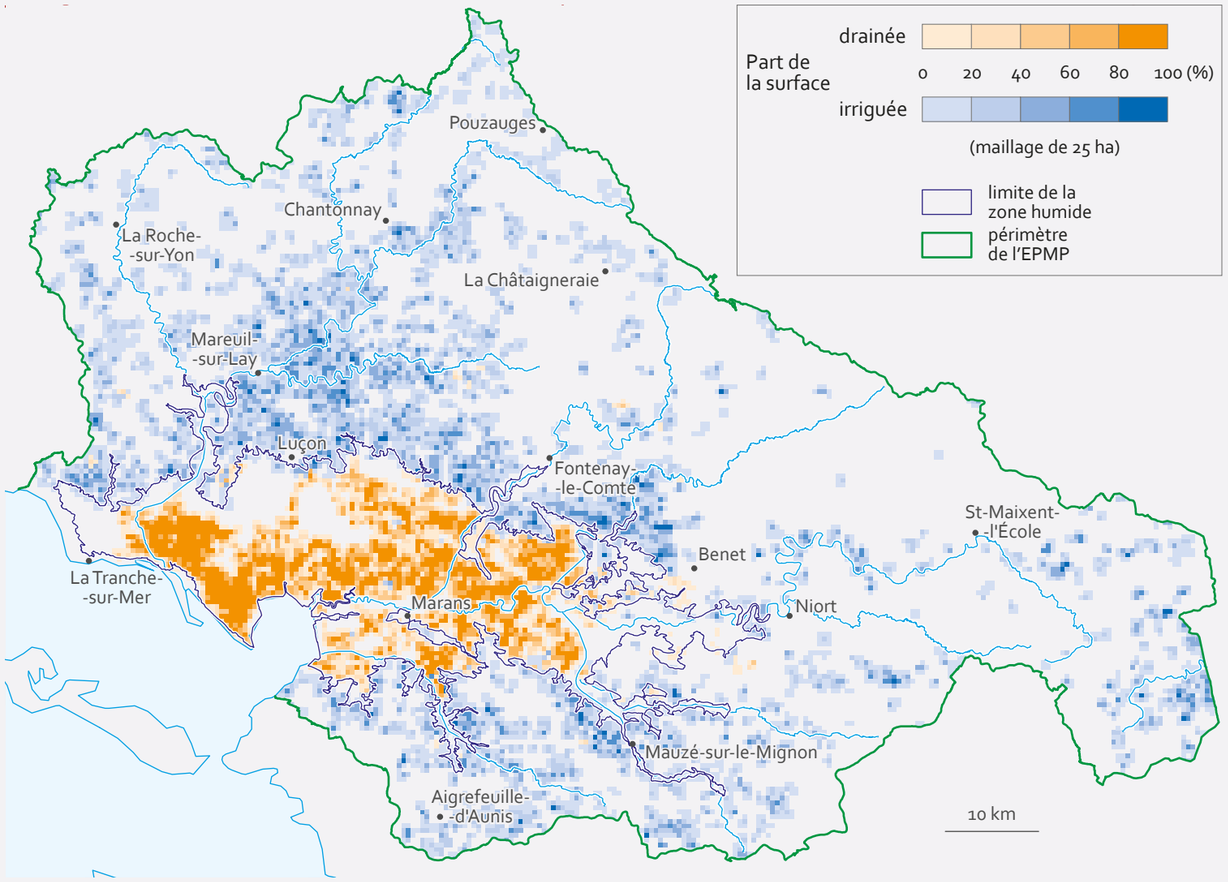

Sources : DDT(M) 17-79-85 (2006), ASP (RPG 2009)

Sous l'impulsion de la politique agricole commune (PAC) et afin d'accroître la productivité, 2 techniques se sont particulièrement développées entre 1980 et 2000 : le drainage et l'irrigation.

Dans la zone humide, le drainage accompagne souvent le remembrement des terres : des drains enterrés, associés à des pompes, sont installés afin de collecter et d'évacuer l'eau, en remplacement des fossés comblés. Cette technique concerne aujourd'hui un peu plus de 30 000 ha de terres (32% de la zone humide), dans la quasi-totalité des secteurs de marais desséchés dépourvus de prairies. À l'inverse, l'irrigation concerne surtout les plaines calcaires qui encadrent le marais, mais également une partie du bocage. Dans ces secteurs, près de 50% des exploitations sont équipées et ⅓ de la surface est irrigable. À l'échelle du bassin versant, un peu plus de 80 000 ha sont irrigables, ce qui représente 15% de la SAU. Cette technique bénéficie en premier lieu aux grandes cultures, et plus particulièrement au maïs (60% des surfaces irriguées). Plus de 50% des surfaces en maïs grain sont irriguées, ainsi que 20 à 25 % de celles en protéagineux, maïs ensilage et blé dur.

… et ⅓ des plaines de bordure irrigables

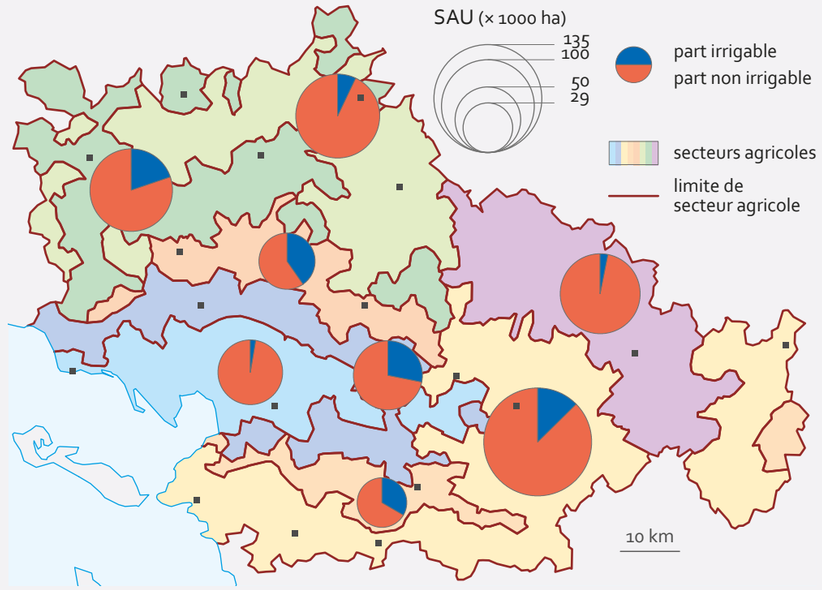

Sources (carte et graphiques) : Agreste (RA 2010), IRSTEA (2013)

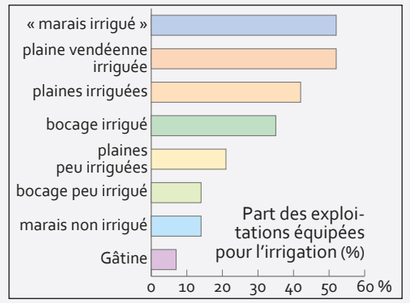

Part des exploitations équipées pour l'irrigation (%)

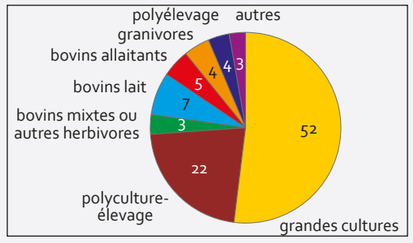

Répartition des surfaces irriguées par OTE des exploitations (%)

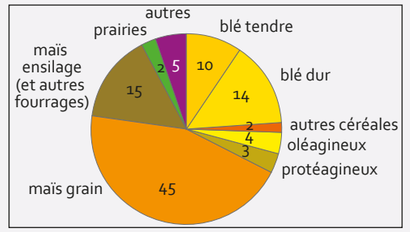

Répartition des surfaces irriguées par culture (%)

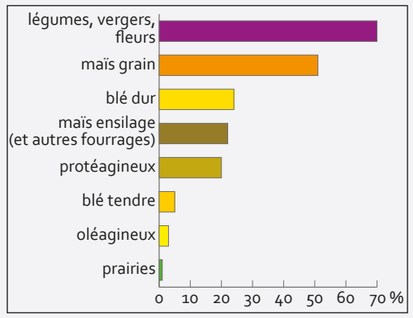

Part des surfaces irriguées (%)

60 MILLIONS DE M³ D'EAU DESTINÉS À L'IRRIGATION AGRICOLE

Prélèvements superficiels dans le bocage, souterrains en plaines

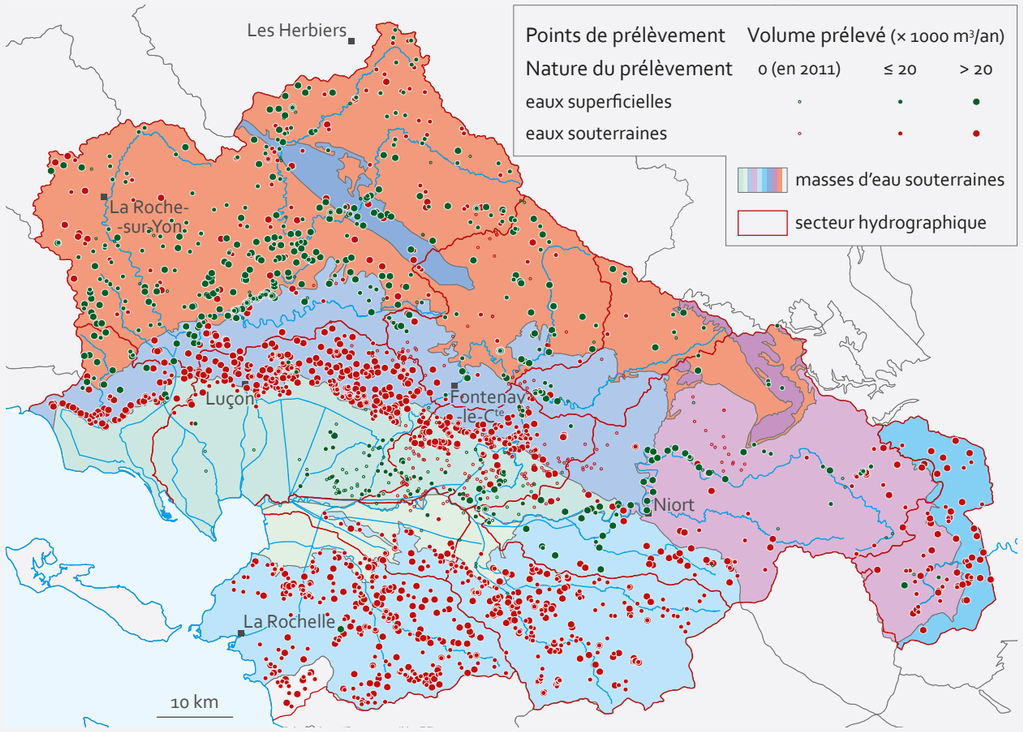

Sources : AELB (2011), Sandre (2013)

Les nappes souterraines des plaines les plus sollicitées

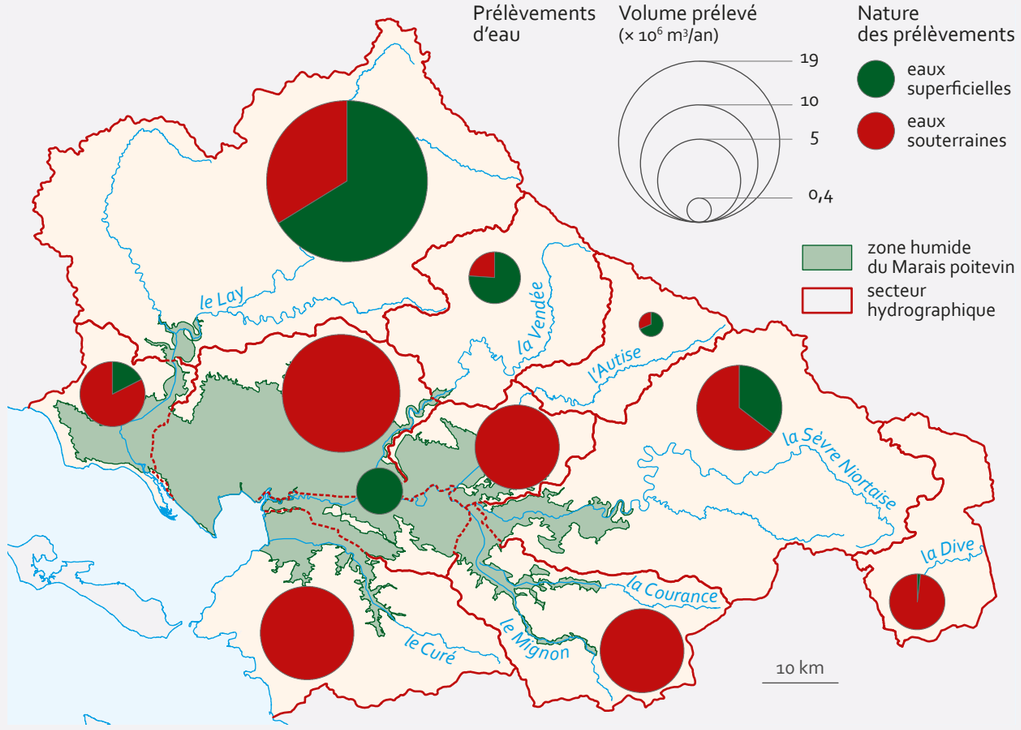

Sources : AELB (2011), IGN-BD Carthage

2 200 points de prélèvements d'eau sont destinés à l'irrigation agricole sur le territoire d'intervention de l'EPMP, dont 16% sans volume prélevé en 2011. Environ ⅓ concernent les eaux superficielles, dans le bocage ainsi que dans le marais, ⅔ les eaux souterraines, dans les plaines.

Le volume de ces prélèvements s'élève à 60 millions de m³ dont près de 70% sont issus de nappes souterraines. Les nappes les plus sollicitées sont celles du Sud Vendée et de l'Aunis qui représentent à elles seules 75% des prélèvements d'eaux souterraines et plus de 50% des prélèvements totaux. Les prélèvements en cours d'eau concernent quant à eux principalement le Lay et ses affluents, la Sèvre Niortaise et la Vendée.

Le volume prélevé par point de prélèvement est le plus élevé dans les secteurs du Lay (amont et aval) et de la plaine vendéenne (de l'ordre de 40 000 m³), le plus faible dans le secteur de la zone humide (17 000 m³).

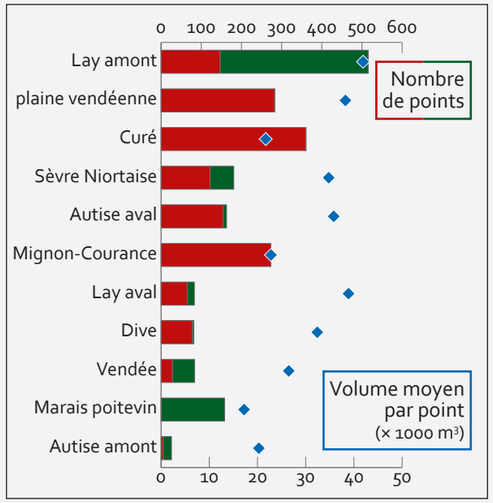

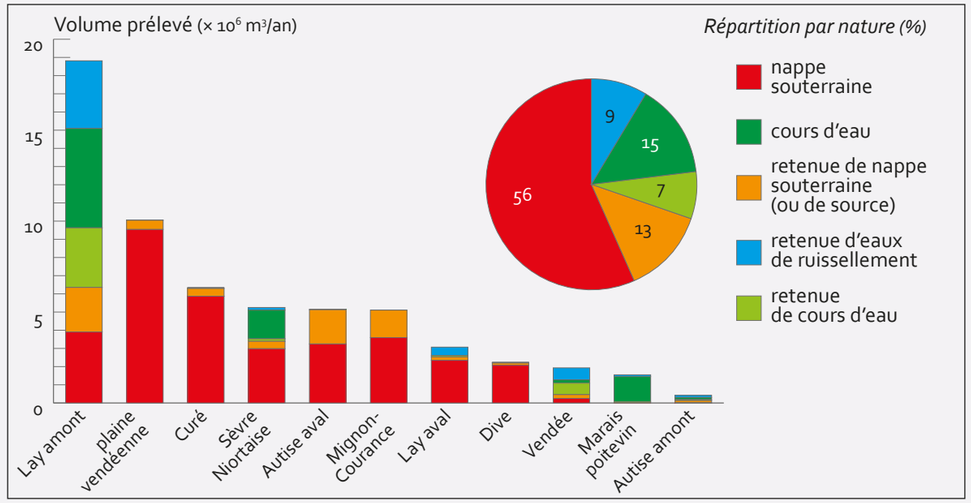

L'EAU : UNE RESSOURCE À PARTAGER...

Une production d'eau potable près des bassins de consommation

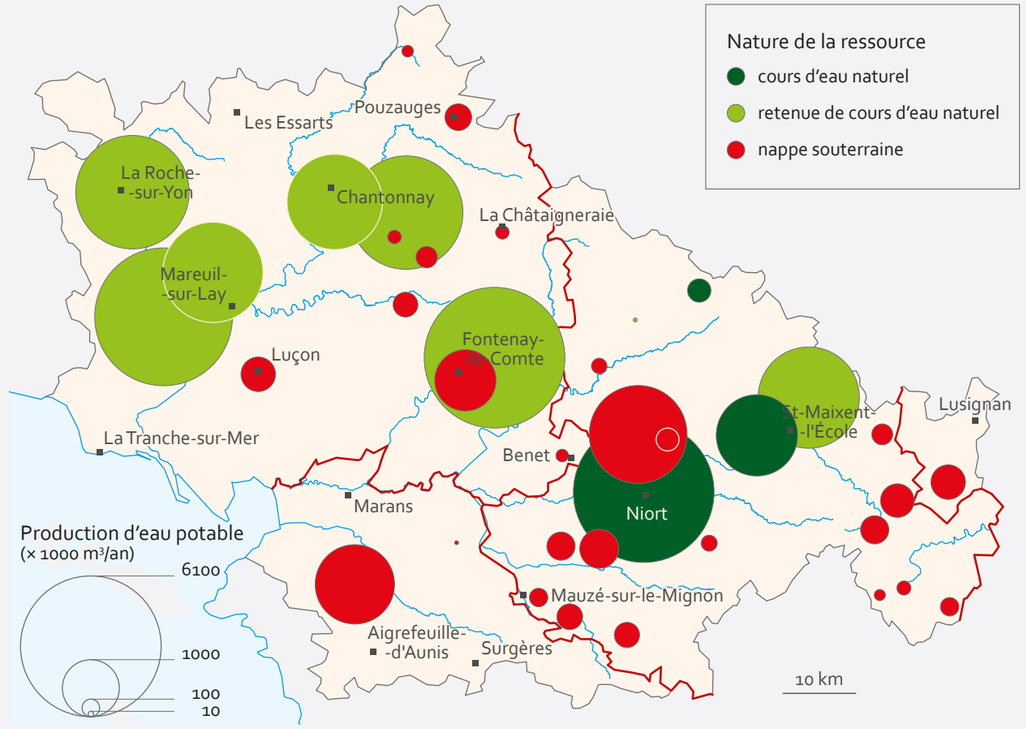

Source : AELB (2011)

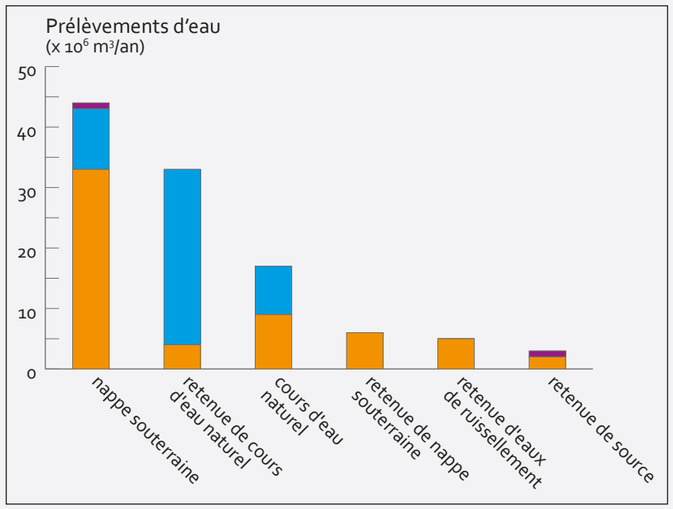

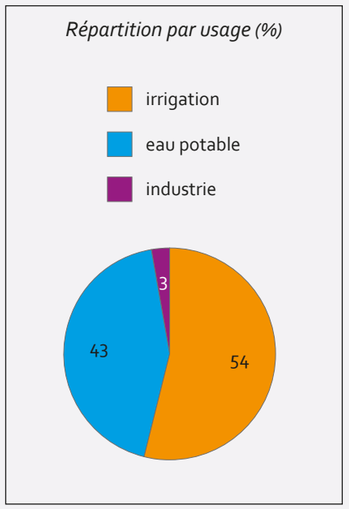

Un usage industriel dominé par l'alimentaire et la chimie

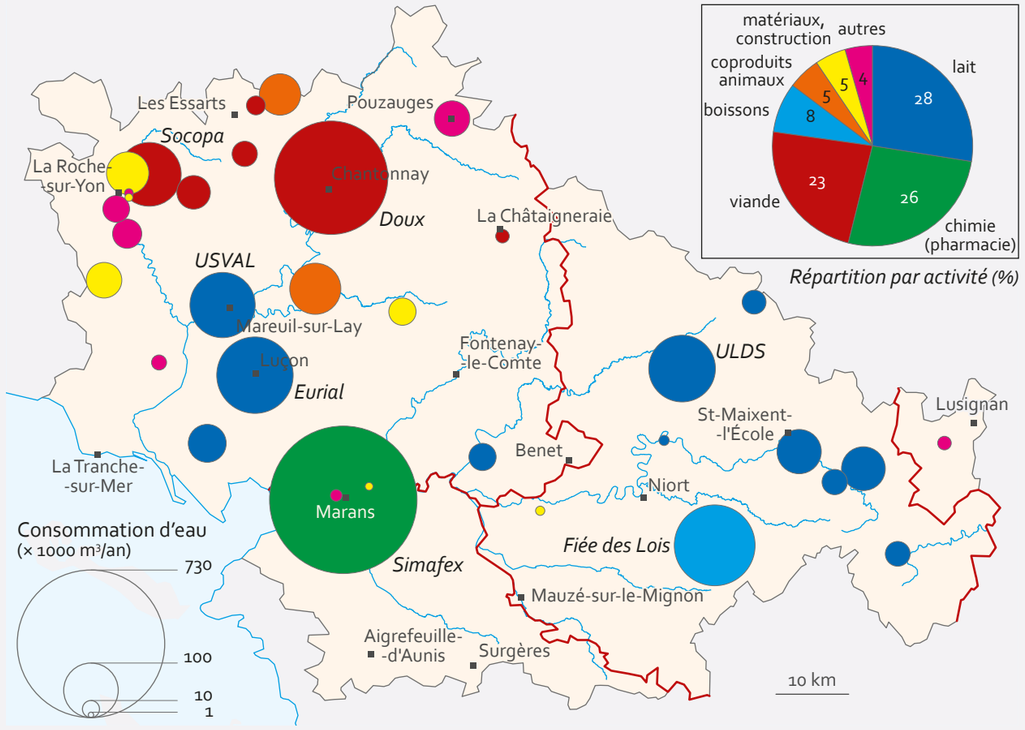

Répartition par activité (%)

Source : AELB (2011)

Avec 47 millions de m³ par an, l'alimentation en eau potable représente la 2e destination des prélèvements d'eau dans le milieu après l'irrigation agricole (près de 60 millions de m³). Cette eau provient majoritairement de retenues de cours d'eau naturels (plus de 60%) ainsi que de nappes souterraines et de cours d'eau naturels (environ 20% chacun). La production est localisée à proximité des principales villes (La Rochelle, Niort, La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte), mais elle alimente également pour partie d'autres secteurs comme la côte vendéenne ou l'Île de Ré.

Avec moins de 3 millions de m³ par an, l'industrie représente une très faible part des prélèvements totaux. En revanche, les volumes prélevés par point de prélèvement sont en moyenne 3 fois plus importants pour l'industrie que pour l'irrigation agricole (81 000 m³ contre 28 000 m³). L'eau utilisée provient essentiellement de nappes souterraines et de retenues de sources (environ 40% chacune). 85% de l'eau consommée est destinée à l'industrie agroalimentaire (laiteries, abattoirs, eau de source) ou pharmaceutique.

… ENTRE DIFFÉRENTS USAGERS

La baie de l'Aiguillon : un important bassin mytilicole

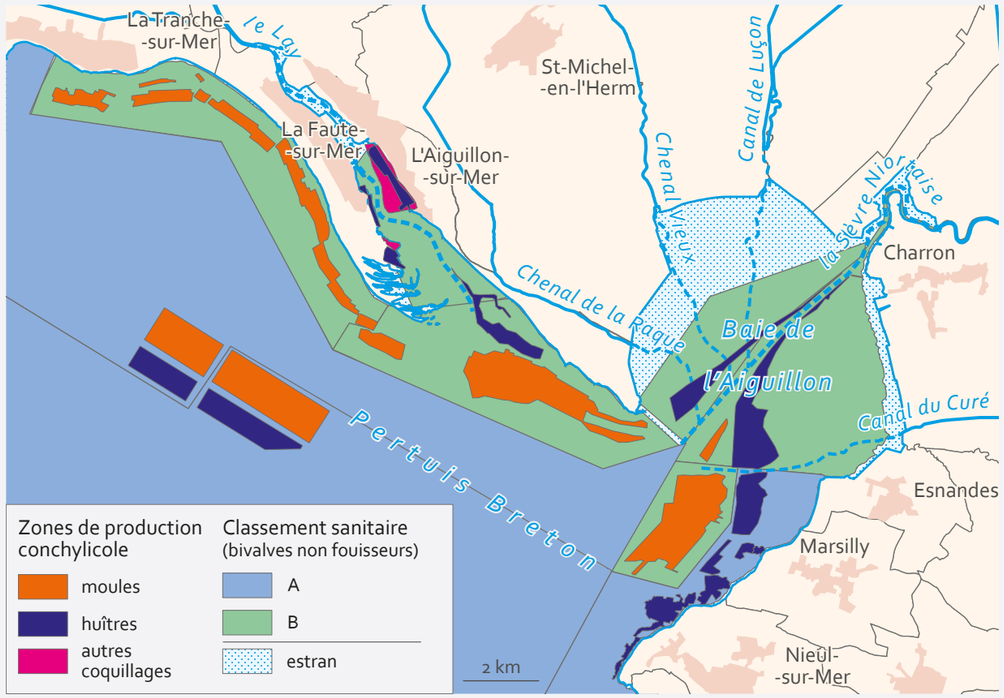

Sources : CRC PL, DDTM 17, Sandre (2013)

Des embarcadères qui se concentrent dans la Venise verte

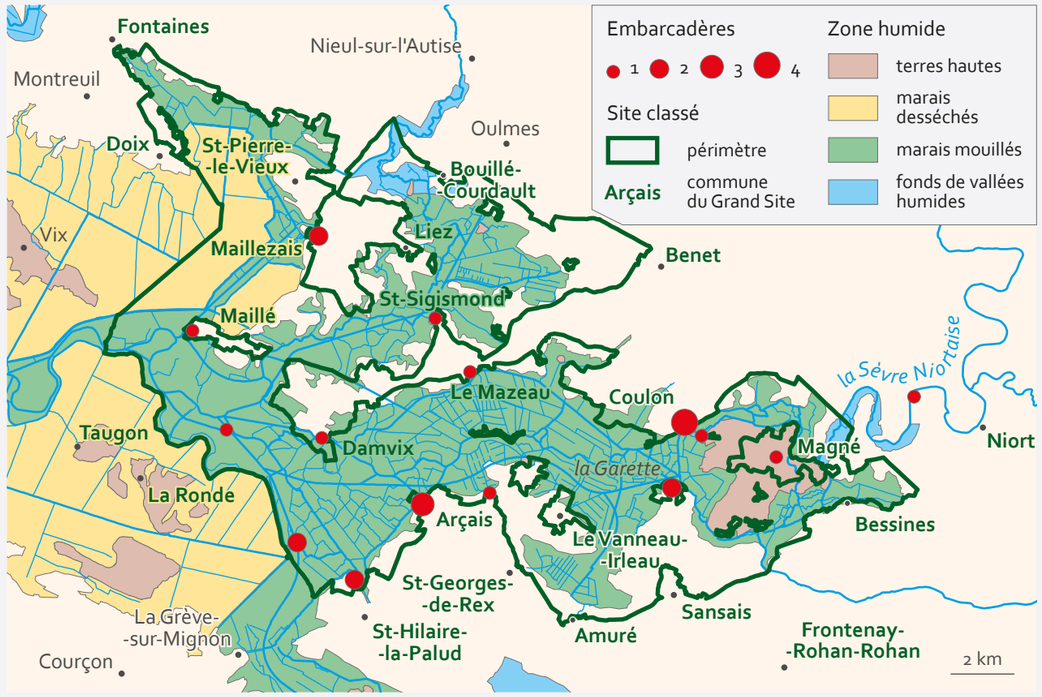

Sources : PIMP (2005), offices de tourisme (2013)

Selon la tradition, c'est à Walton, marin irlandais ayant fait naufrage en baie de l'Aiguillon au 13e siècle, que serait due l'invention des bouchots. Aujourd'hui, environ 3 600 t de moules sont produites chaque année dans le secteur de l'Aiguillon (5% de la production française), à peu près également réparties entre la Vendée et la Charente-Maritime. Initialement implantés dans la baie, les bouchots ont petit à petit été déplacés vers le large du fait de son envasement. Ce phénomène a également entraîné le développement d'une nouvelle technique de production en pleine mer, les filières.

Le tourisme constitue la 2e activité économique du territoire après l'agriculture. Le Marais poitevin attire environ 850 000 visiteurs chaque année (estimation 2011), plus particulièrement dans sa partie orientale surnommée « la Venise verte » (le terme est apparu en 1902). C'est dans cette zone de marais mouillés au paysage caractéristique de conches bordées de frênes têtards que se situent la majorité des embarcadères. Bénéficiant d'une protection de site classé sur 18 600 ha, ce secteur a par ailleurs obtenu le label « Grand Site de France » en 2010.

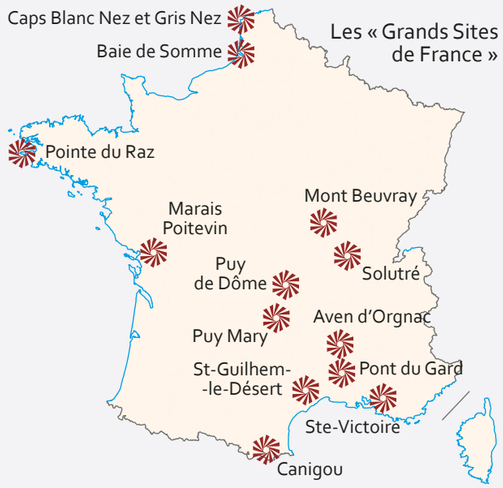

Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Il est attribué pour une durée de 6 ans.

Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.
Source : Grands Sites de France (2013)

Une pression démographique accrue

Une population dont la croissance s'accélère

Source : INSEE (2010)

Répartition par type de zonage en aires urbaines dans le périmètre de l'EPMP (%)

Dans le périmètre d'intervention de l'EPMP, le taux de croissance annuel moyen a quadruplé en 2 décennies, passant de 0,3% (1990-1999) à 1,2% (1999-2010). Le début du XXIe siècle a vu celui de la zone humide atteindre 1,6%, la forte croissance en Aunis tirant son bénéfice de la toute proche agglomération rochelaise. Alors que la population des communes de la zone humide est de 127 000 habitants (données 2010, hors communes de Niort et Fontenay-le-Comte), on ne compte que 36 000 habitants environ dans le marais, stricto sensus (données carroyées de 2009). Cela signifie que la population est majoritairement localisée sur le pourtour de la zone humide. La densité n'y est que de 35 hab./km² contre 81 en moyenne pour le territoire de l'EPMP (112 pour la France). Ce territoire essentiellement rural apparaît néanmoins sous l'influence des agglomérations qui se trouvent à ses portes : La Rochelle, Niort et, dans une moindre mesure, Fontenay-le-Comte et Luçon.

Une densité sensiblement plus faible dans la zone humide

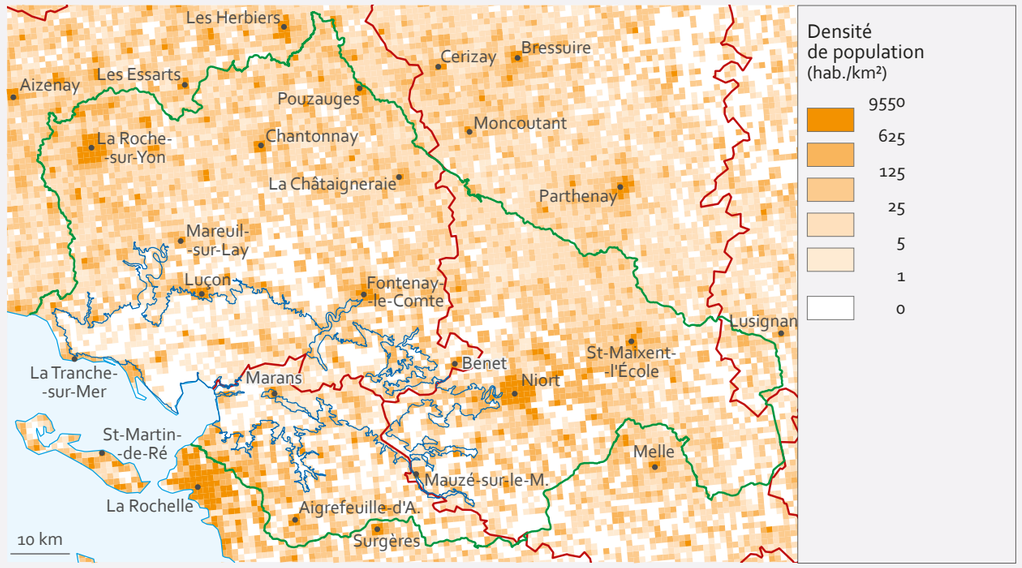

Source : INSEE (2009)

Un territoire rural sous influence urbaine

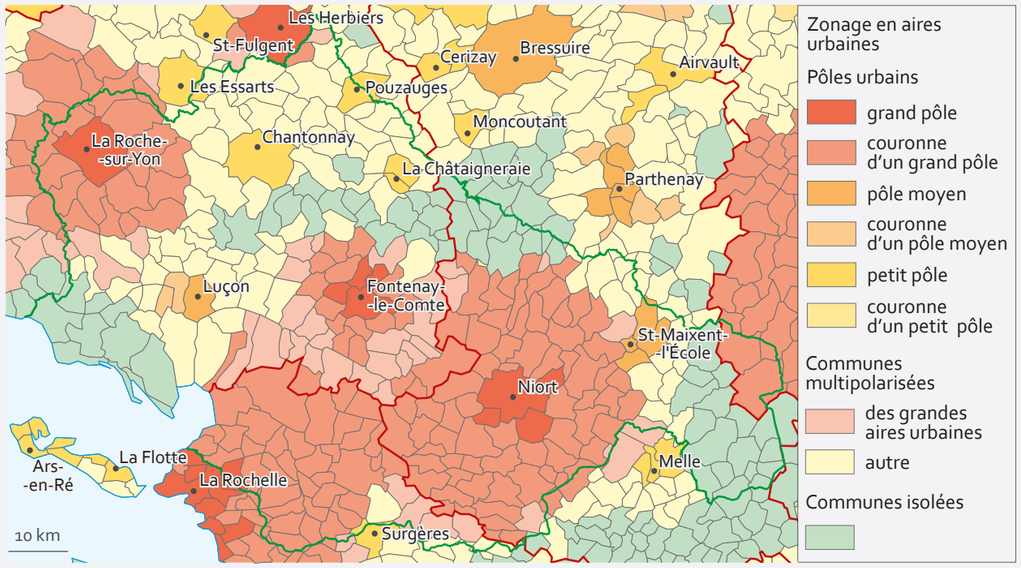

Source : INSEE (2010)

391 COLLECTIVITÉS PRÉSENTES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'EPMP

* 2 régions
* 4 départements
* 32 communautés de communes ou d'agglomérations (EPCI*)
* 353 communes
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
VIENNE
CHARENTE-MARITIME
CC du Canton de St-Fulgent
CC du Pays des Herbiers
CA du Bocage Bressuirais
CC de Vie et Boulogne
CC du Pays de Pouzauges
CC du Pays des Essarts
CC Pays de Chantonnay
CA La Roche-sur-Yon Agglomération
CC du Pays de la Châtaigneraie
CC de Parthenay-Gâtine
CC du Pays des Achards
CC du Pays Sud Gâtine
CC du Pays de Ste-Hermine
CC du Pays de L'Hermenault
CC Gâtine-Autize
CC du Val Coulonges-sur-l'Autize
CC du Talmondais
CC du Pays Mareuillais
CC du Pays Moutierrois
CC du Pays d'Égray
CC du Haut Val de Sèvre
CC du Pays Né de la Mer
CC des Isles du Marais Poitevin
CC Vendée, Sèvre, Autise
CC du Pays Mélusin
CC Aunis Atlantique
CA du Niortais
CC de Celles-sur-Belle
CC du Mellois
CC de la Région de Couhé
CC de l'Île de Ré
CA de La Rochelle
CC Aunis Sud
CC du Val de Boutonne
CC du Cœur du Poitou
CC des Vals de Saintonge
Les Herbiers
Pouzauges
Bressuire
Ceriza
Moncoutant
Secondigny
Parthenay
Mauzé-sur-le-M.
Niort
Beauvoir-sur-Niort
Fontenay-le-Comte
Luçon
Mareuil-sur-Lay-Dissais
Moutiers-les-Mauxfaits
Talmont-St-Hilaire
Les Essarts
Le Poiré-sur-Vie
La Roche-sur-Yon
Chantonnay
Les Epesses
Mouchamps
Rochetrejoux
Le Boupère
Montournais
Menomtet
Chavagnes-les-Redoux
Réaumur
Tallud-Ste-Gemme
Moutiers-sous-Chantemerle
Cheffois
La Tardière
Breuil-Barret
St-Paul-en-Gâtine
L'Absie
Vernoux-en-Gâtine
Loge-Fougereuse
La Chapelle-aux-Lys
Allonne
Le Beugnon
Le Busseau
Scillé
Puy-de-Serre
Marillet
Vouvant
Bourneau
Antigny
Cezais
Thiré
Ste-Pexine
Bessay
La Couture
Rosnay
Péault
Corpe
Pissotte
L'Orbrie
Mervent
Foussais-Payré
Paymoreau
Fenioux
Puihardy
Le Retail
La Chapelle-Thireuil
La Boissière-en-Gâtine
Les Groseillers
Pamplie
St-Marc-la-Lande
Verruyes
Vouhé
Réffannes
St-Lin
Clavé
Chantecorps
Ménigoute
Cours
Champdeniers-St-Denis
Xaintray
Surin
Ardin
Béceleuf
Faye-sur-Ardin
Germond-Rouvre
St-Christophe-sur-Roc
La Chapelle-Bâton
Augé
Saivres
Exireuil
Pompierron
St-Germier
Jazeneuil
Rouillé
Lusignan
Pamproux
Soudan
Nanteuil
Ste-Eanne
Salles
Souvigné
Bougon
Avon
St-Sauvant
Chenay
Vançais
Rom
Couhé
Brux
Messé
Vanzay
Pers
Caunay
Chaunay
Lezay
Ste-Soline
Melle
St-Léger-de-la-Martinière
St-Coutant
St-Vincent-la-Châtre
Clussais-la-Pommeraie
Maisonnay
Chail
Celles-sur-Belle
Brioux-sur-Boutonne
Chef-Boutonne
Sauzé-Vaussais
Gournay-Loizé
Les Alleuds
Les Fosses
Villiers-en-Bois
Prissé-la-Charrière
Priaires
Thorigny-sur-le-M.
Dœuil-sur-le-M.
Belleville
St-Étienne-la-Cigogne
Boisserolles
Le Vert
Chizé
St-Séverin-sur-B.
Villedoux
St-Jean-de-Liversay
Courçon
Frontenay-Rohan-Rohan
Prahecq
Mougon
Thorigné
Baussais-Vitré
Sepvret
Chey
Aigonnay
Prailles
La Couarde
Fressines
Vouillé
Magné
Arçais
Le Vanneau-Irleau
Sansais
Bessines
Aiffres
St-Symphorien
Coulon
Le Mazeau
St-Sigismond
Damvix
Taugon
La Ronde
Charron
Marans
L'Île-d'Elle
Maillezais
Benet
Sciecq
St-Rémy
Chauray
La Crèche
Ste-Néomaye
Romans
Échiré
François
St-Maxire
Villiers-en-Plaine
Ste-Ouenne
Cherveux
Azay-le-Brûlé
St-Maixent-l'École
Nanteuil
Ste-Eanne
St-Martin-de-St-Maixent
Souvigné
Pamproux
Salles
Bougon
Avon
La Mothe-St-Héray
Exoudun

Sources

Données SIG

Fonds de carte

IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) : différents référentiels

- BD ALTI® et Litto3D® : altitude

- BD CARTHAGE® : réseau hydrographique, secteurs hydrographiques, bassins versants, trait de côte, estran

- BD TOPO® : réseaux routier et ferroviaire, limites administratives

- GEOFLA® : limites administratives, chefs-lieux de communes

PIMP (Parc Interrégional du Marais Poitevin) : réseau hydraulique avec hiérarchie des canaux [2008]

CLC (CORINE Land Cover) : zones urbanisées [2006]

FMA-IAAT (Forum des Marais Atlantiques et Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire) : limite de la zone humide [1999]

EPMP (Etablissement public du Marais poitevin) : périmètre de l'EPMP [2012]

Cartes thématiques

AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) : points de prélèvement pour l'irrigation, l'eau potable et l'industrie (nature, volume) [2011]

Agreste : recensement agricole (nombre d'exploitations agricoles, SAU, STH) [2010]

ASP (Agence de Services et de Paiement) : RPG [2008-2012], mesures agro-environnementales [2011]

BANATIC (Base NATionale d'informations sur l'InterCommunalité) : collectivités territoriales [2014]

BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) : couches géologiques [2013]

CREN PC (Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes) : superficies des terrains acquis [2013]

CLC (CORINE Land Cover) : occupation du sol [2006]

CG 85 (Conseil Général de Vendée) : piézomètres [2013]

CRC PL (Comité Régional de la Conchyliculture des Pays-de-la-Loire) : zones de production conchylicoles [2013]

CR PC (Conseil Régional de Poitou-Charentes) : piézomètres [2013]

DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) : limites des EPCI et des pays [2013]

DDT(M) 17-79-85 (Directions Départementales des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée) : parcelles drainées [2006]

DDTM 17 : zones de production conchylicoles [2013]

DDTM 85 : évolution du littoral [2013]

DREAL Centre (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre) : cours d'eau classés sur liste 1 / liste 2 [2013]

DREAL PL (DREAL des Pays-de-la-Loire) : stations hydrométriques [2013]

EEA (European Environment Agency) : CLC [2006]

EPMP (Etablissement public du Marais poitevin) : ouvrages hydrauliques [2013]

FDGDON 17-79-85 (Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée) : prises de ragondins [2011-2012]

FMA-IAAT (Forum des Marais Atlantiques et Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire) : entités de marais [1999]

Grands Sites de France : Grands Sites de France [2013]

IFEN-ONZH (Institut Français de l'ENvironnement et Observatoire National des Zones Humides) : zones humides [2004]

IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise) : périmètre de gestion des niveaux d'eau IIBSN, piézomètres [2013], données sur la jussie [1995-2012]

INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : domaines biogéographiques, zones d'inventaire (ZNIEFF et ZICO) et zones protégées (Natura 2000, APB, RB, RNN, RNR, Ramsar, site classé, CDL, CEN) [2013]

INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) : recensement de la population [1999-2010], densité de population [2009], zonage en aires urbaines [2010]

IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) : typologie des communes et exploitations agricoles (nombre, SAU, cultures, cheptel, OTE, PBS, irrigation) [2010]

MétéoFrance : précipitations [1981-2010]

Ministère de l'Intérieur : BANATIC [2014]

Offices de tourisme 17-79-85 : embarcadères [2013]

OPN (Observatoire du Patrimoine Naturel) : données naturalistes sur le râle des genêts, la guifette noire, les hérons coloniaux, les limicoles nicheurs, les limicoles et anatidés hivernants, le busard cendré, la loutre, les poissons [2013]

Sources

PIMP (Parc Interrégional du Marais Poitevin), PNRMP (Parc Naturel Régional du Marais Poitevin) : périmètre du PNR, périmètre du site classé, paysages, OPN, passes à poissons, passages à loutre [2013], communaux [2010], périmètres des syndicats, digues [2008], zones inondées [14/01/1994 et 28/02/2010], pédologie [2006], embarcadères [2005]

RPG (Registre Parcellaire Graphique) : parcelles et exploitations agricoles [2008-2012]

Sandre (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) : masses d'eau souterraines, SAGE, classement sanitaire des zones de production conchylicoles [2013]

SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : zones nodales et points nodaux [2010]

SPC VCA (Service de Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique) : stations hydrométriques [2013]

Bibliographie

Histoire

Cartes historiques de Claude Masse [vers 1705], de Cassini [vers 1770] et d'état-major [vers 1820]

Laurent Godet et Alain Thomas, Three centuries of land cover changes in the largest French Atlantic wetland provide new insights for wetland conservation, Applied Geography [2013]

Roger Joussaume, Les premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le Marais poitevin, L'évolution du paysage dans le Marais poitevin depuis la fin de la dernière glaciation [1998]

Yves Le Quellec, communications personnelles [2013]

Yannis Suire, Le Marais poitevin des origines à nos jours [2013]

Yannis Suire, La côte et les marais du Bas-Poitou vers 1700, cartes et mémoires de Claude Masse, ingénieur du roi [2011]

Yannis Suire, Le Marais poitevin, une écohistoire du XVI^{e} s. à l'aube du XX^{e} s. [2006]

Fernand Verger, Zones humides du littoral français [2009]

Faune

PIMP/PNRMP, OPN (Observatoire du Patrimoine Naturel)

- Marion Dubois, Suivi de la répartition et gestion conservatoire de la Loutre d'Europe (Lutra lutra) en Marais poitevin, PIMP [2012]

- Aurélie Guégnard, Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2012, LPO/PIMP [2012]

- Jean-Pierre Guéret et Julien Sudraud, Limicoles nicheurs du Marais poitevin - Synthèse de l'enquête 2005-2006, LPO/PIMP [2007]

- Alain Thomas, Suivi de la population d'ardéidés coloniaux nicheurs du Marais poitevin 1986-2014, consultant environnement/PNRMP [2014]

- Paul Trotignon, Suivi de la reproduction de la Guifette noire (Chlidonias niger) en Marais poitevin, LPO/PIMP [2012]

Alain Thomas et Laurent Godet, La conservation d'une espèce patrimoniale en déclin au sein d'un agrosystème. Le cas de la guifette noire (Chlidonias niger) dans le Marais poitevin, Norois [2010]

Établissement public du Marais poitevin

1, rue Richelieu
85400 Luçon
02 51 56 56 20
contact@epmp-marais-poitevin.fr

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC™
10-31-1240
pefc-france.org

Pour suivre l'actualité de l'EPMP

www.epmp-marais-poitevin.fr